



BILAN À MI-PARCOURS



*PCAET de la Communauté de Communes
Pays de Lapalisse*





ÉVOLUTION DU DOCUMENT

ÉMETTEUR

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE LAPALISSE
BOULEVARD DE L'HOTEL DE VILLE - BP 63
03120 LAPALISSE

Chantal LACROIX
Directrice Générale des Services
04 70 99 76 29
chantal.lacroix@cc-paysdelapalisse.fr

DOCUMENT

Date	Rédacteur	Action
Mai à Août 2024	CCPL	Co-rédaction – V1-V3
Mai à Août 2024	SDE 03	Co-rédaction – V1-V3
Septembre 2024	SDE 03	Relecture – V3
Septembre 2024	SDE 03	Rédaction – V4
Septembre à Octobre 2024	CCPL	Relecture – V4
Novembre 2024	SDE 03	Rédaction – V5
Novembre 2024	CCPL	Relecture – V5
Décembre 2024	SDE 03	Rédaction – V6
Décembre 2024	CCPL	Relecture – V6



SOMMAIRE

Introduction	1
I. Contexte	2
1. La démarche Plan Climat Allier	2
a. Rappels généraux	2
b. Les grandes étapes des PCAET en Allier	3
c. La vie des PCAET	5
2. Rappel des objectifs nationaux et des potentiels atteignables Climat Air Energie	5
a. Réduire la consommation énergétique du territoire	5
b. Développer les énergies renouvelables	6
c. Réduire les émissions de gaz à effet de serre	6
d. Améliorer la qualité de l'air	6
e. Maintenir le stockage carbone	7
3. Synthèse des objectifs stratégiques PCAET à horizon 2050	7
II. État des lieux du territoire	9
1. Consommations énergétiques	9
a. Évolution des données	9
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?	12
2. Production d'énergies renouvelables	14
a. Évolution des données	14
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?	15
3. Emissions de gaz à effet de serre	17
a. Évolution des données	17
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?	18
4. Qualité de l'air	20
a. Évolution des données	20
b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?	22
5. Stockage carbone	24
a. Évolution des données	24
III. Avancement des actions	26
Méthodologie	26
1. Avancement global des actions de l'intercommunalité	27
2. Avancement global des actions des partenaires	30
IV. Synthèse et perspectives	34
1. Synthèse du bilan	34
2. Anticipation et préparation des évolutions futures	36
a. Compatibilité	36
b. Prise en compte des documents d'urbanisme	36
c. Actualités législatives et réglementaires	36
Conclusion	38
Annexe 1 : Détails des avancements des actions portées par l'intercommunalité	39
Annexe 2 : Détails des avancements des actions portées par les partenaires	64
Glossaire	151



LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Articulation entre le PCAET et les dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme. Source : ADEME PTC.....	3
Figure 2 : Étapes de création des PCAET pour les EPCI de l'Allier. Source : SDE 03	4
Figure 3 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de la CCPL (Source : Stratégie du PCAET de la CCPL)	7
Figure 4 : Synthèse des grands objectifs du PCAET. Source : Synthèse du PCAET de la CCPL	8
Figure 5 : Évolution de la consommation énergétique du territoire de la CCPL en GWh et par secteur. Source : TerriSTORY.....	10
Figure 6 : Évolution de la consommation énergétique en fonction des objectifs fixés dans le PCAET.....	12
Figure 7 : Évolution de la production énergétique du territoire de la CCPL en GWh. Source : TerriSTORY	14
Figure 8 : Historique de la production EnR et consommation énergétique (en GWh) de la CCPL en fonction des objectifs PCAET	15
Figure 9 : Évolution des émissions de GES du territoire de la CCPL en kteqCO2 par secteur Source : TerriSTORY	17
Figure 10 : Évolution des émissions de GES en fonction des objectifs fixés dans le PCAET.....	19
Figure 11 : Niveau d'émissions de polluants atmosphériques à atteindre par le territoire de la CCPL selon les échéances réglementaires du PCAET. Source : stratégie Air Energie Climat du PCAET	20
Figure 12 : Évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de la CCPL en tonnes et par polluants (chiffres 2022). Source : TerriSTORY.....	20
Figure 13 : Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteur pour l'année 2022 sur le territoire de la CCPL. Source : TerriSTORY.....	22
Figure 14 : Niveau de progression vers les objectifs fixés dans le PCAET concernant les émissions de polluants atmosphériques. Source : SDE 03.....	22
Figure 15 : Réglementation en air extérieur en cours de révision. Source : Atmo	23
Figure 16 : Flux annuel de carbone en teqCO2 par typologie d'occupation du sol, Source : Outils ALDO	24
Figure 17 : Répartition du stockage carbone du territoire de la CCPL par type de surface. Source : ALDO	25
Figure 18 : Répartition des actions portées par la CCPL selon leur état d'avancement. Source : SDE 03	29
Figure 19 : Répartition des actions portées par les partenaires selon leur état d'avancement. Source : SDE 03	33
Figure 20 : Répartition des actions portées par l'ensemble des acteurs du PCAET, la CCPL et les partenaires, selon leur état d'avancement. Source : SDE 03.....	35
Figure 21 : Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.	55



INTRODUCTION

L'année 2024 marque l'année du bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), étape obligatoire réglementairement 3 ans après le vote du PCAET comme défini dans l'article R. 229-51 du code de l'environnement. La Communauté de Communes Pays de Lapalisse (CCPL) ayant voté son PCAET le 14 décembre 2021 en conseil communautaire, ce bilan paraît donc à date anniversaire des 3 ans d'application du PCAET. Il vise à prendre du recul sur ces premières années d'exercice, permettre de réorienter les efforts sur les 3 années restantes, et préparer sa révision au bout des 6 ans de mise en œuvre.

Il a été décidé de réaliser ce bilan via le pôle ingénierie du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE 03) afin d'appliquer, comme lors de la réalisation des PCAET, une logique de fédération des acteurs et de mutualisation des moyens entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département. Ce fonctionnement a été proposé aux élus des territoires lors de la Commission Mixte Paritaire du SDE 03 du 12 décembre 2023, et acté à cette occasion.

Après une présentation des rappels sur le PCAET et de la méthodologie mise en place pour ce bilan à mi-parcours, ce rapport présente un avancement des grands objectifs stratégiques du PCAET (pour la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable, les émissions de GES, la qualité de l'air et le stockage carbone), les bilans par action et les éléments d'attention déjà notés et qui seront à prendre en compte lors de la révision du PCAET. Ce rapport est rendu disponible à tous dans un souci de transparence et comme demandé par la réglementation.

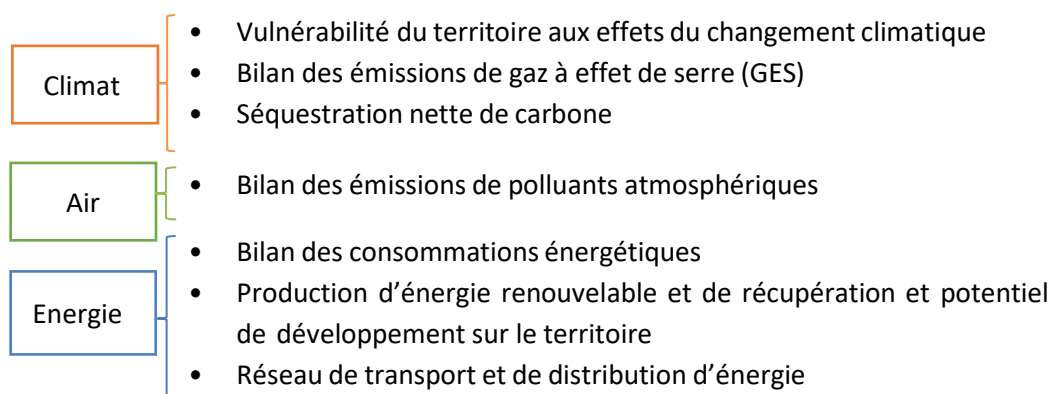


I. CONTEXTE

1. La démarche Plan Climat Allier

a. Rappels généraux

Le PCAET est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes :



Élaboré à l'échelle d'une intercommunalité, le PCAET mobilise les acteurs publics, économiques, sociaux et environnementaux et facilite l'émergence d'actions concrètes en faveur du climat. Il est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants et organise un pool d'actions à suivre durant 6 ans pour permettre l'atteinte d'objectifs à horizon 2030 et 2050.

Il se doit d'être conforme avec les traités internationaux (COP21, protocole de Kyoto), européens (Pacte Vert), nationaux (Grenelle I et II, LTECV) et territoriaux (SRADDET).

À l'échelle intercommunale, les PCAET constituent des documents de planification renforçant le rôle des EPCI sur les enjeux climat-air-énergie et dont l'élaboration doit s'articuler avec l'ensemble des acteurs du territoire. En effet, la démarche doit s'articuler avec les autres outils de planification et documents d'urbanisme existants afin d'assurer une certaine complémentarité, comme le présente le schéma suivant :

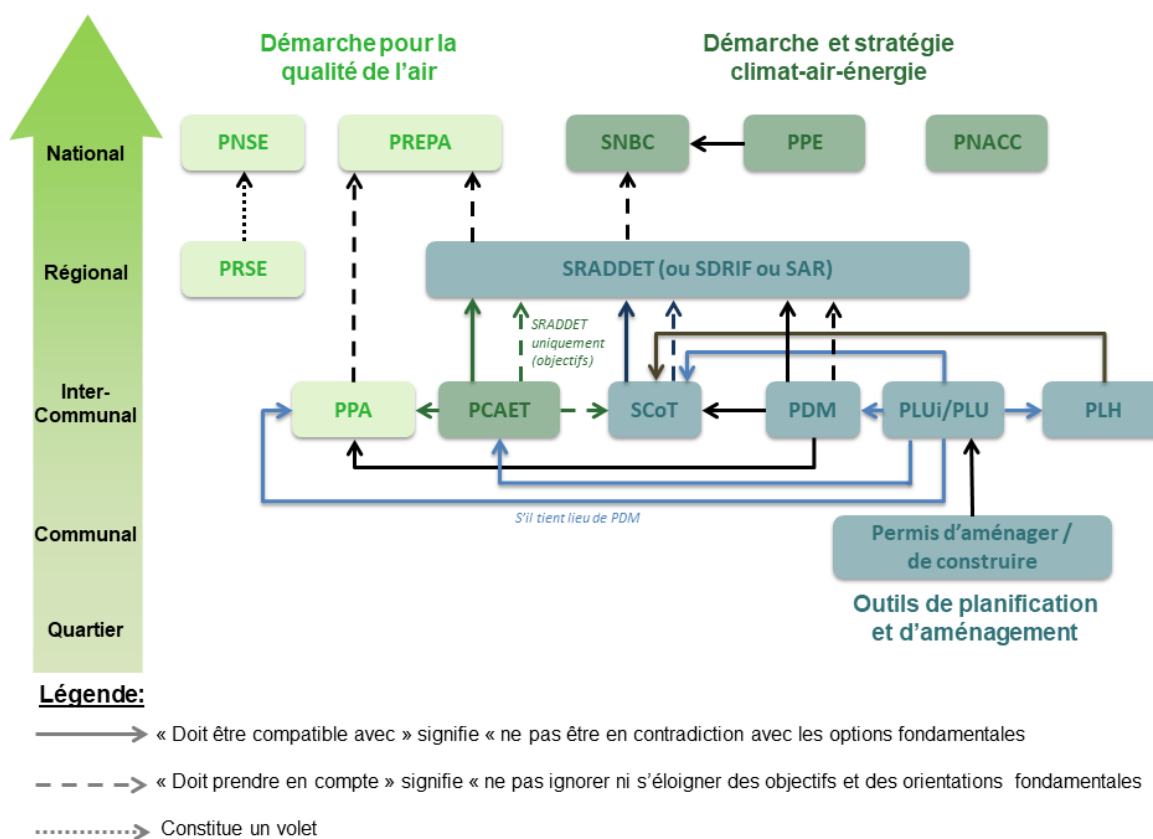


Figure 1 : Articulation entre le PCAET et les dispositifs réglementaires, outils de planification et documents d'urbanisme. Source : ADEME PTC

b. Les grandes étapes des PCAET en Allier

Dès 2018, le SDE 03 a proposé aux 11 EPCI de l'Allier, qu'ils soient soumis ou non à l'obligation réglementaire, de travailler sur les PCAET. Cela a permis de mutualiser le travail pour :

- Les phases de diagnostic, concertation des territoires, définition des stratégies et objectifs à atteindre et la construction des plans d'action qui ont été réalisés pour les 11 EPCI par le bureau d'étude E6/Nepsen
- Les phases d'évaluation environnementale des démarches qui ont été réalisées par le bureau d'étude Even
- L'encadrement global de la démarche et les liens à assurer entre les différents partenaires de la démarche qui ont été assurés par 3 agents du SDE 03 (financements Leader à hauteur de 80%)

Les documents ainsi réalisés par et pour la Communauté de Communes Pays de Lapalisse sont tous accessibles sur le site internet de l'EPCI¹ ainsi que sur le site « territoires-climat » de l'ADEME².

¹ <https://www.cc-paysdelapalisse.fr/fr/vivre-en-pays-de-lapalisse/preserver-l-environnement/plan-climat.html>

² <https://www.territoires-climat.ademe.fr/observatoire/pcaet-21/demarche>

Chaque EPCI de l'Allier est donc couvert par son propre PCAET et en est responsable. De plus, il s'est organisé en interne pour définir un binôme technicien/élu chargé de piloter l'élaboration de son PCAET. Ces différentes étapes, détaillées dans la figure ci-dessous, ont permis d'aboutir, après plus de deux ans de travail, au vote du PCAET le 14 décembre 2021.

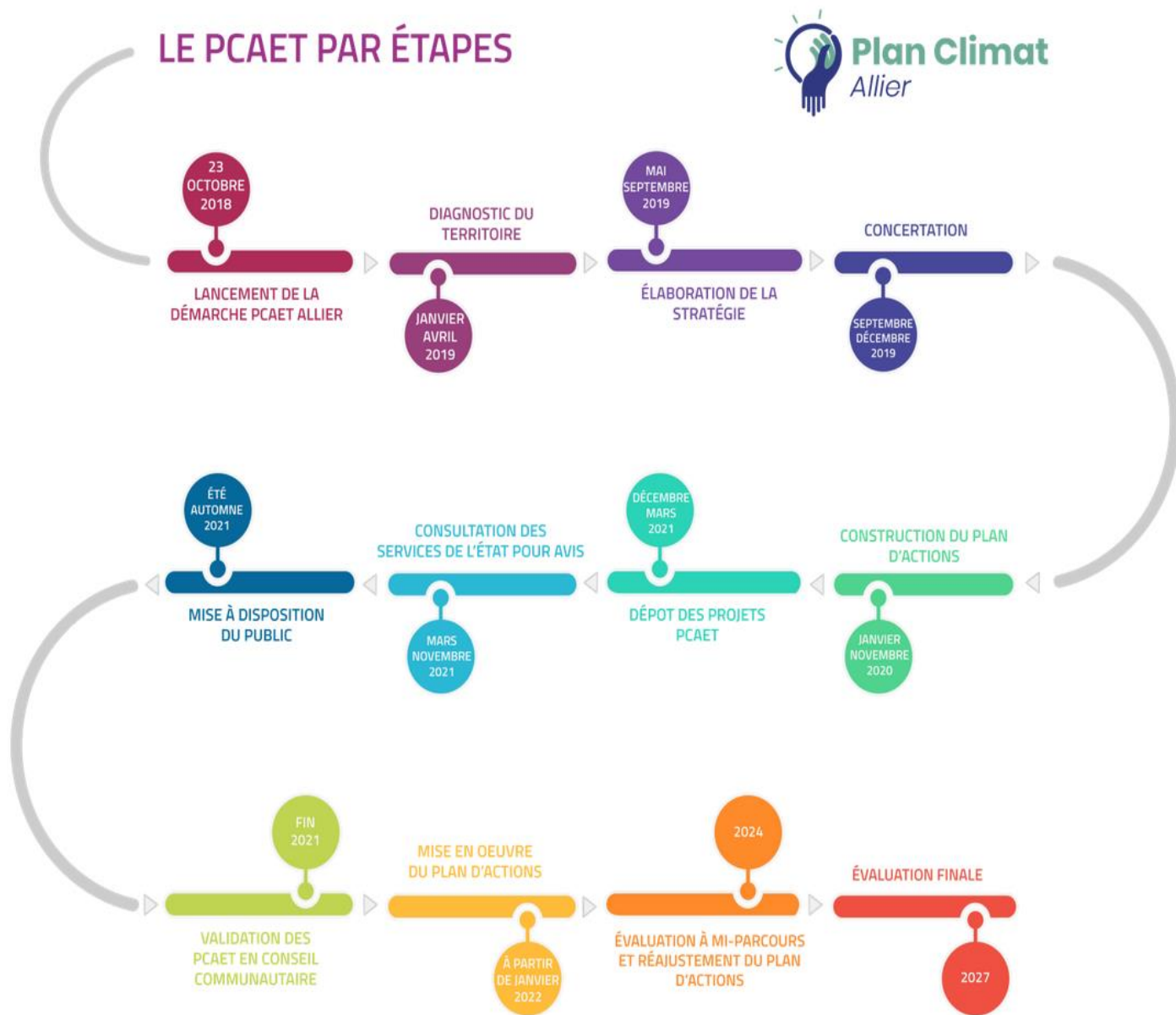


Figure 2 : Étapes de création des PCAET pour les EPCI de l'Allier. Source : SDE 03

c. La vie des PCAET

L'intercommunalité travaille depuis ce vote à mettre en œuvre et suivre les actions du PCAET. Le binôme agent/élu défini par l'intercommunalité est appuyé par un agent du SDE 03 pour réaliser ce travail (via une convention de mutualisation EPCI-SDE 03).

La réalisation du suivi est une obligation réglementaire dans le cadre des PCAET mais aussi un travail clé dans la connaissance des actions et dans l'amélioration continue de la démarche. Ainsi, chaque fiche action possède une partie dédiée aux indicateurs pour suivre l'avancement des actions.

Ces indicateurs ont été définis par les différents porteurs et rédacteurs des fiches action. Ce suivi a pu se traduire par des COPIL annuels et par ce rapport à mi-parcours.

Lors de la première année du PCAET, le suivi des indicateurs initialement prévus dans les fiches action a été particulièrement complexe : données inexistantes, non disponibles annuellement, complexes à récupérer, etc. Un travail sur ces indicateurs a donc été réalisé en deuxième année pour rendre l'étape de suivi réalisable. Pour cela, il a été nécessaire de refaire le point avec les différentes structures sur tous les indicateurs initialement proposés pour identifier les indicateurs pertinents et réellement récupérables. Ce travail a été fait en cohérence avec les informations remontées par la Direction Départementale des Territoires de l'Allier (DDT03), à savoir : la possibilité de réaliser des modifications mineures sur les fiches sans besoin de réaliser de révision totale de la démarche.

Cette simplification des indicateurs à suivre a été faite en parallèle d'un travail d'optimisation des outils de suivi interne de la CCPL (réalisation d'un tableau de bord et identification des plateformes informatiques pouvant apporter des données).

2. Rappel des objectifs nationaux et des potentiels atteignables Climat Air Energie

Dans cette partie, nous allons aborder les attentes réglementaires ainsi que les potentiels d'évolution du territoire pour chacun des piliers du PCAET. Ces piliers, qui pour rappel, incluent la consommation d'énergie, la production d'énergies renouvelables, les émissions de GES, la qualité de l'air, ainsi que le stockage carbone. L'objectif est de fournir une vue d'ensemble des enjeux et perspectives dans chacun de ces domaines.

a. Réduire la consommation énergétique du territoire

À l'échelle nationale, la LTECV établit des objectifs ambitieux pour la France, avec une réduction visée de 20% de la consommation énergétique finale d'ici 2030 et de 50% d'ici 2050 par rapport à 2012. Au niveau régional, le SRADDET de la Région Auvergne Rhône Alpes vise à réduire la consommation énergétique de 15% d'ici 2030 par rapport à 2015.

D'après les conclusions du diagnostic Air Energie Climat, une réduction maximale de 53 % de la consommation énergétique d'ici 2050 est envisageable sur le territoire de la CCPL.

b. Développer les énergies renouvelables

Des objectifs ont également été établis à ces différentes échelles pour augmenter la part des énergies renouvelables ainsi que pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En effet, la LTECV vise à ce que 32% des besoins énergétiques de la France soient couverts par des énergies renouvelables d'ici 2030. La loi Énergie-Climat, parue au Journal Officiel le 9 novembre 2019, renforce cet engagement en portant cet objectif à 33%. Le SRADDET envisage d'augmenter la production d'énergie renouvelable de 54% d'ici 2030, avec pour objectif d'atteindre une augmentation de plus de 100% d'ici 2050, à l'échelle de la Région.

D'après les résultats du diagnostic Air Énergie Climat, le territoire de la CCPL pourrait développer jusqu'à 184 GWh d'énergies renouvelables d'ici 2050.

c. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

En ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la LTECV vise une réduction de 75% d'ici 2050 par rapport à 1990, tandis que la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) vise une réduction de 73% pour la France par rapport à 2015.

La loi Énergie Climat élève cet objectif en visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Le SRADDET, quant à lui, fixe un objectif de diminution de 30% d'ici 2030 par rapport aux émissions de 2015 et vise la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le diagnostic Air Energie Climat estime qu'une réduction de 58 % des émissions par rapport à 2015 est possible pour le territoire de la CCPL.

d. Améliorer la qualité de l'air

La LTECV, en remplaçant les PCET par les PCAET, a élargi le champ d'action de ce dernier en intégrant des mesures visant à améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition aux polluants dans les territoires concernés. Des objectifs nationaux ont été fixés par décret (conformément à la directive européenne 2016/2284) puis déclinés à travers le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), établi en mai 2017, et couvrant la période 2017-2021. Au niveau régional, le SRADDET fixe des objectifs sectoriels pour 2030 visant à réduire les émissions de polluants par rapport à 2015.

Dans les PCAET, six polluants (Oxydes d'azote (NO_x), dioxyde de soufre (SO₂), Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM), l'ammoniac (NH₃), et les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5})) sont suivis à partir des données d'ATMO AuRA (Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air AuRA) et ont fait l'objet d'un diagnostic pour l'année 2016.

À partir de ce constat, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse a pu définir des potentiels de réduction d'ici 2050 pour chacun de ces polluants, illustrés dans le tableau suivant :

Potentiel des émissions résiduelles 2050	
SO2	3,33 t
NOx	57,49 t
COVNM	25,11 t
NH3	466,60 t
PM10	23,38 t
PM2,5	10,75 t

Figure 3 : Bilan des potentiels de réduction des émissions de polluants atmosphériques du territoire de la CCPL (Source : Stratégie du PCAET de la CCPL)

e. Maintenir le stockage carbone

Le décret n° 2016-849 a rendu obligatoire l'évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET. Selon la SNBC, pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, il est crucial d'augmenter les puits de carbone (naturels et technologiques) d'un facteur 2, tout en développant la production de biomasse.

Ainsi, l'objectif pour le stockage carbone doit être à minima de compenser la non-atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES.

3. Synthèse des objectifs stratégiques PCAET à horizon 2050

Ainsi, ces différentes données (état des lieux et potentiels) ont servi de base à l'élaboration d'une stratégie par la CCPL, visant à atteindre ces objectifs ambitieux de réduction de la consommation d'énergie, d'augmentation de la production des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

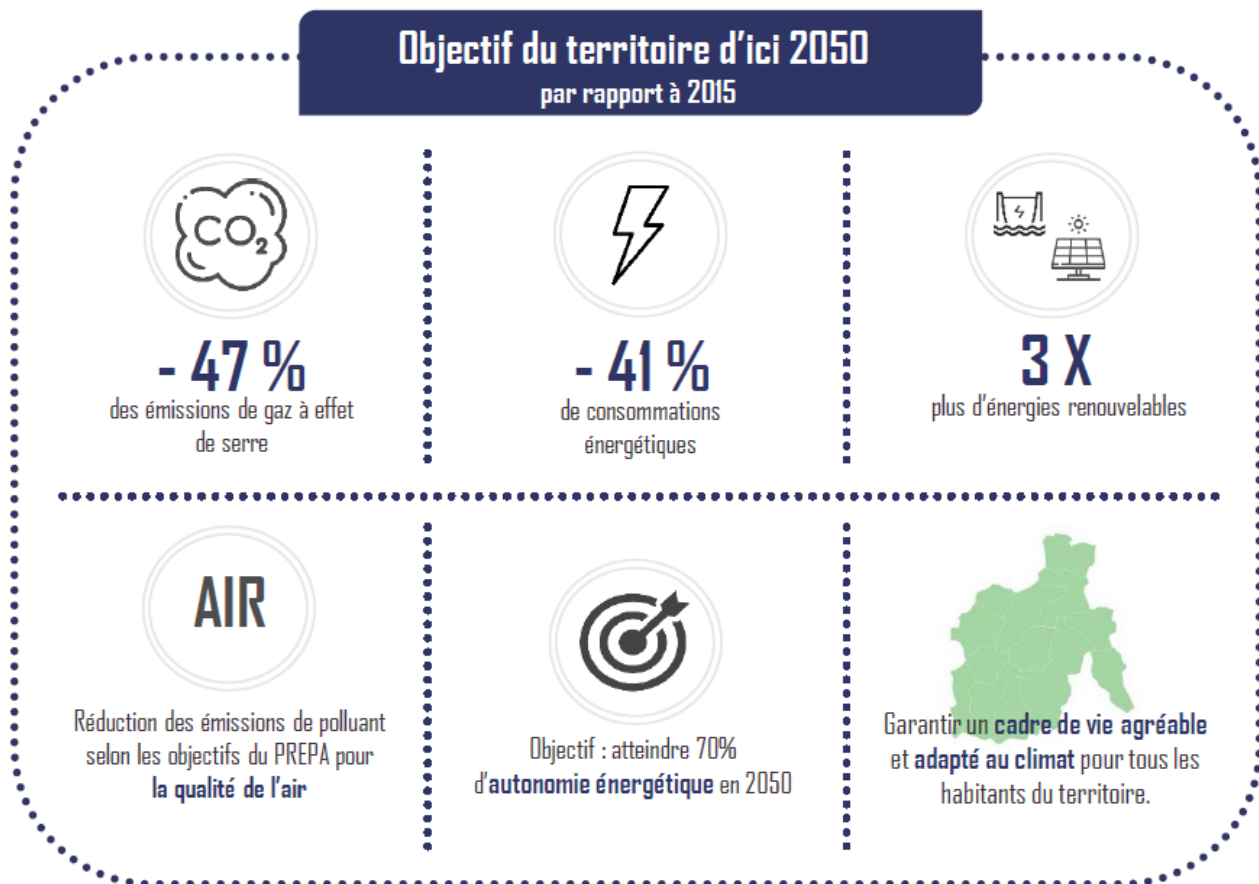


Figure 4 : Synthèse des grands objectifs du PCAET. Source : Synthèse du PCAET de la CCPL



II. ÉTAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

L'état des lieux général du territoire sera présenté à travers les évolutions sur les années passées des 5 piliers du PCAET à savoir : la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable, les émissions de Gaz à Effet de Serre, la qualité de l'air et le stockage carbone.

Pour chaque pilier, des visuels réalisés par la plateforme TerriSTORY ou réalisés en interne, qui s'appuient sur des données en Open Data et produites par des structures de référence, ont été utilisés pour présenter les données les plus récentes (2022 lors de la rédaction).

Ainsi, les données de consommation et de production d'énergie proviennent de l'Observatoire Régional du Climat de l'Air et de l'Energie (ORCAE), les données relatives aux émissions de GES et à la qualité de l'air proviennent d'ATMO AuRA, et les données relatives à la séquestration carbone proviennent de l'outil ALDO de l'ADEME. Ces observatoires et sources de données sont les mêmes que ceux utilisés en 2019 pour la réalisation des diagnostics.

Ces différents observatoires peuvent être amenés à faire évoluer leur méthodologie de calculs. Cela a pour objectif d'avoir des données plus fines à l'échelle des territoires. Cependant, ces changements de méthodologie peuvent entraîner des écarts entre les valeurs prises comme référence dans les PCAET et les valeurs actualisées. En plus d'entraîner des incompréhensions, cela peut fausser la trajectoire à atteindre et visée dans le PCAET du territoire. C'est pour cela que, dès que cela est possible, les objectifs PCAET seront exprimés en pourcentage d'évolution.

1. Consommations énergétiques

La consommation d'énergie finale englobe « la consommation de toutes les branches de l'économie, à l'exception des quantités consommées par les producteurs et transformateurs d'énergie (exemple : consommation propre d'une raffinerie) et des quantités de produits énergétiques transformés en d'autres produits. » (source : ADEME).

a. Évolution des données

D'après les derniers chiffres de l'observatoire ORCAE, en **2015**, la consommation d'énergie finale du territoire de la CCPL s'élevait à **265 GWh**. D'après le graphe ci-après, on note une tendance générale à la hausse de la consommation énergétique, passant de 265 GWh en 2015 à **292 GWh en 2022**, ce qui représente une augmentation de 10,2% sur cette période.

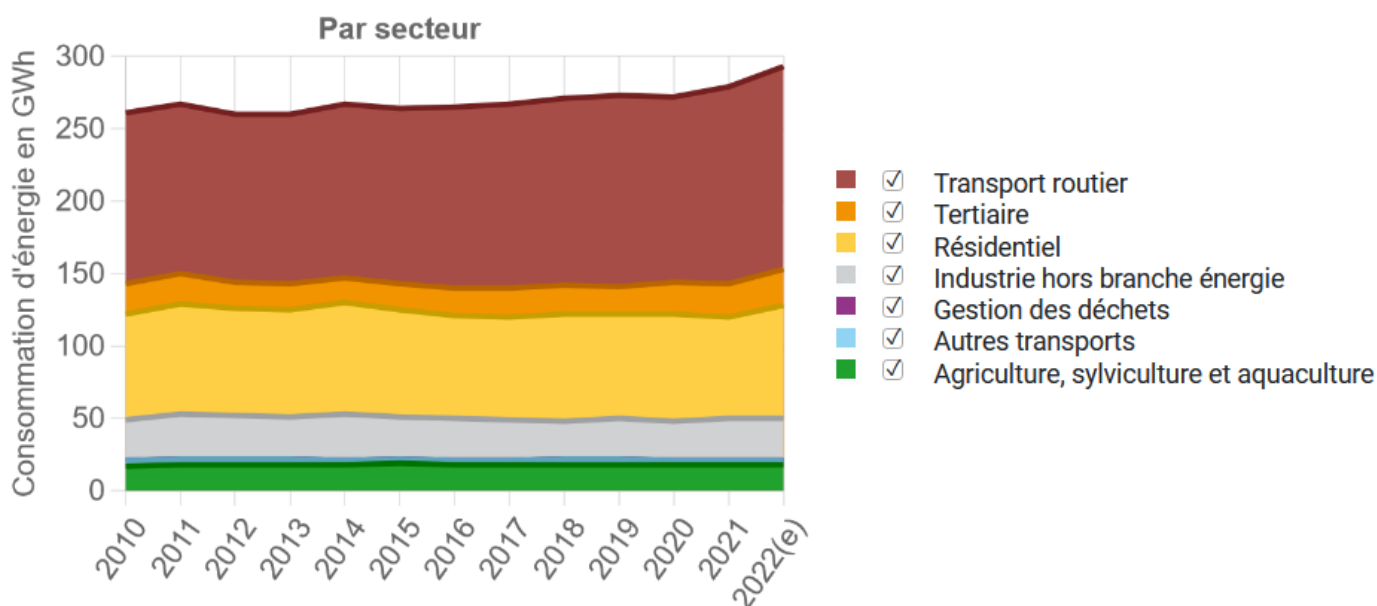


Figure 5 : Évolution de la consommation énergétique du territoire de la CCPL en GWh et par secteur. Source : TerriSTORY

Depuis 2015, la consommation d'énergie a connu une évolution significative à travers différents secteurs. Deux secteurs en particulier se démarquent par leur forte consommation : le secteur du **transport routier** et le secteur **résidentiel**, qui représentaient ensemble près de 75 % des consommations en 2022.

En examinant ces deux secteurs de plus près, on constate qu'entre 2015 et 2022 que :

- Le secteur du **transport routier** demeure le plus important consommateur d'énergie. En 2022, il représentait 47,8 % de la consommation totale, équivalant à 140 GWh. Par ailleurs, la consommation énergétique de ce secteur a augmenté de 15 % depuis 2015, consolidant ainsi sa position de leader en matière de consommation énergétique. Cette augmentation pourrait s'expliquer en partie par la position géographique stratégique du Pays de Lapalisse, notamment la ville de Lapalisse, qui se situe à un carrefour logistique important. À la croisée d'axes routiers majeurs, cette zone voit transiter un volume conséquent de trafic routier, ce qui contribue potentiellement à l'intensification de la consommation d'énergie dans le secteur du transport.
Face à cette réalité, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse, bien que ne disposant pas toujours d'un contrôle direct sur les flux de transport traversant son territoire, multiplie les initiatives pour réduire la dépendance aux transports routiers traditionnels. Parmi ces initiatives, figurent la promotion des mobilités alternatives, comme le covoiturage, le transport à la demande, et l'achat de vélos à assistance électrique en 2023. Elle sensibilise également ses agents et les jeunes à la mobilité durable, tout en prévoyant des aménagements pour sécuriser piétons et cyclistes. L'objectif est de diminuer la dépendance aux modes de transport routiers conventionnels.
- La consommation énergétique du secteur **résidentiel** a augmenté de 5 %. Bien que cette hausse soit plus modérée, elle met en évidence la nécessité de continuer à sensibiliser les citoyens et à promouvoir la rénovation énergétique des habitations. Pour y répondre, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse a renforcé son action en matière de rénovation énergétique en adhérant

au « Programme d'Intérêt Général » (PIG), en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et le Conseil Départemental.

Ce programme, connu sous les noms de « Habiter Mieux » ou « Habiter serein », permet, sous certaines conditions, d'effectuer des travaux de grande ampleur, avec des subventions publiques couvrant jusqu'à 70 % des coûts hors taxes. Bien que la gestion soit confiée au Conseil Départemental, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse joue un rôle central en apportant un soutien financier important. Entre 2021 et 2023, elle a investi plus de 81 000 euros dans des travaux de rénovation, ce qui a permis de réaliser 91 visites sur le terrain pour accompagner les ménages, témoignant ainsi de son engagement en faveur de l'amélioration de l'habitat.

De plus :

- Le secteur **tertiaire** a enregistré une augmentation de 34 % de sa consommation, passant de 18,3 GWh en 2015 à 24,6 GWh en 2022. Cette hausse significative s'explique probablement par l'expansion des activités économiques et l'urbanisation croissante. De plus, en 2022, 44 % de l'énergie consommée dans ce secteur a été utilisée pour le chauffage. Cette tendance croissante, particulièrement en matière de chauffage, met en évidence la nécessité d'une attention accrue dans les futures politiques énergétiques pour assurer une gestion plus durable et efficace de l'énergie.
- La consommation du secteur de **l'industrie hors branche énergie**, a légèrement diminué (-1 %) depuis 2015. Cette stabilité, avec une réduction modeste, reflète probablement les premiers effets positifs des politiques d'efficacité énergétique déjà mises en place. Il est essentiel de continuer à soutenir ces efforts pour maintenir cette tendance.
- Pour le secteur « **autres transports** », on note une réduction de 16 % depuis 2015. Cette baisse est encourageante et souligne l'efficacité des mesures prises dans ce secteur.
- On constate que pour le secteur de **l'agriculture, de la sylviculture et de l'aquaculture**, la consommation a diminué de 4 % depuis 2015. Bien que modeste, cette baisse met en lumière l'importance de continuer à promouvoir des pratiques agricoles plus durables et moins énergivores.

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Pour rappel, la CCPL s'est fixée pour objectif de limiter sa consommation énergétique finale à un maximum de **173 GWh d'ici 2050**. Pour y parvenir, le territoire devra réduire de **41%** sa consommation actuelle (292 GWh en 2022).

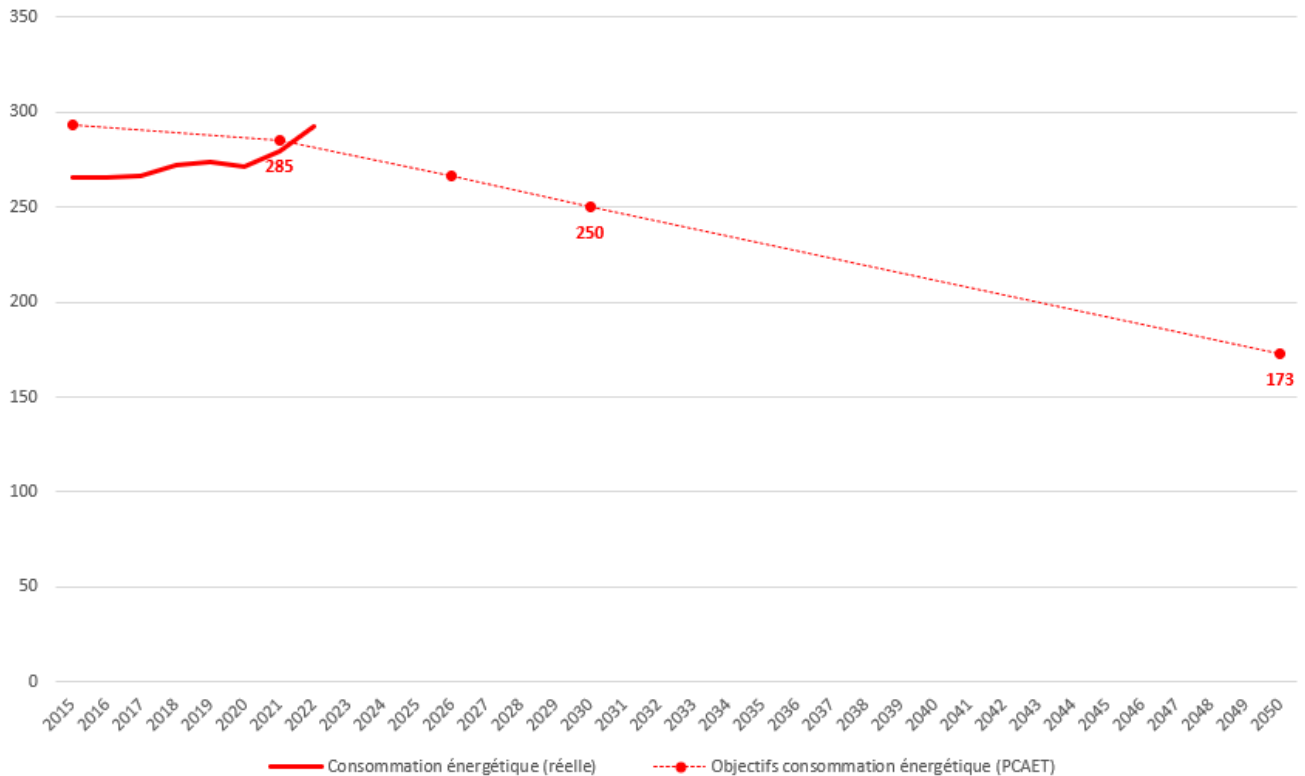


Figure 6 : Évolution de la consommation énergétique en fonction des objectifs fixés dans le PCAET

La situation actuelle révèle une nécessité urgente de concentrer les efforts sur certains secteurs clés. Pour le **secteur du transport routier** et le **secteur tertiaire**, des actions renforcées sont impératives pour contrer les augmentations de consommation. Pour le **secteur résidentiel**, bien que la consommation ait augmenté plus modérément, la continuité des efforts pour la rénovation énergétique est essentielle.

À retenir - Consommations

Le **secteur du transport routier** reste le plus gros consommateur d'énergie, tandis que le **secteur tertiaire** a connu la plus forte augmentation.

⇒ Pour le secteur du transport routier, il convient de continuer à promouvoir des modes de déplacement plus écologiques, tels que les vélos et les véhicules électriques, d'optimiser les itinéraires et de favoriser les alternatives de transport.

Quant au secteur tertiaire, il est important de maintenir les efforts pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments communautaires afin d'atteindre les objectifs établis par le décret tertiaire.

Bien que les consommations énergétiques aient été inférieures aux objectifs fixés dans le PCAET jusqu'en 2021, il est crucial de prendre au sérieux l'augmentation progressive observée au fil des années, ainsi que la forte valeur enregistrée en 2022.

⇒ Poursuivre les efforts pour ramener les valeurs de consommation énergétique aux objectifs fixés. (266 GWh pour 2026)

2. Production d'énergies renouvelables

Le diagnostic obligatoire dans l'élaboration d'un PCAET comprend un état de la production des énergies renouvelables du territoire. L'article R229-51 du Code de l'environnement spécifie qu'il doit détailler « les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique. »

a. Évolution des données

La figure ci-après nous montre qu'entre 2015 et 2022, la production totale d'énergie renouvelable a augmenté, passant de 28,49 GWh en 2015 à 36,02 GWh en 2022 soit **une augmentation de 26 %**.

Production ENR

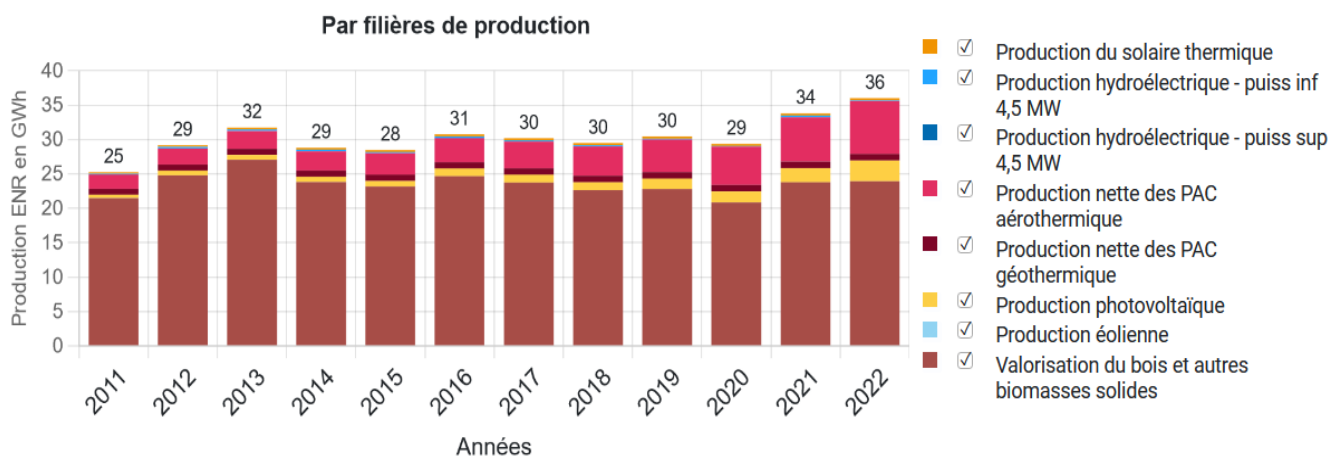


Figure 7 : Évolution de la production énergétique du territoire de la CCPL en GWh. Source : TerriSTORY

L'analyse par filières nous permet de constater que :

- La valorisation du **bois et d'autres biomasses solides** constitue la principale contribution, représentant plus de 66% de la production en 2022. La production est passée de **23,20 GWh en 2015 à 23,94 GWh en 2022**.
- La production d'énergie **photovoltaïque** a connu une croissance régulière au fil des ans, contribuant de plus en plus au mix énergétique global, avec une augmentation de **0,78 GWh en 2015 à 3,01 GWh en 2022**.
- La production issue des **pompes à chaleur géothermiques et aérothermiques** a augmenté, notamment depuis 2018, témoignant de l'adoption croissante et de l'efficacité de ces technologies. La production est passée de **4,05 GWh en 2015 à 5,17 GWh en 2018, puis à 8,68 GWh en 2022**.

- Les contributions de l'**hydroélectricité** et du **solaire thermique** demeurent modestes par rapport aux autres sources. La production hydroélectrique a diminué, passant de **0,17 GWh en 2015** à **0,07 GWh en 2022**, tandis que la production solaire thermique a augmenté, passant de **0,29 GWh en 2015** à **0,32 GWh en 2022**.

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Pour rappel, la CCPL vise à atteindre 70 % d'autonomie énergétique d'ici 2050, avec une **production de 125 GWh** d'énergie renouvelable et une **consommation énergétique de 173 GWh** à cette date. Par ailleurs, le graphique ci-après montre que la production actuelle est inférieure à la trajectoire définie par le PCAET. Concernant la part d'**autonomie énergétique**, elle est actuellement estimée à **12 %**, ce qui indique qu'il reste des efforts à fournir.

Cependant, plusieurs projets en cours devraient permettre de combler cet écart. Parmi ceux-ci, on trouve une unité de méthanisation (26 GWh), un réseau de chaleur (3,6 GWh), et un champ photovoltaïque de 8,68 GWh (sur 6 ha à côté de l'entreprise TRADIVAL). À cela s'ajoute le projet d'ombrières photovoltaïques que la Communauté de Communes envisage de construire sur le parking des écoles primaire et élémentaire de Lapalisse, avec une puissance de 500 kWc. Ce projet est en cours de préparation, et un budget spécifique sera voté en 2025 pour permettre sa réalisation en interne, avec le concours du SDE 03 en qualité de Personne Morale Organisatrice (PMO).

Ces initiatives, ainsi que les autres projets à venir, joueront un rôle clé pour se rapprocher, voire atteindre, les objectifs fixés.

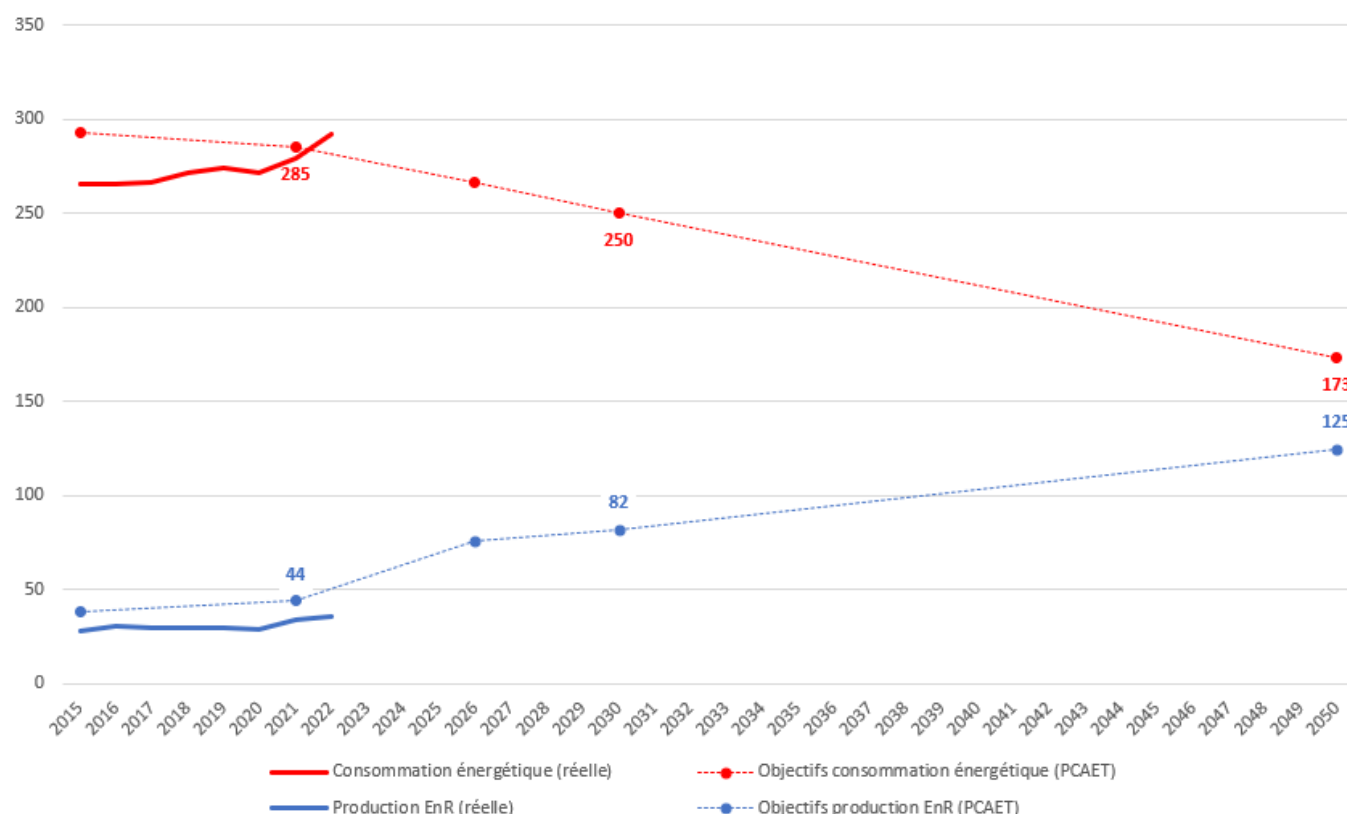


Figure 8 : Historique de la production EnR et consommation énergétique (en GWh) de la CCPL en fonction des objectifs PCAET

À retenir – Production EnR

L'énergie photovoltaïque a enregistré la plus forte croissance en matière de production (+286 %). Cependant, la filière de valorisation du bois et des autres biomasses solides reste la plus productive parmi les énergies renouvelables sur le territoire.

- ⇒ Il est donc essentiel de continuer à travailler sur l'optimisation du mix énergétique pour pallier l'évolution plus lente ou la diminution de certaines autres filières, telles que l'hydroélectricité.

La production d'énergie renouvelable actuelle est insuffisante par rapport aux objectifs fixés par le PCAET.

- ⇒ Il est important de poursuivre la structuration et le développement des projets d'énergies renouvelables sur le territoire.



3. Emissions de gaz à effet de serre

Les gaz à effet de serre (GES) sont des composés gazeux naturellement présents dans l'atmosphère terrestre qui jouent un rôle essentiel dans le maintien de la température de notre planète. En effet, sans cet effet de serre, la température moyenne sur Terre serait d'environ -18°C. Toutefois, lorsque ces gaz sont émis en excès, ils retiennent davantage la chaleur du soleil, entraînant un réchauffement global de la planète.

Les principaux GES comprennent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), et la vapeur d'eau (H₂O) dans des proportions variables.

L'activité humaine est une source importante d'émissions de GES. Les secteurs tels que les transports, le chauffage, l'industrie et l'agriculture sont des contributeurs majeurs. Par exemple, le CO₂ est principalement produit par la combustion des énergies fossiles, tandis que le méthane provient en grande partie de l'élevage et de la décomposition des déchets organiques. Le protoxyde d'azote est quant à lui associé aux pratiques agricoles et industrielles.

a. Évolution des données

Le graphique ci-après montre que les émissions de GES sont restées stables à 127 kteqCO₂ entre 2015 et 2022.

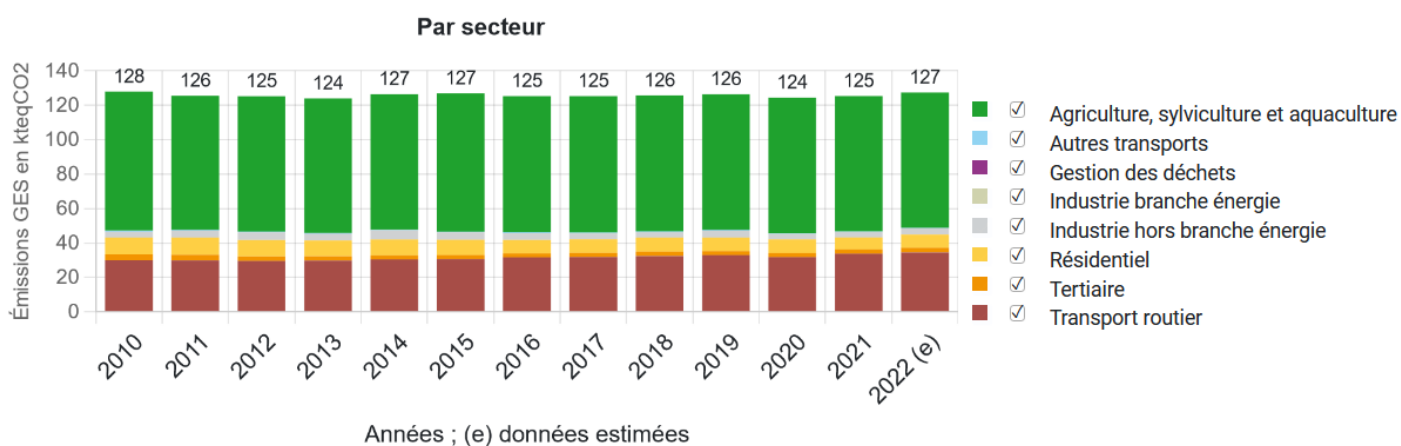


Figure 9 : Évolution des émissions de GES du territoire de la CCPL en kteqCO₂ par secteur Source : TerriSTORY

Au cours de la période étudiée, deux secteurs se distinguent par leurs émissions de GES : **l'agriculture, la sylviculture et l'aquaculture**, et **le transport**.

- Pour le secteur de **l'agriculture, sylviculture et aquaculture**, bien que les émissions aient légèrement diminué de 2,2 % entre 2015 et 2022, elles demeurent la principale source de GES, avec 62 % du total en 2022, passant de 80,32 kteqCO₂ à 78,57 kteqCO₂.
- Les émissions liées au **transport routier** ont augmenté de 12 % au cours de la période, atteignant 27 % des émissions totales en 2022, faisant de ce secteur une source croissante de pollution. Bien que la Communauté de Communes ne puisse pas agir directement sur les émissions du transport routier, certaines initiatives locales illustrent des démarches exemplaires. Ainsi, l'entreprise TVE LOGISTIQUE,

labellisée "Objectif CO₂" depuis 2018, a diversifié sa flotte de véhicules dès 2021 en acquérant 20 tracteurs fonctionnant à l'Oleo 100 sur un total de 120 véhicules. Ces tracteurs permettent de réduire de 80 % les particules rejetées dans l'air et de 60 % les émissions de CO₂ par rapport à des véhicules diesel.

Par ailleurs :

- Le secteur **résidentiel** a enregistré une réduction de 13 % de ses émissions, probablement en raison d'améliorations en matière d'efficacité énergétique et de changements dans les systèmes de chauffage.

Concernant les autres secteurs, qui représentaient moins de 10 % des émissions totales en 2022, ils ont enregistré des variations dans leurs niveaux d'émissions. Pour le secteur :

- **Gestion des déchets** : Les émissions sont restées stables, indiquant un impact relativement constant sur les émissions globales.
- **Industrie (énergie et hors énergie)** : Les émissions ont diminué de 16 %, suggérant une transition vers des processus plus propres ou une réduction de l'activité industrielle.
- **Autres modes de transport** : Les émissions ont baissé de 17 %, ce qui pourrait être dû à une réduction de l'utilisation de ces moyens de transport ou à une amélioration de leur efficacité énergétique.
- **Tertiaire** : Les émissions ont augmenté de 15 %, probablement en raison de l'expansion des activités de services et d'une consommation énergétique plus importante.

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

La figure ci-après montre que les émissions de GES du territoire, qui étaient inférieures à la trajectoire des objectifs du PCAET jusqu'en 2021, les dépassent en 2022.

Cependant, malgré une augmentation de la consommation énergétique, les émissions de GES sont restées stables, suggérant une amélioration de l'efficacité énergétique et une utilisation accrue de sources d'énergie moins polluantes.

Néanmoins, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse se trouve face à un défi. En effet, les deux principaux secteurs émetteurs, à savoir **l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et le transport routier**, échappent à ses compétences directes. Il est donc essentiel, dans les prochaines années, de renforcer la coopération avec les acteurs clés de ces secteurs, notamment avec la Chambre d'agriculture, afin d'accélérer la réduction des émissions de GES.

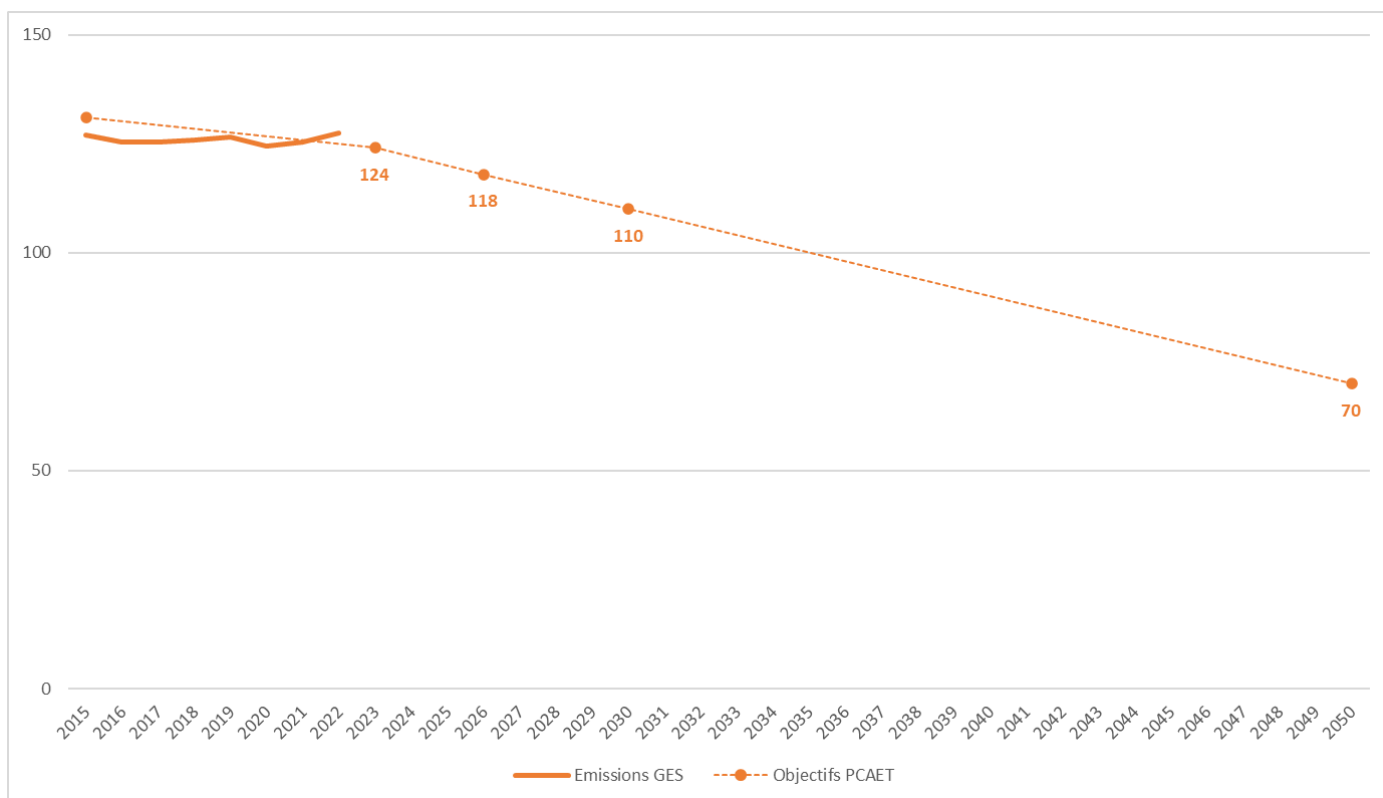


Figure 10 : Évolution des émissions de GES en fonction des objectifs fixés dans le PCAET

À retenir – Émissions GES

Le secteur le plus émetteur de GES est le secteur de l'agriculture, la sylviculture et l'aquaculture, suivi par le transport routier.

La tendance sur les dernières années s'éloigne de la tendance visée dans le PCAET, les émissions ayant dépassé les objectifs en 2022.

- ⇒ Travailler globalement sur l'ensemble des secteurs pour induire une baisse plus forte des émissions de GES afin de rattraper la tendance du PCAET. Il est également important de renforcer les partenariats avec les principaux acteurs de ces secteurs, tels que la chambre d'agriculture.

4. Qualité de l'air

La qualité de l'air dépend d'un équilibre complexe entre les émissions de polluants dans l'air et différents processus atmosphériques. Ces polluants, provenant de sources naturelles et anthropiques telles que le trafic routier ou les brûlages des déchets à l'air libre, soulèvent divers enjeux sanitaires, environnementaux et économiques.

Pour rappel, dans le cadre des PCAET, six polluants sont surveillés : le SO₂, les NO_x, les COVNM, le NH₃, ainsi que les PM_{2,5} et les PM₁₀.

L'évaluation réalisée par ATMO concernant ces polluants a facilité l'élaboration d'une stratégie par les élus locaux afin de diminuer les émissions de ces polluants atmosphériques. Les objectifs correspondants sont résumés dans le tableau suivant :

Polluants atmosphériques	2023	2026	2030	2050
SO ₂	5,4 t	5,2 t	4,9 t	3,3 t
NO _x	176,1 t	162,9 t	145,4 t	57,5 t
COVNM	112,8 t	105,3 t	95,3 t	45,4 t
NH ₃	618,5 t	601,6 t	579,1 t	466,6 t
PM _{2,5}	48,8 t	44,6 t	38,9 t	10,8 t
PM ₁₀	88,9 t	81,6 t	71,9 t	23,4 t

Figure 11 : Niveau d'émissions de polluants atmosphériques à atteindre par le territoire de la CCPL selon les échéances réglementaires du PCAET. Source : stratégie Air Energie Climat du PCAET

a. Évolution des données

Le graphique ci-après présente l'évolution des émissions de différents polluants atmosphériques sur le territoire de la CCPL entre 2005 et 2022. Toutefois, il convient de noter que certaines données, telles que les émissions de PM_{2,5} et PM₁₀, ne sont pas représentées sur ce graphique. Néanmoins, leur évolution en pourcentage entre 2015 et 2022 a été calculée de la même manière que pour les autres polluants. Ces valeurs exactes peuvent être consultées sur l'observatoire régional (ORCAE).

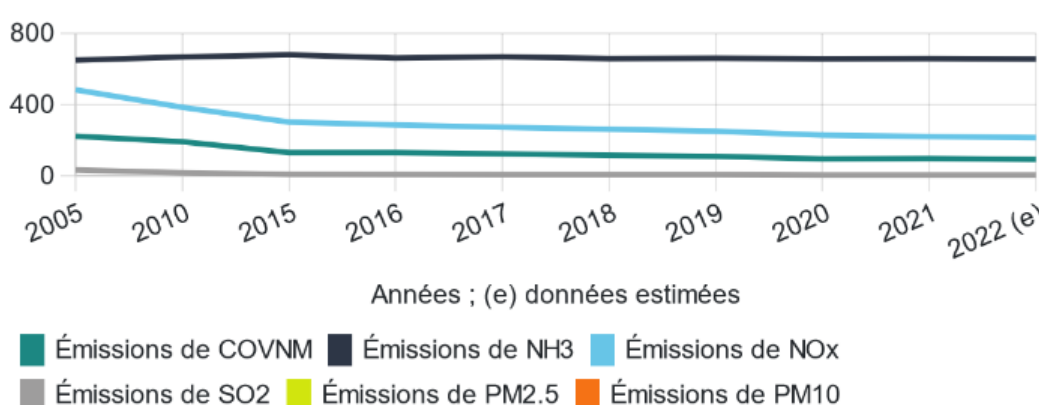


Figure 12 : Évolution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de la CCPL en tonnes et par polluant (chiffres 2022). Source : TerriSTORY

Les données révèlent une tendance générale à la baisse des émissions de tous les polluants, bien que l'ampleur de cette réduction varie selon les polluants. En effet, on constate que :

- Les émissions de **SO₂** ont enregistré une diminution de 35 % par rapport à 2015. Cette baisse importante s'explique probablement par le renforcement des réglementations imposant des limites d'émissions plus strictes, notamment dans les secteurs industriels.
Sur le plan de la santé, le dioxyde de soufre, émis principalement par la combustion de combustibles fossiles contenant du soufre, constitue un irritant respiratoire majeur.
- Les émissions de **NO_x** ont chuté de 29 % au cours de la même période. Deux secteurs principaux sont identifiés comme les plus grands contributeurs : l'agriculture, sylviculture et aquaculture et le transport routier, comme le montre la figure ci-après. Cependant, la diminution des émissions provient principalement du secteur du transport routier. Les émissions agricoles ont légèrement baissé, passant de 141 tonnes en 2015 à 121 tonnes en 2022. En revanche, celles du transport routier ont chuté de manière significative, de 135 tonnes en 2015 à 73 tonnes en 2022. Cette réduction est probablement due aux avancées technologiques dans le domaine des véhicules et à l'instauration de réglementations plus strictes, imposant des normes d'émissions de plus en plus sévères.
Le NO_x reste un polluant préoccupant, en raison de ses effets nocifs sur la santé, tels que l'aggravation des crises d'asthme.
- Les émissions de **COVNM** ont diminué de 29 %. Cette baisse est importante car ces composés sont souvent impliqués dans la formation d'ozone troposphérique, un polluant secondaire nocif.
- Les émissions de particules fines (**PM_{2,5} et PM₁₀**) ont globalement diminué, avec une baisse significative de 22 % pour les PM_{2,5} et de 13 % pour les PM₁₀ par rapport à 2015. En 2022, le secteur résidentiel restait la principale source d'émissions de PM_{2,5} (voir graphique ci-après).
Comme le chauffage individuel représente une part importante de ces émissions, il est probable que des efforts aient été entrepris pour remplacer les appareils de chauffage au bois les moins performants, contribuant ainsi à cette réduction.
Bien que la diminution des émissions de PM₁₀ soit plus modeste, elle reflète tout de même des progrès continus.
Les recherches scientifiques montrent qu'une exposition de courte durée aux particules fines (PM_{2,5} et PM₁₀) peut augmenter la morbidité cardiorespiratoire, tandis qu'une exposition prolongée favorise le développement de maladies respiratoires.
Ces baisses sont donc essentielles pour améliorer la santé publique.
- Enfin, bien que les émissions de **NH₃** aient connu une réduction plus modeste de seulement 3 % par rapport à 2015, ce gaz reste le polluant émis en plus grande quantité, avec 657 tonnes en 2022. Cette faible baisse s'explique par les difficultés à réduire les émissions dans les secteurs agricoles, où l'ammoniac est un sous-produit courant. Il est important de rappeler qu'à des concentrations élevées, notamment dans des espaces confinés, le NH₃ peut provoquer une forte irritation des voies respiratoires, de la peau et des yeux, et peut même causer des œdèmes pulmonaires.

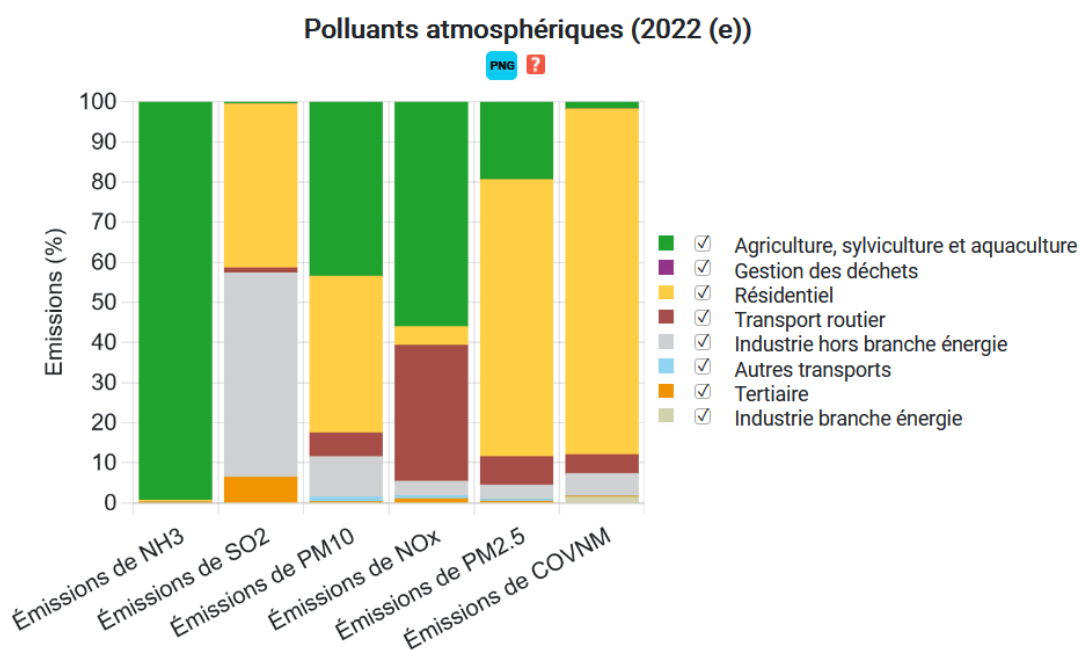


Figure 13 : Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteur pour l'année 2022 sur le territoire de la CCPL. Source : TerriSTORY

b. Où en est-on par rapport aux objectifs PCAET ?

Sur la figure ci-après, on constate que les émissions des six polluants suivis ont toutes diminué au cours de la période observée. Toutefois, cette réduction reste insuffisante pour cinq d'entre eux. Un seul polluant, les COVNM, a déjà atteint l'objectif fixé pour 2023.

	Réduction des émissions de polluants atmosphériques entre 2015 et 2022	Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques entre 2015 et 2023
SO₂	-35 %	-45 %
NO_x	-29 %	-42 %
COVNM	-29 %	-15 %
NH₃	-3 %	-9 %
PM_{2,5}	-22 %	-32 %
PM₁₀	-13 %	-25 %

Figure 14 : Niveau de progression vers les objectifs fixés dans le PCAET concernant les émissions de polluants atmosphériques. Source : SDE 03

Il convient également de prendre en compte l'évolution de la réglementation : la directive européenne sur la qualité de l'air sera révisée pour établir des seuils plus stricts concernant les polluants atmosphériques. Cette initiative vise à améliorer la qualité de l'air que nous respirons.

En effet, en 2022, la Commission européenne a proposé de réduire les seuils réglementaires des polluants atmosphériques pour atteindre l'objectif de « zéro pollution en 2050 ». Cette initiative a été approuvée par le Parlement européen le 14 septembre 2023, qui aspire à aligner ces seuils sur les recommandations de l'OMS, bien que les normes européennes restent moins ambitieuses. La révision a été approuvée par le Parlement européen et devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2024. La transposition dans le droit français est prévue pour 2026, avec un respect des nouveaux seuils attendu d'ici 2030.

Ces données seront à prendre en compte lors de la révision du PCAET afin de définir des objectifs cohérents.

	Paramètre	Valeur réglementaire européenne actuelle	Seuils OMS 2021	Projet de révision Directive* Seuils visés en 2030
DIOXYDE D'AZOTE NO ₂	Moyenne annuelle	Valeur limite 40 µg/m ³	10 µg/m ³	20 µg/m ³
PARTICULES PM10	Moyenne annuelle	Valeur limite 40 µg/m ³	15 µg/m ³	20 µg/m ³
PARTICULES PM2,5	Moyenne annuelle	Valeur limite 25 µg/m ³	5 µg/m ³	10 µg/m ³
OZONE O ₃	Nb de jours de dép. de la moy. glissante 120 µg/m ³ sur 8 heures	Valeur cible 25 jours par an	-	18 jours
	100 µg/m ³ sur 8 heures	-	3 jours par an	-



*Seuils envisagés par la Commission Européenne en octobre 2022

Figure 15 : Réglementation en air extérieur en cours de révision. Source : Atmo

À retenir – Qualité de l'air

Le NH₃ est le polluant émis en plus grande quantité durant la période, tandis que le SO₂ a enregistré la plus forte baisse.

⇒ Il est crucial d'engager davantage les acteurs agricoles dans cette démarche.

La réduction des émissions de polluants atmosphériques est encourageante, mais reste encore insuffisante pour atteindre les objectifs fixés par le PCAET.

⇒ Maintenir ces efforts.

5. Stockage carbone

La séquestration carbone implique le stockage à long terme du dioxyde de carbone (CO₂) en dehors de l'atmosphère, en utilisant des puits de carbone tels que les forêts, les sols et les océans. Cette « capture » du CO₂ contribue à réduire sa concentration atmosphérique, aidant ainsi à atténuer le changement climatique. Les fluctuations de ces réservoirs, qu'elles soient positives ou négatives, peuvent influencer les émissions de gaz à effet de serre, ce qui souligne l'importance de surveiller ces paramètres de près.

Le décret n°2016-849 a rendu obligatoire l'évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET.

a. Évolution des données

Le diagnostic Air Énergie Climat faisait état de la séquestration nette de CO₂ et du potentiel de stockage supplémentaire pour le territoire de la CCPL, et ce grâce à une analyse des données de l'outil ALDO.

Une nouvelle version permet d'actualiser certaines données, comme celles liées à la forêt (actualisation de l'inventaire forestier IGN) et les haies (étude IGN 2022), tandis que d'autres restent inchangées comme l'occupation du sol. Comme l'indique la plateforme, il n'est donc pas possible de venir comparer les données du diagnostic avec celles actualisées et tracer des tendances. ALDO reste donc un outil d'évaluation ponctuelle.

Selon les dernières données de l'outil ALDO, le territoire de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse affiche actuellement une séquestration nette de carbone de 25,3 kteqCO₂ par an, principalement grâce à son écosystème naturel et en particulier à ses forêts, comme l'illustre la figure ci-après :

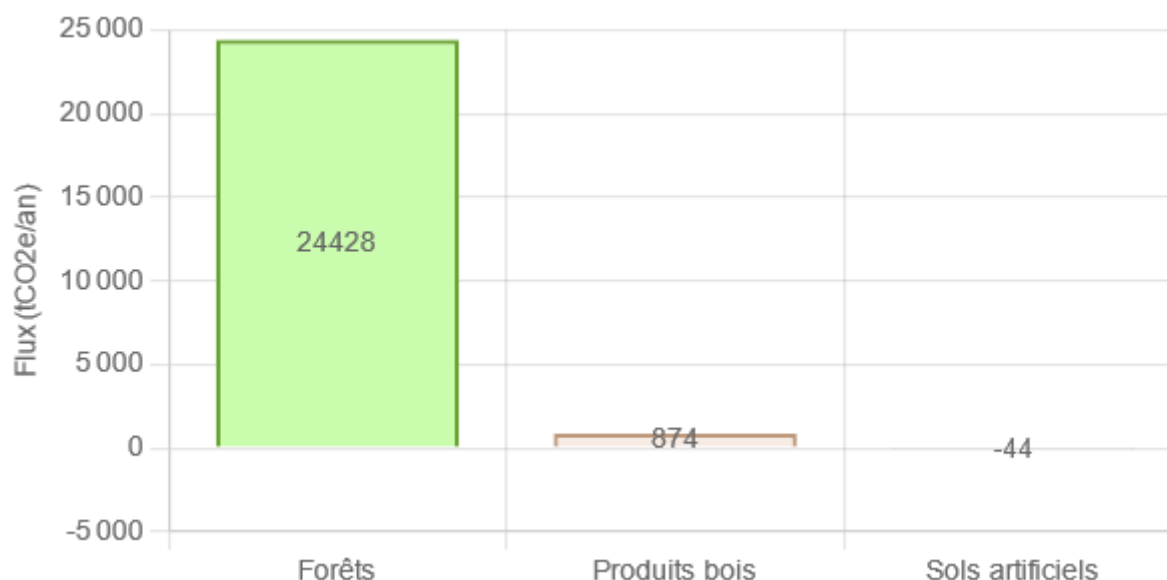


Figure 16 : Flux annuel de carbone en teqCO₂ par typologie d'occupation du sol, Source : Outils ALDO

De plus, l'outil ALDO permet de suivre le stock total de carbone du territoire, qui s'élève actuellement à 3,3 MtC et augmente de 0,8 % par an.

La figure suivante illustre la répartition de ce stock total de carbone selon les différents types de surface. On observe également que, en plus des forêts, les prairies contribuent également de manière significative à ce stock.

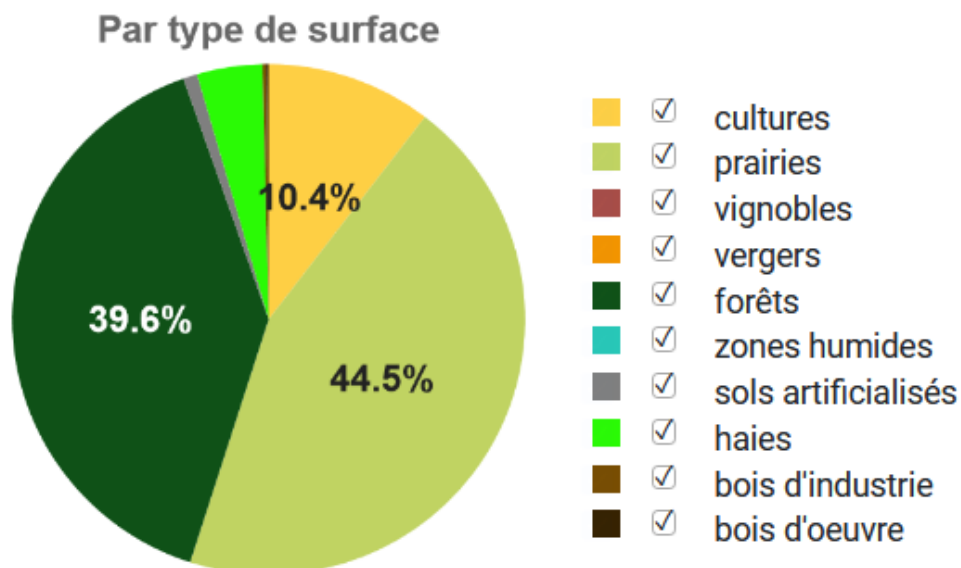


Figure 17 : Répartition du stockage carbone du territoire de la CCPL par type de surface. Source : ALDO

À retenir – Stockage carbone

Le stockage du carbone sur le territoire de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse est principalement assuré par les forêts et les prairies.

Il est crucial non seulement de préserver, mais aussi de renforcer le stockage de carbone sur le territoire, d'autant plus que les émissions de GES stagnent et peinent à diminuer.

III. AVANCEMENT DES ACTIONS

Méthodologie

Dans un premier temps, un aperçu général de toutes les actions de la CCPL (partie 1 ci-après) et des partenaires (partie 2 ci-après) est proposé, avec une indication du niveau d'avancement selon les 5 catégories suivantes :

- En réflexion** : l'action est toujours souhaitée par l'EPCI/partenaire mais la mise en œuvre reste encore inconnue et nécessite des éclaircissements
- Non réalisée** : rien n'a été engagé sur l'action
- Programmée** : l'action est prévue dans les prochaines années du PCAET à moyen/long terme
- En cours** : l'action est en cours d'application
- Réalisée** : l'action est considérée comme terminée

Pour faciliter la lecture ces catégories seront représentées par l'illustration suivante :



Dans un second temps, une analyse détaillée de ces avancements est proposée en annexes. Pour chaque fiche action, l'objectif est de présenter ce qui a pu être réalisé ces trois dernières années mais aussi les freins et leviers rencontrés ainsi que les perspectives identifiées. Les actions mises en place a posteriori de l'adoption du PCAET, et qui n'apparaissent pas dans le plan d'actions sont aussi présentées afin de valoriser toutes les initiatives.

La remontée des différentes informations et indicateurs des actions portées par la collectivité a pu se faire grâce aux données transmises par les services concernés au référent de l'intercommunalité.

Pour les actions portées par les partenaires, un travail de remontée des informations (évaluation qualitative et quantitative) a été effectué par les agents du SDE 03, où tous les acteurs ayant une fiche action dans les PCAET ont pu être sollicités. Il a été décidé de ne communiquer que sur les actions pour lesquelles les partenaires ont pu prendre le temps de partager leurs données et informations.

Pour être en mesure de publier ce bilan à mi-parcours en fin 2024, il a été choisi de suivre les indicateurs chiffrés sur les années 2021, 2022 et 2023 (les données de 2024 n'étant pour la plupart pas disponibles au moment de la rédaction). Les données présentées dans ce rapport ont été récoltées sur le premier semestre 2024.

1. Avancement global des actions de l'intercommunalité

Le plan d'actions du PCAET de la CCPL comprend 61 fiches actions, dont 21 sont gérées par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

Ces fiches sont organisées en 6 axes stratégiques, couvrant des domaines variés :

- l'exemplarité de l'intercommunalité,
- la sobriété et l'efficacité énergétique,
- le développement des énergies renouvelables,
- l'adaptation aux changements climatiques,
- la mobilité
- et l'économie circulaire.

Le tableau ci-dessous offre une vue d'ensemble du niveau d'avancement de chacune de ces fiches actions.

Axe - Orientation - Action	Etat d'avancement
AXE 1. DES COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES	
1.1 PILOTER ET SUIVRE LE PCAET	
1.1.1 Piloter et suivre le PCAET	En cours
1.2 FAIRE LE LIEN ENTRE LES ENJEUX DU PCAET ET LES AUTRES ENJEUX	
1.2.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les autres documents de planification	En cours
1.3 ETRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITÉS	
1.3.1 Exemplarité de la collectivité dans la commande publique	En cours
1.3.3 Exemplarité de la collectivité dans la réduction de ses consommations énergétiques	En cours
1.3.6 Exemplarité des collectivités du territoire sur un ou plusieurs projets de construction exemplaire	Non réalisée
1.3.7 Sensibiliser et former les élus et les agents à l'amélioration des pratiques	En cours
AXE 2. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ÉNERGIE	
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	
2.1.1 Renforcer la politique habitat sur le territoire	En cours
2.2 ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE	
2.2.1 Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie	Réalisée
AXE 3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR	
3.1 CADRER, COORDONNER, ET FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE	
3.1.1 Planifier le développement des énergies renouvelables en cohérence au niveau territorial	En cours
3.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	
3.2.1 Développer le solaire photovoltaïque au sol sans dégrader l'activité agricole	En cours
3.2.5 Accompagner le développement de la méthanisation territoriale	En cours
3.3 DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE	
3.3.1 Création d'un réseau de chaleur sur le territoire	En cours

4. ADAPTER LES TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A VENIR		
4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE		
4.1.2	Étudier la faisabilité de récupération d'eau de pluie	En cours
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES		
5.2 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES		
5.2.1	Intégrer les enjeux de mobilité dans les documents de planification (PLUI, PDIE) de manière concertée	En cours
5.2.2	Améliorer et diversifier les solutions existantes de mobilité en leur donnant plus de visibilité	En cours
5.2.3	Améliorer l'offre de mobilité active	En cours
5.3 FAVORISER LA PROXIMITÉ		
5.3.1	Démultiplier sur le territoire les dispositifs de proximité	En cours
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE		
6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ ET AMÉLIORER LA CONSOMMATION		
6.1.1	Réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	En cours
6.1.2	Mettre en relation les producteurs et les consommateurs locaux	En cours
6.1.5	Sensibilisation de la population à l'amélioration de sa consommation	En cours
6.3 FAVORISER LES SYNERGIES INTER ENTREPRISES ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE		
6.3.1	Promouvoir les synergies entre les entreprises du territoire	En cours

On constate qu'une grande partie des actions prévues est engagée : 90% sont en cours d'application et 5% ont déjà été réalisées.

Toutefois, il est important de préciser qu'une action « en cours » peut inclure des sous-actions qui sont à divers stades : réalisées, en cours ou programmées. Par ailleurs, certaines actions resteront au statut « en cours » jusqu'à la fin du PCAET, notamment celles qui sont de nature à long terme, comme les actions de sensibilisation par exemple.

Le détail de l'avancement de chaque action avec analyse qualitative et quantitative est présenté en **Annexe1** de ce présent rapport.

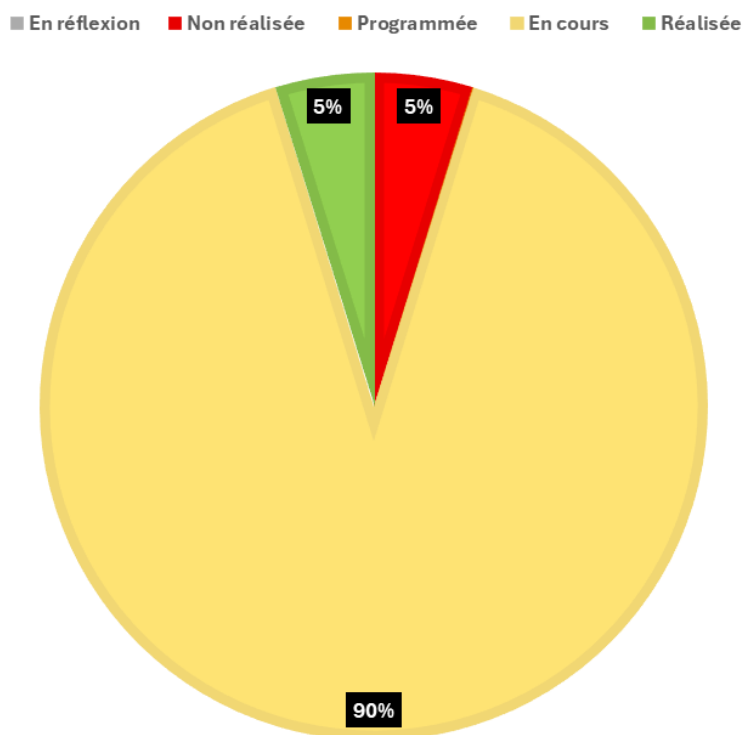


Figure 18 : Répartition des actions portées par la CCPL selon leur état d'avancement. Source : SDE 03

2. Avancement global des actions des partenaires

La CCPL s'est engagée dans une **démarche d'élaboration collective** de son PCAET à travers la mobilisation d'une grande diversité d'acteurs socio-économiques, et s'est traduite par l'intégration de **40 fiches actions portées par différents organismes** tels que des associations, des chambres consulaires et des collectivités territoriales.

L'objectif de cette section est d'évaluer la progression des actions entreprises par ces partenaires, tout en identifiant les éventuels obstacles rencontrés et les leviers disponibles pour les surmonter. Il convient de noter que ces partenaires mènent également d'autres actions en parallèle de celles inscrites dans le PCAET de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse. Par conséquent, il était essentiel de mettre en lumière ces initiatives qui contribuent également à la transition énergétique et écologique du territoire.

En outre, un recensement des objectifs à court et moyen terme de ces structures a été effectué en vue de la probable révision des PCAET d'ici trois ans. Pour rappel, seules les actions des partenaires qui ont fourni des éléments sur les initiatives réalisées dans le délai imparti sont présentées ici.

Axe - Orientation - Action	Porteur de l'action	Etat d'avancement
AXE 1. DES COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES		
1.2 FAIRE LE LIEN ENTRE LES ENJEUX DU PCAET ET LES AUTRES ENJEUX		
Accompagner à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus.		
1.2.2	ARS / ATMO	En cours
1.3 ETRE EXEMPLAIRE SUR SON PATRIMOINE ET SES ACTIVITÉS		
1.3.2	SDE03	En cours
Déployer un contrat d'objectif territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département		
1.3.4	SDE03	Réalisée
Lancement d'opérations massives type à 1€ dans les bâtiments publics		
1.3.5	SDE03	En réflexion
Valoriser les Certificats d'Economie d'Energie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti		
1.3.8	SDE03	En cours
Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités		
1.3.9	SDE03	En cours
1.4 IMPLIQUER LE TERRITOIRE DANS LA DEMARCHE		
Proposer aux établissements scolaires des programmes de sensibilisation aux enjeux du PCAET		
1.4.1	SDE03	En cours
Sensibilisation des enjeux de la qualité de l'air (ambiant et intérieur) aux scolaires		
1.4.2	CAP Tronçais	En cours
AXE 2. UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ÉNERGIE		
2.1 ACCOMPAGNER LES PARTICULIERS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE		
Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat		
2.1.2	CD03	En cours
Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique		
2.1.3	CD03	En cours

2.2 ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

2.2.2	Améliorer l'éclairage commercial des entreprises artisanales (ATTENTION : évolution du titre et du contenu (après le vote des derniers PCAET) Nouvel intitulé : "Accompagnement des entreprises artisanales pour l'amélioration des pratiques (énergies, mobilité, flux)")	CMA Allier	En cours
2.2.3	Suivi et réduction des consommations énergétiques du patrimoine du conseil départemental (ATTENTION : Cette fiche a été scindée en trois fiches distinctes. Elles sont accessibles en annexe 2 sous les intitulés suivants : "Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département", "Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine du CD 03" et "Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du département")	CD03	En cours

2.3 FAVORISER LES PROJETS EXEMPLAIRES ET LA CONSTRUCTION BIOSOURCÉE

2.3.1	Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans la construction et structuration d'une filière chanvre	Association CBPA	Non renseignée
-------	--	------------------	----------------

AXE 3. VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR

3.1 CADRER, COORDONNER, ET FINANCER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

3.1.2	Proposer des Appels à Manifestation d'Intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire	SDE03	En réflexion
-------	---	-------	--------------

3.2 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

3.2.2	Réaliser un cadastre solaire départemental	SDE03	En cours
3.2.3	Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol	DDT03	En cours
3.2.4	Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD03	CD03	En cours
3.2.6	Méthanisation agricole : Accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs	SDE03	En cours
3.2.7	Etudier le potentiel hydroélectrique du département	CD03	Réalisée
3.2.8	Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie	CD03	En cours
3.2.9	Structurer la filière bois Énergie sur le département de l'Allier	SDE03 / FIBOIS	En cours

3.3 DÉVELOPPER LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DE L'ÉNERGIE

3.3.2	Assurer une cohérence entre le développement des réseaux électriques et celui des énergies renouvelables	SDE03 / RTE	En cours
-------	---	-------------	----------

4. ADAPTER LES TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A VENIR

4.1 ANTICIPER LA GESTION DE L'EAU DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

4.1.1	Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier aval	EPTB Loire (SAGE Allier Aval)	En cours
4.1.3	Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable	SMEA	En cours
4.1.4	Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales	CEN Allier	En cours
4.1.5	Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable	CA03 / Symbiose Allier	En réflexion

4.2 ACCOMPAGNER LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE			
4.2.1	Adaptation culturelle des pratiques au changement climatique ou AP3C	CA03	En cours
4.2.2	Valoriser le rôle de l'élevage et expérimentation d'élevages Bas Carbone	CA03 / CEN Allier	En cours
4.2.3	Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs	Terre de Liens Auvergne	En cours
4.2.4	Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole	CA03	En cours
4.3 PRÉSERVER ET AUGMENTER LE STOCKAGE CARBONE DU TERRITOIRE			
4.3.1	Préservation et valorisation des vieilles forêts, des haies et du bocage	CEN Allier	En cours
4.3.2	Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage	Mission Haies	En cours
4.3.3	Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	EPTB Loire / CEN Allier	En cours
5. UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES			
5.1 DÉVELOPPER LES CARBURANTS ALTERNATIFS			
5.1.1	Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation	SDE03	En cours
5.1.2	Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques	SDE03	En cours
5.2 DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES			
5.2.4	Etudier la possibilité de créer une plateforme de Mobilité sur le département de l'Allier	Plateforme mobilité	En cours
6. UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE			
6.1 DÉVELOPPER LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ ET AMÉLIORER LA CONSOMMATION			
6.1.3	Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique	CD03	En cours
6.1.4	Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité	CD03 / CA03	En réflexion
6.1.6	Développer la monnaie locale "le Soudicy"	Association Soudicy	En cours
6.2 LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET AMÉLIORER LEUR VALORISATION			
6.2.1	Mener une vraie politique d'économie circulaire à l'échelle du territoire et mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	SICTOM Sud Allier	En cours

Sur les 40 actions prévues, 1 n'a pas pu être renseignée, 4 sont en réflexion, 33 sont actuellement en cours d'exécution, tandis que 2 ont déjà été réalisées.

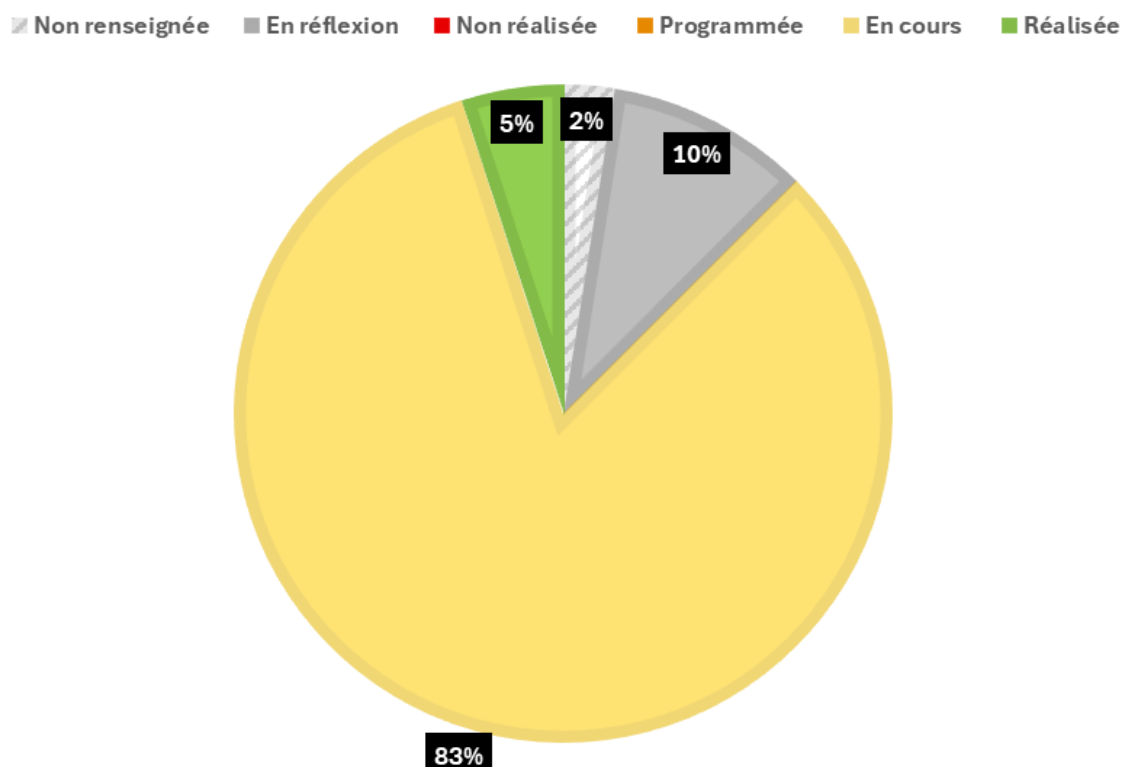


Figure 19 : Répartition des actions portées par les partenaires selon leur état d'avancement. Source : SDE 03



IV. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

1. Synthèse du bilan

Depuis le début de la mise en œuvre du PCAET par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse, des efforts importants ont été déployés pour maîtriser la consommation énergétique du territoire. Toutefois, celle-ci a malgré tout enregistré une hausse de 10,2% entre 2015 et 2022.

En parallèle, la production d'énergies renouvelables a connu une augmentation significative de 26%, témoignant de l'adoption croissante de ces technologies.

Les actions mises en place ont permis de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre. Cependant, une variation notable a été observée dans le secteur des transports routiers, où les émissions ont augmenté de 12 %. Cela souligne l'importance d'intensifier les efforts dans ce secteur.

En parallèle, le bilan du stockage carbone montre une séquestration nette de 25,3 kteqCO₂ par an, soulignant l'importance de la gestion des forêts. Le stockage carbone reste un levier crucial pour accompagner les efforts de réduction des émissions, particulièrement face aux défis du secteur des transports.

Sur le plan de la qualité de l'air, des avancées encourageantes ont été réalisées, avec une réduction significative des émissions des six principaux polluants, et l'objectif 2023 a été atteint pour les composés organiques volatils non méthaniques. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés pour d'autres polluants.

Ces résultats témoignent de l'engagement de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse, qui a mis en œuvre un grand nombre d'actions : 90% des fiches actions sont en cours de réalisation et 5% sont déjà finalisées. Cela démontre une forte implication de la collectivité, illustrant une dynamique active et un engagement solide vers les objectifs du PCAET.

Les partenaires du PCAET montrent également une grande mobilisation, avec 83% des actions en cours de réalisation et 5% déjà achevées. Ces chiffres soulignent l'effort collectif pour atteindre les objectifs du PCAET, et l'importance de maintenir cet élan pour les années à venir.

Le graphique suivant illustre cet effort collectif pour atteindre les objectifs du PCAET.

■ Non renseignée ■ En réflexion ■ Non réalisée ■ Programmée ■ En cours ■ Réalisée

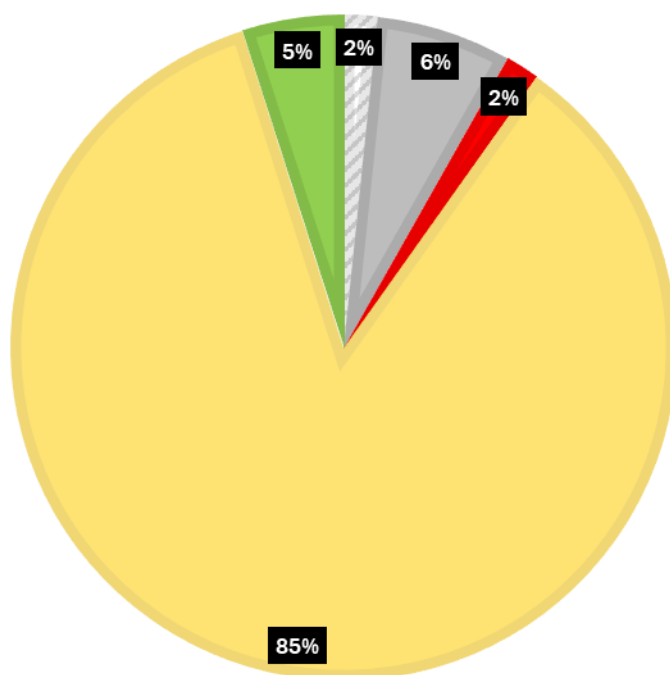


Figure 20 : Répartition des actions portées par l'ensemble des acteurs du PCAET, la CCPL et les partenaires, selon leur état d'avancement. Source : SDE 03

2. Anticipation et préparation des évolutions futures

Depuis l'adoption du PCAET, des évolutions du cadre juridique ont eu lieu. Il est donc proposé ici un bref retour sur ces différentes évolutions, afin de non pas ré-évaluer l'actuel PCAET, mais d'anticiper l'adaptation qui sera attendue pour le PCAET révisé.

a. Compatibilité

Au moment de l'adoption du présent PCAET, il devait être compatible avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), qui par la suite a été mis à jour via le SRADDET, adopté en Assemblée plénière le 19 décembre 2019 et entré en vigueur le 10 avril 2020.

Depuis son adoption, des évolutions à la fois réglementaires et législatives ont vu le jour (dont entre autres la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols ou encore la prévention et la gestion des déchets), conduisant la Région à engager une première procédure de modification en Assemblée plénière du 29 juin 2022. La procédure est à l'heure actuelle encore en cours : « *la promulgation de la loi n° 2023-630 « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux » et ses décrets d'application à venir, conduisent la Région Auvergne Rhône Alpes à interrompre, dès à présent, la consultation en cours des Personnes Publiques Associées, afin de répondre à ce nouveau cadre réglementaire »* (source : SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes 2024).

Ainsi, le SRADDET Ambitions 2030 dont la première version est disponible en version complète³ et simplifiée⁴, peut d'ores et déjà être consulté pour anticiper la mise en conformité et sera à prendre en compte lors de la révision du PCAET, au terme des 6 années d'application.

b. Prise en compte des documents d'urbanisme

Pour rappel, si, lors de la révision du PCAET, le territoire est en cours de révision de son PLUi, il faudra que ce PLUi soit compatible avec le PCAET (et non plus une simple prise en compte comme c'était le cas jusqu'au 1er avril 2021). De plus, suite à sa révision, le PCAET devra de nouveau respecter les différentes articulations attendues entre ce document et les autres dispositifs réglementaires et outils de planification du territoire, tel que présenté dans la figure 1 de ce rapport.

c. Actualités législatives et réglementaires

De récentes lois prévoient l'intégration de nouveaux éléments dans les attendus réglementaires du programme d'action des PCAET, et qui seront à prendre en compte au moment de son renouvellement, à savoir :

- Les articles 19 et 121 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoient un volet éclairage public et

³ SRADDET Ambitions 2030 version complète : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/2202/download?inline>

⁴ SRADDET Ambitions 2030 version simplifiée : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/media/242/download?inline>

nuisances lumineuses du PCAET obligatoire pour tous (Art. 19) et précisent le contenu de l'étude par le plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Art. 121).

- L'article 34 de la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique qui modifie et complète le L. 229-26 du code de l'environnement en ajoutant dans le programme d'actions à réaliser la notion de « potentiel de récupération de chaleur à partir des centres de données » et de « réduction de l'empreinte environnementale du numérique ».
- De plus, la loi Climat et Résilience inclut des dispositions relatives au Zéro Artificialisation Nette (ZAN), visant à limiter l'artificialisation des sols. L'objectif est de compenser chaque mètre carré d'espace naturel ou agricole urbanisé par un mètre carré de territoire restauré ou préservé. Cette approche s'inscrit dans un effort plus large de protection de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique.

La loi n°2023-1040 du 20 juillet 2023, quant à elle, apporte des précisions supplémentaires sur la mise en oeuvre du ZAN en introduisant des outils de suivi et d'évaluation des politiques publiques liées à l'artificialisation des sols. Elle vise également à faciliter les démarches de concertation entre les acteurs concernés afin d'aboutir à des projets d'aménagement qui intègrent pleinement les enjeux de préservation des terres agricoles et naturelles.

- Parallèlement, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération des Énergies Renouvelables vise à faciliter le déploiement des projets d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire. Cette loi introduit des mesures visant à simplifier les procédures administratives et à renforcer le cadre juridique pour les installations d'énergies renouvelables. L'objectif est d'inciter les communes à identifier des espaces préférentiels pour le développement des énergies renouvelables sur leur territoire. Ce processus comporte une phase de concertation publique obligatoire pour intégrer l'acceptabilité locale au sein de la démarche. L'EPCI rend par la suite un avis avant arrêt définitif des zonages par les services de l'Etat et traduction dans les documents d'urbanisme.
- De plus, le 21 décembre 2023 se tenait la Conférence des Parties (COP) Auvergne Rhône Alpes, organisée conjointement par l'Etat et le Conseil Régional, afin d'associer tous les niveaux de collectivités et de fait territorialiser la planification écologique. La COP Régionale s'est tenue en 3 sessions abordant 6 grands thèmes de la COP : Industrie/Produits Bois, Transport, Bâtiments, Energie et Déchets, Biodiversité et Ressources Naturels, Forêts. En parallèle, il a été demandé à chaque département de décliner localement la construction de la feuille de route régionale : la COP départementale de l'Allier s'est donc organisée et réunie une première fois le 19 janvier 2024 rassemblant les représentants de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil départemental, des EPCI, du monde économique, des organismes consulaires, et de la société civile.
À la suite de cela, plusieurs ateliers de travail appelés COP sectorielles se sont tenus au printemps 2024. Une restitution de ces travaux sera présentée sous forme de feuille de route. Elle devrait se tenir avant fin 2024. Le but de cette feuille de route est de matérialiser le choix des engagements pris par secteur sur le territoire, et décrire une trajectoire collective pour atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.



CONCLUSION

Le bilan à mi-parcours du PCAET de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse met en lumière les efforts considérables déployés pour atteindre les objectifs fixés en matière de consommation énergétique, de production d'énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air et de stockage de carbone. Toutefois, il révèle également les défis persistants, notamment en matière de réduction des émissions de GES et d'augmentation de la production d'énergies renouvelables.

L'analyse des données collectées montre que, bien que des progrès notables aient été réalisés, il reste encore du chemin à parcourir pour respecter les engagements pris dans le cadre du PCAET. Les actions menées jusqu'à présent ont permis d'engager une dynamique positive, mais il est nécessaire de redoubler d'efforts dans certains secteurs clés, notamment le transport et l'agriculture, qui continuent de représenter une part significative des émissions de GES.

Par ailleurs, la transition vers une autonomie énergétique et une réduction de l'empreinte carbone du territoire nécessite une accélération des initiatives en faveur des énergies renouvelables. Les projets en cours, tels que le développement de la méthanisation et d'un réseau de chaleur, joueront un rôle crucial dans l'atteinte de ces objectifs.

Ainsi, ce bilan à mi-parcours, tout en soulignant les réalisations accomplies, sert également de guide pour ajuster et intensifier les efforts durant les années à venir. La poursuite de cet engagement collectif, associant élus, citoyens, et acteurs économiques, sera déterminante pour réussir la transition écologique du territoire afin d'assurer la réussite pleine et entière du PCAET d'ici 2050.



ANNEXE 1 : DETAILS DES AVANCEMENTS DES ACTIONS PORTEES PAR L'INTERCOMMUNALITE

AXE 1– DES COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES	41
1.1. Piloter et suivre le PCAET	41
1.1.1. Piloter et suivre le PCAET	41
1.2. Faire le lien entre les enjeux du PCAET et les autres enjeux	42
1.2.1. Intégrer les enjeux du PCAET dans les autres documents de planification.....	42
1.3. Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités	43
1.3.1. Exemplarité de la collectivité dans la commande publique	43
1.3.3. Exemplarité de la collectivité dans la réduction de ses consommations énergétiques	44
1.3.6. Exemplarité des collectivités du territoire sur un ou plusieurs projets de construction exemplaire	45
1.3.7. Sensibiliser et former les élus et les agents à l'amélioration des pratiques.....	46
AXE 2– UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ÉNERGIE	47
2.1. Accompagner les particuliers à la maîtrise de l'énergie	47
2.1.1. Renforcer la politique habitat sur le territoire	47
2.2. Accompagner les professionnels à la maîtrise de l'énergie	48
2.2.1. Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie	48
AXE 3– VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR	49
3.1. Cadrer, coordonner, et financer le développement des énergies renouvelables sur le territoire...49	49
3.1.1. Planifier le développement des énergies renouvelables en cohérence au niveau territorial.....	49
3.2. Développer les énergies renouvelables	49
3.2.1. Développer le solaire photovoltaïque au sol sans dégrader l'activité agricole	49
3.2.5. Accompagner le développement de la méthanisation territoriale	50
3.3. Développer les réseaux de transport et de distribution de l'énergie	51
3.3.1. Création d'un réseau de chaleur sur le territoire	51
AXE 4 – ADAPTER LES TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A VENIR.....	53
4.1. Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique.....	53
4.1.2. Étudier la faisabilité de récupération d'eau de pluie.....	53
AXE 5 – UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES	55
5.2. Développer les mobilités alternatives.....	55
5.2.1. Intégrer les enjeux de mobilité dans les documents de planification (PLUI, PDIE) de manière concertée	55
5.2.2. Améliorer et diversifier les solutions existantes de mobilité en leur donnant plus de visibilité.....	56
5.2.3. Améliorer l'offre de mobilité active.....	57
5.3. Favoriser la proximité.....	58
5.3.1. Démultiplier sur le territoire les dispositifs de proximité.....	58
AXE 6 – UN TERRITOIRE BAS CARBONE Tourné vers l'économie locale et circulaire	60



6.1. Développer les circuits de proximité et améliorer la consommation.....	60
6.1.1. Réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	60
6.1.2. Mettre en relation les producteurs et les consommateurs locaux	61
6.1.5. Sensibilisation de la population à l'amélioration de sa consommation	62
6.3. Favoriser les synergies inter-entreprises et l'économie circulaire.....	63
6.3.1. Promouvoir les synergies entre les entreprises du territoire.....	63



AXE 1– DES COLLECTIVITÉS EXEMPLAIRES

Cet axe comprend les actions sur le patrimoine de la collectivité (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules) ainsi que sur son fonctionnement interne (achats responsables, optimisation des déplacements, etc.).

1.1. Piloter et suivre le PCAET

1.1.1. Piloter et suivre le PCAET



La Communauté de Communes Pays de Lapalisse a adopté une approche ambitieuse et intégrée avec son PCAET, approuvé en décembre 2021. Ce plan vise à instaurer une politique globale et cohérente à l'échelle du territoire.

Pour y parvenir, un binôme a été constitué, comprenant un élu référent et une technicienne référente. L'élu référent est chargé de suivre et de promouvoir le PCAET, tandis que la technicienne référente supervise la mise en œuvre et le suivi des actions et des indicateurs. Cette dernière collabore étroitement avec un chargé de projets énergie-climat du SDE 03, dont la mission est d'accompagner l'intercommunalité dans la mise en œuvre de son PCAET.

Pour mener à bien sa mission de suivi, la technicienne se forme régulièrement et a assisté à une réunion en 2022 et à trois en 2023, toutes en lien avec la thématique. En dehors du coût des actions menées et du temps consacré par l'élu référent et la technicienne référente, le suivi annuel du PCAET coûte à la Communauté de Communes Pays de Lapalisse 2 880 euros par an.

Dès l'élaboration du PCAET, un Comité de Pilotage (COFIL) a été mis en place, composé d'élus, dont l'élu référent, de la technicienne référente et d'agents, afin de coordonner et superviser l'avancement des différentes initiatives. Le premier comité s'est tenu le 16 novembre 2023, permettant de faire le point sur les avancées concernant les principaux axes d'intervention, tels que la réduction de la consommation énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la production d'énergie renouvelable. De plus, les divers projets engagés ont été présentés et évalués lors de cette restitution, et des pistes de travail pour atteindre les objectifs fixés dans le PCAET ont été proposées.

Il est particulièrement remarquable de noter que 12 communes sur 14 étaient représentées ce jour-là, témoignant d'un engagement collectif fort et d'une volonté commune de contribuer activement à la réussite du PCAET.

Points de vigilance

- Il n'y a plus d'agent dédié au suivi du PCAET dans la collectivité en raison d'un départ ; le dossier a été repris par la DGS.

Leviers d'action

- Continuer à avoir un agent référent SDE 03 pour la mise en place d'actions, et la réalisation de la synthèse.

1.2. Faire le lien entre les enjeux du PCAET et les autres enjeux

1.2.1. Intégrer les enjeux du PCAET dans les autres documents de planification



Le 4 mars 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse a décidé de réviser son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Cette décision, prise après la conférence des maires du 11 février 2021, a établi les objectifs de la révision et les modalités de concertation avec la population. La conférence des maires a également défini les modalités de collaboration entre les communes et l'intercommunalité, permettant l'adoption d'une charte de gouvernance.

Il était essentiel pour l'intercommunalité d'aborder les questions climat-air-énergie lors de la révision de son PLUi. Cette réflexion s'est concrétisée par la proposition de 25 critères à intégrer dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Parmi ces critères figurent la réduction de l'imperméabilisation des sols et de la consommation foncière, la construction de bâtiments énergétiquement performants, l'utilisation de la végétation pour limiter les effets d'îlots de chaleur...

Ces 25 critères, jugés importants et incontournables, ont tous été retenus et incorporés dans le PLUi.

De plus, ces différents critères ne sont pas limités au PLUi, car la Communauté de Communes Pays de Lapalisse a souhaité les intégrer dans la réalisation de différents programmes en cours, tels que dans le cahier des charges de la redynamisation du centre-bourg de Lapalisse, ainsi que dans le dispositif Petites Villes de Demain.

1.3. Être exemplaire sur son patrimoine et ses activités

1.3.1. Exemplarité de la collectivité dans la commande publique



Dans une démarche d'exemplarité, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse a exprimé sa volonté de jouer un rôle moteur afin d'être exemplaire dans sa commande publique. L'un des objectifs majeurs était d'intégrer des critères environnementaux dans l'élaboration de nouveaux contrats.

Cette volonté s'est concrétisée à travers la passation de trois marchés publics spécifiques en 2023, lesquels ont été élaborés en incluant des clauses visant à prendre en compte les aspects environnementaux. Cette démarche témoigne de l'engagement de l'intercommunalité à promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement dans ses activités et ses relations contractuelles.

De plus, cette volonté d'exemplarité s'est également illustrée dans la gestion de la flotte de véhicules de la collectivité, qui comptait 18 véhicules en 2023 (11 pour la Communauté de Communes Pays de Lapalisse et 7 pour la commune de Lapalisse). La proportion de véhicules considérés comme propres est passée de 5,8 % en 2021 à 11 % en 2023.

Points de vigilance

- Les collectivités intègrent systématiquement des critères environnementaux dans les marchés de travaux. Cependant, elles se heurtent à des problèmes de réglementation et budgétaires : dans le cas du marché d'approvisionnement de la cuisine commune, la collectivité souhaiterait travailler avec des producteurs locaux, mais souvent ils ne sont pas en capacité de répondre à des marchés publics. Le coût est plus élevé également.
- Concernant l'utilisation des eaux de pluie dans les bâtiments (toilettes notamment), les architectes ne préconisent pas cette solution, ou alors avec des surcoûts conséquents.

Leviers d'action

- Trouver des incitations financières pour lever les points de blocage afin d'accélérer cette exemplarité.

1.3.3. Exemplarité de la collectivité dans la réduction de ses consommations énergétiques



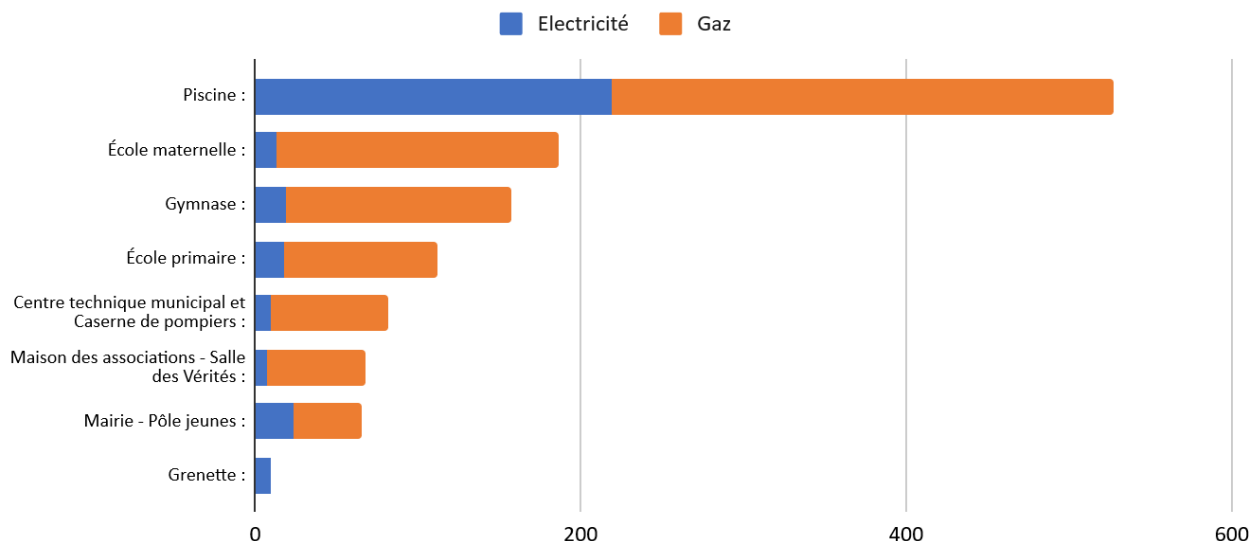
La Communauté de Communes Pays de Lapalisse s'engage activement dans une démarche de réduction des consommations énergétiques de ses bâtiments communaux et intercommunaux. Les principaux objectifs sont de fixer des objectifs de réduction des consommations pour chaque bâtiment et de diminuer de manière significative les consommations énergétiques des bâtiments concernés.

L'adoption du décret tertiaire a permis à l'intercommunalité de réévaluer ses objectifs de réduction des consommations énergétiques. Ainsi, ces objectifs ont été fixés à 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. Ces objectifs sont conformes aux exigences réglementaires et témoignent de l'engagement de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse en faveur de la transition énergétique et de la réduction de son empreinte environnementale.

Pour estimer les consommations énergétiques du territoire, le SDE 03 a proposé l'outil de suivi des consommations DEEPMI. Fin 2023, deux communes ainsi que l'intercommunalité se sont saisies de l'outil et l'utilisent régulièrement.

Les premières analyses de ces consommations énergétiques ont identifié quatre bâtiments particulièrement consommateurs d'énergie : la piscine, l'école maternelle, le gymnase et l'école primaire.

Répartition des bâtiments de la collectivité par classe de consommation (2022 en kwh/m²)



En réponse, des travaux de rénovation et d'optimisation de la consommation énergétique ont été entrepris, notamment pour la piscine, l'école primaire, la mairie et le pôle jeunes. Des études sont également en cours pour l'école maternelle, le centre socio-culturel et le gymnase.

Ces initiatives illustrent la volonté de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse de promouvoir une gestion énergétique responsable et durable de son patrimoine bâti.

Points de vigilance

- La baisse de la consommation énergétique nécessite une surveillance fine des différents locaux car la sensibilisation des utilisateurs est longue...
- Une économie conséquente pourrait être faite sur l'éclairage des stades, mais les investissements sont trop onéreux et les fédérations ne prennent pas en compte les difficultés des collectivités pour s'adapter aux exigences imposées.

Leviers d'action

- Automatiser le chauffage afin de piloter à distance les périodes de chauffage et la température en fonction de la météo et de l'occupation des locaux.
- Sensibiliser les occupants à l'extinction systématique des lumières. Les collectivités remplacent les éclairages par des LEDs dès qu'elles le peuvent.

1.3.6. Exemplarité des collectivités du territoire sur un ou plusieurs projets de construction exemplaire



Les projets de construction de bâtiments exemplaires sont stoppés par la hausse des dépenses de fonctionnement directement liées à la création de nouveaux services (ouverture d'une cuisine commune avec l'EHPAD), ainsi qu'à l'explosion des dépenses énergétiques, les coûts des matériaux, de l'alimentation, du carburant....

De ce fait la Communauté de Communes Pays de Lapalisse concentre ses efforts sur la réduction des dépenses énergétiques par la baisse des températures dans les bâtiments, par des travaux d'isolation, de passage en leds, d'équipement des systèmes de chauffage pour mieux commander la remise en température en adéquation avec l'occupation des locaux, ...

La collectivité s'oriente aussi vers l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings des écoles en autoconsommation collective. La commune de Lapalisse construit le projet de réseau de chaleur qui alimentera plusieurs bâtiments communautaires concernés par le décret tertiaire, et dont la réalisation serait programmée en 2025.

Points de vigilance

- Difficultés pour le montage de ces dossiers qui nécessitent la création de budgets annexes "Service Public Industriel et Commercial" (SPIC), et qui nécessitent, pour les ombrières, d'être Personne Morale Organisatrice.

Leviers d'action

- Soutien du SDE 03 qui propose de créer une association Loi 1901 pour assurer le rôle de PMO dans ce dossier.
- La Communauté de Communes Pays de Lapalisse sera pilote dans le département.

1.3.7. Sensibiliser et former les élus et les agents à l'amélioration des pratiques



La sensibilisation se fait par la présence des responsables administratifs et techniques à différentes réunions sur la production photovoltaïque, sur les réseaux de chaleur, sur la mobilité - DDT-...

Leviers d'action

- Il faudrait recevoir des documents synthétiques d'analyse par commune et cibler les réunions d'informations adaptées aux problématiques de chaque territoire.

AUTRES ACTIONS MENEES

- Elaboration d'un CRTE avec des programmes à réaliser
- La commune de Lapalisse a un programme de Requalification du Centre-Ville qui lui permet d'être soutenue dans ses projets par le Conseil Départemental de l'Allier et par l'État, car elle est labellisée "Petite Ville de Demain".



PERSPECTIVES

Les élus sont sensibles au développement des énergies renouvelables, à la rénovation énergétique des bâtiments, à la préservation des espaces agricoles, ... Mais il faut reconnaître que la tendance en zone rurale est de faire disparaître les paysages sous des champs de panneaux photovoltaïques, et ce n'est pas acceptable pour les élus qui doivent assurer une révision du PLUi axée sur la préservation des paysages et le maintien des espaces agricoles, naturels et forestiers.





AXE 2– UN TERRITOIRE SOBRE ET EFFICACE EN ÉNERGIE

Sont intégrées dans cet axe l'ensemble des actions à mener dans la rénovation énergétique sur l'ensemble des secteurs, et pour l'ensemble des acteurs.

2.1. Accompagner les particuliers à la maîtrise de l'énergie

2.1.1. Renforcer la politique habitat sur le territoire



Lors de l'élaboration de son diagnostic PCAET, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse a identifié rapidement l'amélioration de l'efficacité énergétique et la promotion de la sobriété énergétique dans le secteur résidentiel comme des priorités cruciales pour réduire l'empreinte carbone du territoire et améliorer la qualité de l'air.

Pour concrétiser ces objectifs, l'intercommunalité a cherché à renforcer sa politique d'amélioration de l'habitat en adhérant au « Programme d'Intérêt Général » (PIG), en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et le Conseil Départemental. Bien que la gestion du PIG soit assurée par le Conseil Départemental, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse apporte un soutien financier significatif pour encourager divers travaux de rénovation.

Entre 2021 et 2023, les services ont réalisé 91 visites de terrain pour aider les demandeurs dans leurs démarches. Les projets issus des dossiers acceptés ont été principalement financés par l'Anah et l'intercommunalité. Au total, cette dernière a investi 81 468 euros pour soutenir ces initiatives de rénovation énergétique durant cette période.

Points de vigilance

- Les bénéficiaires d'aides de l'ANAH sont « bloqués » ensuite par le montant du loyer plafonné lorsqu'ils souhaitent mettre leurs biens en location.

2.2. Accompagner les professionnels à la maîtrise de l'énergie

2.2.1. Accompagner les entreprises à la maîtrise de l'énergie



La Communauté de Communes Pays de Lapalisse a investi dans une initiative visant à accompagner les entreprises de plus de 20 salariés de son territoire dans la réalisation d'audits énergétiques non obligatoires. Grâce à son soutien financier, elle a soutenu activement la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) dans la promotion des démarches Diag Eco-Flux. L'objectif de cette action était de réduire l'impact énergétique et environnemental des entreprises tout en favorisant une dynamique économique propice au développement local.

La démarche énergétique a débuté par une cartographie réalisée en 2021, évaluant la consommation de 59 TPE artisanales à Lapalisse, avec une consommation totale de 2 629 MWh, une facture de 288 720 € HT et des émissions de 388 tonnes de CO2 par an. Des réunions d'information ont également été organisées sur les dispositifs « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts » et « Visite Énergie », suivies d'une campagne de prospection auprès des artisans alimentaires.

De plus, des diagnostics environnementaux ont sensibilisé les entreprises aux économies d'énergie, en particulier celles avec des projets de construction ou de rénovation. Au total, 13 diagnostics de niveau 1 et 6 diagnostics de niveau 2 ont été réalisés.

Parmi ces diagnostics, on compte :

- 5 études énergie visant à réduire la facture énergétique,
- 1 diagnostic photovoltaïque pour étudier la pertinence de poser des panneaux photovoltaïques sur les toitures des entreprises artisanales.

[La fiche présentant en détail l'action de la CMA est à retrouver en Annexe 2]



AXE 3– VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE ET UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ENR

Les objectifs fixés par l'intercommunalité en termes de développement des ENR passe dans un premier temps par un cadrage (identifier les financements disponibles, cartographier, prioriser, concerter) pour accompagner les sources d'énergie disponibles (méthanisation, photovoltaïque, éolien, bois-énergie et énergie fatale notamment).

3.1. Cadrer, coordonner, et financer le développement des énergies renouvelables sur le territoire

3.1.1. Planifier le développement des énergies renouvelables en cohérence au niveau territorial



Dans le but de développer les énergies renouvelables sur son territoire, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse a mandaté le bureau d'études MIAGE Environnement pour réaliser une analyse du potentiel de développement de projets photovoltaïques. Cette étude vise à permettre à l'intercommunalité d'adopter une stratégie efficace pour promouvoir les EnR, dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables (loi APER). Cette législation oblige les communes, en concertation avec les EPCI, à définir des "zones propices" au développement des énergies renouvelables. Cette étude de solarisation pourrait permettre l'essor de nouveaux projets EnR qui viendront s'ajouter à deux autres projets EnR structurants menés par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse dans le cadre de la transition énergétique : la mise en place d'un méthaniseur territorial qui produirait 26 GWh et d'un réseau de chaleur de 4 GWh.

3.2. Développer les énergies renouvelables

3.2.1. Développer le solaire photovoltaïque au sol sans dégrader l'activité agricole



Certaines actions prévues ont déjà été engagées en collaboration avec différents partenaires. Par exemple, la DDT03 a réalisé une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, en vue de l'implantation de projets solaires photovoltaïques au sol.

En complément, le SDE 03 a élaboré un cadastre solaire départemental pour évaluer le potentiel photovoltaïque des toitures. Une fiche détaillant chacune de ces actions (DDT 03 et SDE 03) est disponible en annexe pour plus d'informations.

Concernant la Communauté de Communes Pays de Lapalisse, dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 visant à accélérer la production d'énergies renouvelables, elle a mandaté le bureau d'études MIAGE Environnement pour réaliser une analyse des possibilités de développement du photovoltaïque au sol (hors et sur terrains agricoles) ainsi que sur toitures dans les 14 communes de l'intercommunalité.

L'objectif était de donner à l'intercommunalité une vision précise du potentiel disponible.

Elle a révélé un potentiel de solarisation de 54 MWc sur toitures et ombrières, 17 MWc pour des projets au sol, et 44 MWc pour des projets agrivoltaïques. Parmi ces potentiels, 2,4 MWc de projets en toitures et ombrières ont été identifiés sur des terrains publics, et 8 MWc de projets au sol sur des terrains publics. Les projets agrivoltaïques, quant à eux, ont tous été identifiés sur des terrains privés, portant le potentiel global à environ 115 MWc.

Ces résultats ont été présentés à toutes les communes au premier semestre 2024.

Après avoir pris connaissance du potentiel de leur territoire, les communes ont délibéré en conseil communautaire sur l'intégration de ces zones.

Onze d'entre elles ont inclus ces potentiels dans leur zone d'accélération des énergies renouvelables.

Points de vigilance

- Développer les ENR sans détériorer l'environnement, les paysages.

3.2.5. Accompagner le développement de la méthanisation territoriale



Dans le cadre de son PCAET, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse s'est fixée comme objectif de produire 21 GWh d'énergie grâce à la méthanisation dans son mix énergétique.

C'est en ce sens que l'intercommunalité a présenté, lors du bureau des maires du 11 février 2021, un projet d'implantation d'une unité de méthanisation, mené par la société Engie Bioz.

Ce projet a été approuvé par les élus et l'unité devrait être installée sur la commune de Lapalisse.

Le choix de cette parcelle a été minutieusement étudié. Située en zone agricole, elle est proche de la zone d'activité et de TRADIVAL. Le secteur offre une source abondante d'effluents d'élevage et de déchets agro-industriels provenant de l'abattoir. De plus, la proximité des terres agricoles facilitera l'épandage du digestat. Le projet d'Engie Bioz est également avantageusement situé près d'une conduite de gaz, essentielle pour l'injection dans le réseau. La parcelle couvrira une superficie de 4 hectares.

La réflexion sur ce projet prend en compte l'avis des acteurs territoriaux. En effet, Engie Bioz a rencontré l'abattoir TRADIVAL le 11 mai 2021, et son avis a été pris en compte, notamment pour le choix du terrain. Il est également prévu de communiquer avec les riverains habitant à proximité du projet.

En 2022, Engie Bioz a réalisé une étude de faisabilité et a enclenché la phase de conception (montage des dossiers d'autorisation, etc.) en 2023. Si le calendrier est respecté, le projet entrera dans sa phase de construction fin 2025 pour une mise en exploitation à la mi-2026. Le projet devrait produire 26 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation en chauffage d'environ 2300 foyers.

Points de vigilance

- Le problème rencontré, qui retarde la réalisation de ce projet, est la révision du PLUi avec l'application de la Loi Climat et Résilience, qui impose le principe du Zéro Artificialisation Nette en 2050.
- Selon les critères appliqués dans le cadre de la révision du PLUi, le projet mené par ENGIE BIOZ impactera les surfaces d'artificialisation liées au développement économique : il faudrait enlever 4 ha sur les 6 ha prévues ; par conséquent, la Communauté de Communes ne pourra plus réaliser de développement économique sur son territoire.

3.3. Développer les réseaux de transport et de distribution de l'énergie

3.3.1. Création d'un réseau de chaleur sur le territoire



À travers cette fiche action, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse s'était fixée deux objectifs :

- étudier la faisabilité de créer un micro-réseau de chaleur sur le site de l'abattoir TRADIVAL (dans l'optique de valoriser la chaleur fatale industrielle perdue annuellement)
- et étudier la faisabilité de créer un réseau de chaleur urbain en centre-ville de Lapalisse.

La première étude a été mise en pause pour le moment. En revanche, la deuxième étude a été menée à terme. En effet, cette étude a été réalisée par le bureau d'études KAIROS ingénierie, qui a conduit une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur bois.

Le bureau d'études a présenté ses conclusions en septembre 2023, proposant différents scénarios à la commune de Lapalisse, qui variaient notamment en fonction du nombre de bâtiments raccordés et de l'énergie délivrée.

Dans le scénario retenu, les bâtiments suivants seront desservis pour leurs besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire : le gymnase, la cantine scolaire, la piscine, l'école maternelle, l'école primaire, le collège et l'EHPAD. Les spécificités techniques n'ont pas permis de choisir le scénario qui aurait inclus également l'huilerie et une zone à urbaniser.

D'une puissance d'environ 3,8 MW, le projet devrait produire environ 3,6 GWh d'énergie. Le lancement des études de maîtrise d'œuvre, prévu courant 2024, interviendra après la sélection du Maître d'Œuvre, qui sera finalisée d'ici fin novembre 2024.

Points de vigilance

- Cette réalisation sera économiquement avantageuse à terme. Cependant, le montage budgétaire risque d'être tendu, car il faut créer un budget annexe qui ne pourra pas s'équilibrer seul en phase de conception.

Leviers d'action

- Un partenariat sans faille avec l'EHPAD, qui consent à vendre le terrain pour une modique somme à la Communauté de Communes pour l'implantation de la chaudière, ainsi que la coopération de VEOLIA pour l'acceptation du passage du réseau sur sa propriété, permettent de réaliser des économies d'échelle.
- Ce réseau de chaleur ne desservira que des bâtiments publics, afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération.

PERSPECTIVE

Un agriculteur de Lapalisse envisage de créer une plateforme de gestion de biodéchets et une unité de méthanisation agricole afin de répondre non seulement aux besoins du territoire et plus largement du département en termes de traitement des biodéchets, mais également en termes d'énergie en construisant une unité de valorisation du biogaz. Étant situé à la limite du parking de l'aire des Vérités il souhaite implanter une station biogaz pour les véhicules roulant au GNV.

Ce projet, vertueux et créateur d'emplois pour notre territoire, serait à titre informatif dimensionné pour restituer en énergie la consommation annuelle de 3 000 habitants, soit la totalité de la ville de Lapalisse.

L'inconvénient est que la canalisation permettant d'être reliée à la zone d'activité passe sous le tracé de la future 2x2 voies.





AXE 4 – ADAPTER LES TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE A VENIR

Cet axe vise à relever les défis liés à l'adaptation du territoire aux changements climatiques en abordant diverses thématiques telles que l'agriculture, la sylviculture et la gestion de la ressource en eau.

4.1. Anticiper la gestion de l'eau dans un contexte de changement climatique

4.1.2. Étudier la faisabilité de récupération d'eau de pluie



Avec l'impact du changement climatique, l'accès à l'eau est menacé par une demande croissante et une diminution des ressources disponibles, surtout pendant les périodes de sécheresse.

Les différentes communes du Pays de Lapalisse sont pleinement conscientes de ces défis.

Ainsi, beaucoup d'entre elles adoptent des pratiques alternatives, notamment en matière d'arrosage. Par exemple, au moins neuf bâtiments communaux ou communautaires ont été équipés de systèmes pour récupérer les eaux de pluie. De plus, pour la commune de Lapalisse, l'eau est pompée dans le Plan d'Eau Maurice pour l'arrosage des fleurs et du stade de Bellevue. Un forage a également été réalisé au Parc Floral depuis plusieurs années (la commune avait anticipé cette problématique de la raréfaction de l'eau).

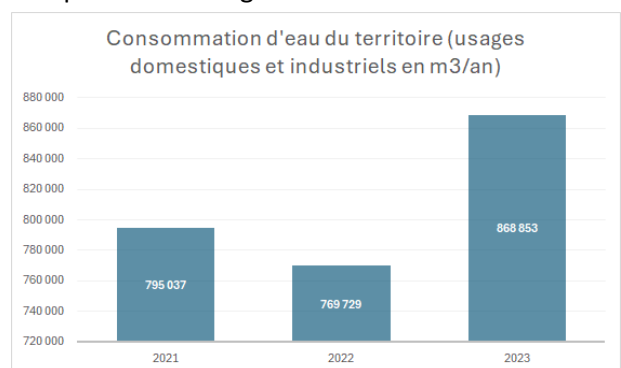
Ces initiatives représentent des avancées significatives vers une gestion plus durable des ressources en eau locales. En recyclant cette précieuse ressource naturelle, l'intercommunalité diminue non seulement sa dépendance à l'eau potable, mais aussi la pression exercée sur les ressources hydriques.

En 2021, celles-ci s'élevaient à 61,206 millions de m³ pour des usages énergétiques (barrages, etc.) et à 0,812 million de m³ pour des usages non énergétiques tels que l'eau potable et l'irrigation.

Cependant, cet effort doit être collectif et durable. En examinant la consommation d'eau domestique et industrielle du territoire, on observe une tendance à la baisse entre 2021 et 2022 (-3%), suivie d'une hausse significative entre 2022 et 2023 (+13%).

Il est crucial que la population, les industries et les élus s'engagent à relever les défis de la gestion de l'eau dans le contexte du changement climatique. En adoptant des pratiques comme la récupération des eaux de pluie et

la réduction de la consommation d'eau, chacun contribue à la préservation de nos ressources hydriques et assure un avenir durable pour tous.



AUTRES ACTIONS MENEES

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, la Communauté de Communes a engagé des actions pour préserver les cours d'eau locaux.

Affluents de l'Allier : la Communauté de Communes a engagé des dépenses pour la réalisation d'une étude, puis de travaux sur le Mourgon et le Jolan. Cette opération est pilotée par Vichy Communauté.

La Besbre : conjointement avec Entr'Allier Besbre et Loire et Vichy Communauté une étude a été lancée en 2024 afin de programmer des travaux pour améliorer la qualité de l'eau de la Besbre et limiter l'érosion des berges.



AXE 5 – UN TERRITOIRE AUX MOBILITÉS DURABLES ET ADAPTÉES

Cet axe englobe toutes les actions visant à limiter et à optimiser les déplacements, telles que : l'amélioration de l'offre de solutions de mobilité alternatives tout en valorisant l'existant, le développement de la non-mobilité (télétravail, espaces de coworking, redynamisation des centres bourgs), le développement des carburants alternatifs pour les véhicules particuliers et les poids lourds, ainsi que l'intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme.

5.2. Développer les mobilités alternatives

5.2.1. Intégrer les enjeux de mobilité dans les documents de planification (PLUi, PDIE) de manière concertée



La Communauté de Communes Pays de Lapalisse présente une part modale de la voiture significative, atteignant plus de 85% en 2021. Malgré le fait que l'intercommunalité n'ait pas encore assumé la compétence mobilité en devenant Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), elle reste résolue à promouvoir des modes de déplacement plus durables auprès de la population. Cette volonté a été clairement affirmée par les élus du territoire, qui ont inclus, en 2023, 15 critères relatifs à la mobilité dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) actuellement en révision au sein de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021

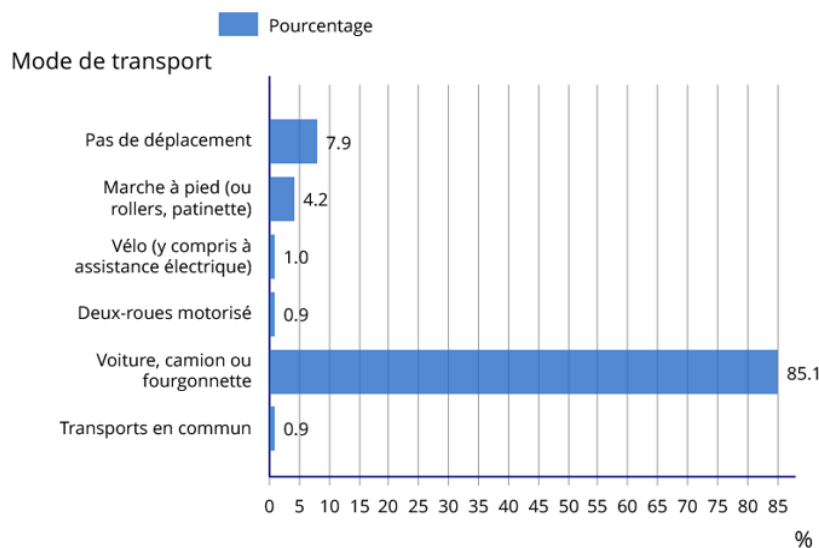


Figure 21 : Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Points de vigilance

- La Communauté de Communes Pays de Lapalisse n'a pas la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité. Elle ne bénéficie pas de trajets réguliers vers Vichy, et aucun train ne s'arrête en gare de Lapalisse-Saint Prix, alors que des trains reliant Vichy à Lyon et Lyon à Bordeaux passent régulièrement.

Leviers d'action

- La présence de l'EPCI au sein de la Métropole de Clermont-Ferrand lui permet d'être intégré aux différentes études dont le Service Express Régional Métropolitain (SERM) d'Auvergne.
- La présence de l'EPCI au sein du groupe mobilité créé par la DDT de l'Allier.

5.2.2. Améliorer et diversifier les solutions existantes de mobilité en leur donnant plus de visibilité

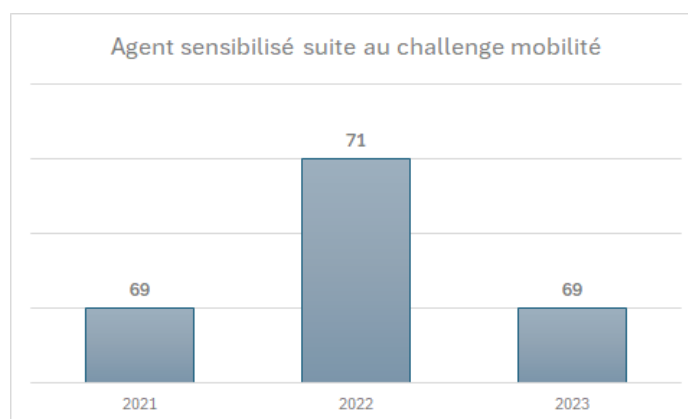


La Communauté de Communes Pays de Lapalisse s'engage résolument à transformer les habitudes de déplacement sur son territoire en promouvant et renforçant les solutions de mobilité alternative déjà disponibles, comme l'aire de covoiturage et l'Aire des Vérités créée par le Conseil Départemental de l'Allier. Elle œuvre également à diversifier les options disponibles. Par exemple, en 2023, elle a soutenu financièrement l'office du tourisme pour l'acquisition de 8 vélos à assistance électrique, afin de promouvoir l'utilisation du vélo.

Chaque année, l'intercommunalité encourage ses agents à participer au challenge mobilité et les incite à privilégier d'autres moyens de transport que la voiture pour se rendre au travail. Entre 2021 et 2023, 209 agents ont ainsi été sensibilisés à cette initiative.

En outre, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse sensibilise les jeunes aux enjeux de la mobilité. Par exemple, en 2023, elle a organisé un atelier avec le Conseil Communautaire des Jeunes dans le cadre de la réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

En parallèle du développement des mobilités douces sur le territoire de l'intercommunalité, la commune de Lapalisse envisage de sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes. Elle prévoit notamment la requalification de l'avenue du 8 mai 1945. Par ailleurs, la commune de Saint-Prix prévoit également des aménagements similaires pour sécuriser la circulation dans son centre-bourg.



5.2.3. Améliorer l'offre de mobilité active



À l'horizon 2022, l'objectif initial était de mettre en place un Schéma Cyclable et un Schéma Piéton sur le territoire du Pays de Lapalisse. En 2021, la part modale du vélo sur ce territoire ne représentait que 1%, soulignant l'importance de développer des infrastructures adaptées pour encourager l'usage du vélo et des déplacements piétonniers.

Bien que les Schémas Cyclable et Piéton n'aient pas été réalisés à ce jour, des efforts significatifs ont été entrepris pour améliorer les infrastructures existantes. Actuellement, le Pays de Lapalisse dispose de 9 961 mètres d'infrastructures cyclables, offrant déjà une base pour le développement futur.

Pour l'année 2024, un budget de 503 400 euros a été alloué à la création de pistes cyclables, avec un focus particulier sur la requalification de l'avenue du 8 mai 1945. Cet axe principal de la commune de Lapalisse, qui accueille notamment l'événement important "l'Embouteillage de Lapalisse", verra l'intégration de plus d'un kilomètre de pistes cyclables. Plus précisément, 900 mètres de pistes seront aménagés sur l'avenue du 8 mai 1945 et 180 mètres sur la rue de Bellevue, de manière sécurisée et clairement identifiée.

Le projet de requalification de l'avenue du 8 mai 1945 n'oublie pas les piétons. Des cheminements piétons ont été soigneusement réfléchis et intégrés dans les plans, assurant ainsi une coexistence harmonieuse des différents modes de déplacement.

Malgré ces avancées, plusieurs défis subsistent pour atteindre une véritable intermodalité et améliorer le réseau cyclable :

- Actuellement, aucun bus ou car ne dispose d'un espace dédié aux vélos, ce qui limite les possibilités de combiner les modes de transport.
- Il est crucial de créer un véritable maillage cyclable pour faciliter l'accès à des itinéraires plus larges, comme la Via Allier, et de promouvoir l'usage du vélo au quotidien.

Points de vigilance

- Les freins au développement d'un maillage cyclable entre les bourgs sont les suivants :
 - soit il s'agit de routes départementales, ce qui nécessiterait un budget très conséquent,
 - soit les voiries communales ne sont pas suffisamment larges, rendant impossible leur passage en sens unique.

5.3. Favoriser la proximité

5.3.1. Démultiplier sur le territoire les dispositifs de proximité



La Communauté de Communes Pays de Lapalisse poursuit ses efforts pour promouvoir et valoriser les services de proximité disponibles sur son territoire, dans le but de limiter les déplacements des usagers et de faciliter l'accès aux services locaux.

Parmi ces dispositifs, on trouve notamment une Maison France Services, ainsi qu'un télécabine avec un espace de coworking et un Fablab.

- En 2023, la Maison France Services a accueilli plus de 3 300 usagers, grâce à l'engagement de trois agents polyvalents et d'une conseillère numérique. Les usagers ont été reçus sur place, en visioconférence ou ont utilisé le poste informatique mis à disposition. Pour renforcer sa visibilité, la Maison France Services a intensifié sa communication en ligne via le site internet de l'intercommunalité.
- L'espace de coworking du télécabine, peu fréquenté, a été remplacé par une Micro-Folie. La Communauté de Communes Pays de Lapalisse soutient activement ce type d'initiative en fournissant les locaux, le matériel, et en prenant en charge le salaire de l'animateur de la Micro-Folie.
- Quant au Fablab, deux "Repair Cafés" sont organisés chaque année en partenariat avec la MAIF, le SICTOM et les services de la Communauté de Communes Pays de Lapalisse.

À noter en 2023 la création d'un service de délivrance de cartes d'identité et de passeports en Mairie de Lapalisse.

Afin d'assurer une meilleure visibilité de ces espaces de proximité, l'intercommunalité multiplie les canaux de communication, permettant ainsi à un plus grand nombre d'habitants de profiter de ces services.

AUTRES ACTIONS MENEES

La Communauté de Communes Pays de Lapalisse a confié en septembre 2024 une étude sur la mobilité aux étudiants de l'Université Clermont Auvergne, qui préparent un Master "Gestion des Territoires et Développement Local", parcours "Stratégie d'Aménagement des Villes Petites et Moyennes" et "Dynamique Territoriale, Agriculture et Aménagement Rural".

Les axes à étudier sont le :

- transport à la demande pour courses ou rdv médicaux
- transport pour les salariés/alternants des entreprises / Liaison avec Vichy ou Roanne
- transport pour les jeunes actifs, pour favoriser l'accès à l'emploi et l'insertion dans la vie associative.
- transport pour les scolaires
- transport pour les centres de loisirs
- transport pour les associations, notamment sportives.

PERSPECTIVES

Les perspectives consistent à définir un schéma d'organisation des mobilités visant à désenclaver le territoire tout en renforçant son attractivité, que ce soit pour le secteur résidentiel, l'économie ou le tourisme.



AXE 6 – UN TERRITOIRE BAS CARBONE TOURNÉ VERS L'ÉCONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE

Cet axe vise à redynamiser l'économie locale, notamment à travers la valorisation de la production locale et une mise en relation avec les consommateurs du territoire. Il vise également à développer l'économie circulaire pour réduire, réutiliser et valoriser les déchets, limitant ainsi l'impact du territoire à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières, tout en favorisant les synergies inter-entreprises dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT).

6.1. Développer les circuits de proximité et améliorer la consommation

6.1.1. Réalisation d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)



Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), instaurés par l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, sont élaborés en concertation avec les acteurs locaux. Leur objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation au sein des territoires. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé qui évalue la production agricole locale et les besoins alimentaires d'un bassin de vie, englobant la consommation individuelle et la restauration collective.

La Communauté de Communes Pays de Lapalisse s'est engagée dans cette démarche et a tenu son premier Comité de Pilotage (COFIL) à Lapalisse le 25 avril 2023. Plusieurs étapes essentielles ont précédé ce COFIL, notamment la tenue d'ateliers de concertation. Entre 2022 et 2023, 13 ateliers de concertation sur l'agriculture locale et l'alimentation ont été menés, permettant aux membres du COFIL d'approuver une méthodologie de travail pour structurer le projet à court, moyen et long terme, à travers six axes de travail. Des mesures concrètes ont également été prises pour atteindre les objectifs du PAT. Par exemple, lors du Forum de l'habitat en mars 2023, un buffet composé de produits locaux a été servi, préparé par la cuisine commune, illustrant ainsi l'engagement en faveur des produits du terroir.

De plus, une convention de cinq ans avec la SAFER a été signée en septembre 2023 pour instaurer une politique foncière volontaire visant à soutenir et à diversifier l'activité agricole dans la région.

En ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation, des ateliers pédagogiques sur l'alimentation durable ont été organisés dans plusieurs écoles du territoire en juin 2023.

Points de vigilance

- Il faut animer un vaste réseau et ne pas se « noyer » dans des actions complexes.

6.1.2. Mettre en relation les producteurs et les consommateurs locaux



Dans le cadre de sa stratégie visant à renforcer les circuits courts et à favoriser les échanges entre producteurs et consommateurs locaux, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse a lancé sa Cuisine Centrale Collective en 2022. Cette initiative, gérée conjointement par l'intercommunalité et l'EHPAD de Lapalisse, permet d'intégrer des produits locaux dans la restauration collective ainsi que dans le Service de Portage de Repas à Domicile.

Inspirée par le modèle d'AgriLocal, qui facilite les relations entre producteurs locaux et acheteurs de la restauration publique ou privée (voir fiche partenaire CD03), la Communauté de Communes Pays de Lapalisse avait initialement prévu de promouvoir l'utilisation d'un drive en ligne à destination des particuliers. Cependant, cette dernière action reste à ce jour en attente de réalisation.

Points de vigilance

- Pour l'approvisionnement de la Cuisine commune, les freins identifiés sont :
 - le code de la commande publique, qui rend inaccessible les marchés publics aux petits producteurs
 - la difficulté de s'approvisionner en quantité suffisante pour la production de près de 900 repas par jour.
 - pouvoir adapter de nouvelles modalités d'achat dans des budgets contraints (+ de produits locaux, + de produits bios = augmentation conséquente du budget à absorber en plus d'une hausse générale des prix des denrées alimentaires).
 - la difficulté de réunir les producteurs autour d'une action commune.
- Le drive en ligne est une opération complexe à réaliser, il faut un groupement de producteurs pour mener à bien ce projet.

Leviers d'action

- Le travail en coopération avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER afin de faciliter les transmissions des exploitations agricoles qui sont souvent mal anticipées, et peu accompagnées.
- Être facilitateur afin de permettre la création d'un magasin de producteurs à Lapalisse et d'un drive ou de consignes afin de répondre plus facilement aux habitudes de consommation actuelles.
- Production d'un annuaire de producteurs à destination des Restaurants (privés et collectifs).

6.1.5. Sensibilisation de la population à l'amélioration de sa consommation



La Communauté de Communes Pays de Lapalisse, par le biais de son Plan Alimentaire Territorial (PAT), démontre son engagement à promouvoir l'utilisation de produits locaux dans l'alimentation. En plus d'encourager la consommation locale, elle s'est donnée pour mission d'améliorer les habitudes de consommation en menant des actions de sensibilisation auprès de la population. En 2023, l'intercommunalité a réalisé neuf interventions en milieu scolaire, utilisant l'outil pédagogique GoûtOdébat pour aborder des notions sur les thématiques agricoles et alimentaires. Ces interventions ont touché 45 % des classes de maternelles et primaires du territoire.

En collaboration avec le Conseil Départemental de l'Allier [voir fiche CDO3 en Annexe 2], qui mesure le gaspillage alimentaire dans la restauration collective (poids) pour les collèges, notamment le collège public de Lapalisse, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse a mis en place un dispositif partiel de mesure du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires du territoire en 2023. Ce dispositif, qui sera généralisé en 2024, a permis de quantifier environ 6,5 tonnes de gaspillage alimentaire pour la seule année 2023.

Points de vigilance

- La sensibilisation à l'amélioration de sa consommation est une action à longue échéance, il faut réaliser des actions régulières sur ce point.

Leviers d'action

- La quantification du gaspillage alimentaire invite les acteurs de la production et de la distribution de repas à se questionner et à ré-étudier ses pratiques.
- La baisse des quantités gaspillées est un fort levier d'encouragement.
- Les quantités non gaspillées pourront dégager un peu de budget pour acheter des produits bio ou locaux.

6.3. Favoriser les synergies inter-entreprises et l'économie circulaire

6.3.1. Promouvoir les synergies entre les entreprises du territoire



Afin de sensibiliser les entreprises de son territoire aux enjeux du changement climatique, la Communauté de Communes Pays de Lapalisse organise deux fois par an des ateliers dédiés à la recherche de synergies, à l'écologie industrielle, et à l'économie circulaire, à destination des chefs d'entreprise.

Ces rencontres permettent aux participants d'échanger sur leurs activités respectives, de découvrir les entreprises locales, de partager les bonnes pratiques et démarches mises en œuvre, et de réfléchir ensemble à des projets concrets, tels que la création d'une crèche interentreprises.

En 2023, 18 entreprises ont participé activement à cette démarche.

Points de vigilance

- Il faut organiser des réunions conviviales et constructives. Les dirigeants des entreprises aiment échanger, sont demandeurs de nouveautés qui pourraient leur faciliter leur quotidien

Leviers d'action

- L'intégration du territoire d'industrie de Riom Vichy en 2023 permettra sans nul doute de les aider dans l'évolution de leurs pratiques

AUTRES ACTIONS MENEES

L'huilerie de Lapalisse est très active dans la transversalité :

- disposant d'une boutique de produits locaux, elle est disposée à réaliser une extension du local pour installer un magasin de producteurs.

- propriétaire des anciens locaux du Lycée Professionnel Agricole, la Communauté de Communes a racheté le bâtiment dédié aux animations, salle de sport, amphithéâtre pour le réhabiliter : il vient d'accueillir son premier centre de loisirs lors des vacances de Toussaint 2024 et l'entreprise souhaite soutenir des activités pour les jeunes.



PERSPECTIVES

En matière de recyclage foncier, il est envisagé de réhabiliter la maison du Directeur de l'ex Lycée Professionnel en résidence d'artistes, avec le soutien du Conseil Régional et du Conseil Départemental.





ANNEXE 2 : DETAILS DES AVANCEMENTS DES ACTIONS PORTEES PAR LES PARTENAIRES

Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes	66
L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus	66
ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.....	68
L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus	68
CAP tronçais.....	71
Sensibilisation des enjeux des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambient et intérieur)	71
Chambre d'Agriculture de l'Allier	73
Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable	73
Agir sur la présence d'ambrosie en milieu agricole.....	74
Expérimentation d'élevages bas carbone.....	75
Adaptation des pratiques culturales au changement climatique.....	76
Chambre de Metiers et de l'artisanat de l'Allier (CMA 03)	78
Accompagnement des entreprises artisanales pour l'amélioration des pratiques (énergies, mobilité, flux)	78
Conseil Départemental de l'Allier.....	80
Étudier le potentiel hydroélectrique du département.....	80
Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département	82
Mise en place de contrat d'exploitation sur une partie du patrimoine du CD 03	84
Poursuivre la rénovation thermique des bâtiments tertiaires du Département	85
Déploiement de panneaux solaires sur les toitures des bâtiments du CD03.....	86
Créer un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat	88
Accompagner les particuliers les plus précaires à la rénovation énergétique	90
Soutien à l'acquisition et l'installation par les particuliers de chaudières automatiques Bois-Énergie ...	91
Création d'une plateforme de mise en relation entre les producteurs locaux et la restauration collective publique	92
Optimisation de la logistique en circuit alimentaire de proximité	93
Réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics de l'Allier	94
Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier)	97
Préservation et valorisation des haies et du bocage	97
Préservation des cours d'eau alluviaux, de leur dynamique fluviale et de leurs nappes alluviales	99
Valoriser le rôle de l'élevage pour le stockage carbone, la biodiversité et l'économie	101
Préservation des vieilles forêts, pour le stockage carbone et la biodiversité	103
Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	104
Direction Départementale des Territoires (DDT)	106
Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol	106

Mission Haies.....	107
Préservation et valorisation des haies et du bocage	107
Réfléchir au développement d'un outil de compensation Carbone lié au bocage	109
Plateforme Mobilité 03	110
Étudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'Allier.....	110
SAGE Allier Aval, SAGE Sioule, SAGE Cher Amont - Etablissement Public Loire.....	113
Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier Aval.....	113
Inventorier et prendre en compte les zones humides de son territoire	115
SICTOM Sud-Allier	118
Réaliser et mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDMA).....	118
SMEA.....	120
Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable	120
Soudicy	122
Développer la monnaie locale « Le Soudicy »	122
Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE 03).....	124
Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités	124
Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux.....	127
Valoriser les Certificats d'Économie d'Énergie lors de la réalisation de travaux sur le patrimoine bâti	130
Lancement d'opérations massives type à 1€ dans les bâtiments publics	132
Déployer un Contrat d'Objectif Territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département	134
Méthanisation agricole : accompagner techniquement et financièrement les agriculteurs	136
Structurer la filière bois énergie sur le département de l'Allier	137
Proposer des appels à manifestation d'intérêt pour massifier le développement des énergies renouvelables sur le territoire	139
Réaliser un cadastre solaire départemental.....	140
Assurer une cohérence entre le développement des réseaux et celui des énergies renouvelables	142
Développer le réseau public départemental d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques	144
Schéma global de développement de la mobilité GNV entre véhicules, stations et unité de méthanisation	146
Sensibilisation des scolaires aux enjeux du PCAET.....	147
Terre de liens Auvergne.....	149
Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs	149



AGENCE REGIONALE DE SANTE (ARS) AUVERGNE-RHONE-ALPES

L'Agence Régionale de Santé est un établissement public d'Etat créée en 2010. Elle pilote et met en œuvre, dans la région, la politique de santé définie au niveau national. Elle a de nombreuses missions dont le financement d'actions de prévention, la gestion au quotidien de risques sanitaires liés à l'environnement, la prévention des crises sanitaires, l'accès à tous à des soins de qualité, ...

L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus



La plateforme en ligne développée par l'ARS, en partenariat avec l'EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique) propose 8 modules de formation pour les techniciens et élus des territoires. Ces modules visent 8 thématiques phare de la santé environnement : qualité de l'air intérieure, qualité de l'air extérieur, urbanisme, qualité de l'eau, sites et sols pollués, habitat insalubre, bruit et des témoignages d'élus. Cette plateforme est disponible en ligne et gratuitement.

Entre 2021 et 2023, 13 personnes ont été actives sur cette plateforme et 25 modules ont ainsi pu être réalisés entièrement.

Points de vigilance

- La plateforme reste peu connue des agents et élus.
- Malgré le format qui se veut peu chronophage, les agents et élus manquent de temps pour participer à des formations.

Leviers d'action

- Les sujets abordés correspondent à des sujets d'interrogation fréquents pour les agents et élus des territoires.
- Chaque module est accessible à tous, pédagogique et concis.

Autres actions

L'ARS propose aussi un accompagnement à destination des intercommunalités de l'Allier sur les thématiques santé environnement via :

- Des soutiens techniques au travers de l'accompagnement ponctuels sur des sujets liés à la santé.
- Des soutiens financiers via des Appels à Manifestation d'Intérêt comme c'est le cas avec l'AMI lancé par l'ARS auprès des collectivités territoriales portant sur des actions en santé-environnement. Jusqu'en fin 2023, cet AMI visait particulièrement des actions d'éducation à la santé environnement. Les thématiques ont été élargies en début 2024 pour viser aussi les actions en liens avec les zones de baignade et les actions sur le radon dans l'habitat.

De plus, l'ARS apporte un soutien financier à d'autres structures afin de soutenir la réalisation d'actions en lien avec la santé-environnement. Par exemple, l'action de CAP Tronçais sur les actions d'éducation à la Santé Environnement est soutenue par l'ARS.

PERSPECTIVES

Sur les thématiques santé-environnement, l'ARS AuRA va poursuivre ses différents accompagnements à direction des intercommunalités du département. Cela passera notamment par l'élargissement des sujets concernés par les AMI pour être au plus près des besoins des territoires tout en continuant à encourager une prise en compte des sujets liés à la santé-environnement.





ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est une Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA). C'est donc un établissement reconnu par l'état et qui a pour objectif de travailler sur la surveillance et l'information sur la qualité de l'air mais également sur l'amélioration des connaissances sur l'air et d'accompagner la mise en œuvre d'actions (politiques publiques, actions citoyennes...) conduisant à son amélioration.

L'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les décisions, notamment via la formation des élus



Dans ce cadre, une action de sensibilisation a été menée sur le territoire de Montluçon Co dans l'Allier sur le volet qualité de l'air intérieure. Une session de formation à l'outil « UnVent'air », qui permet de réaliser des évaluations des moyens d'aérations et des autodiagnostic de la qualité de l'air intérieure a été réalisée en 2020, avec démonstration de l'outil dans deux établissements recevant du public sensible de l'agglomération. L'outil UnVent'air a ensuite été mis à disposition sur 2021, 2022 et 2023.

Points de vigilance

- Aucun autre autodiagnostic n'a été réalisé à la suite de la session de formation.
- La session de formation a eu lieu juste avant la période COVID-19 dont les conséquences ont désorganisé les structures et freiné la mise en place d'habitudes en matière de suivi de la qualité de l'air intérieure.
- L'outil UnVent'air a progressivement été abandonné et a évolué en 2023 vers le nouvel outil Diag QAI.

Leviers d'action

- Réaliser de nouvelles sessions de formation et de sensibilisation (prévu en 2024 à Montluçon Co et Moulins Co).
- Promotion du nouvel outil Diag QAI.
- Lien avec la nouvelle obligation réglementaire en application en 2024.

Autres actions

L'offre d'ATMO Auvergne Rhône Alpes en termes d'outils de formation et de sensibilisation à destination du grand public, des élus et des agents des services techniques des collectivités a évolué au cours des années 2022 et 2023. Même si ces outils et service ne sont actuellement pas indiqués dans les PCAET, il nous semble pertinent de les rappeler ici.

On peut donc noter qu'actuellement, ATMO possède 7 outils et services qui peuvent être déployés par les collectivités :

- Les données d'ATMO en Open Data que l'on peut retrouver via le site web de l'observatoire d'ATMO qui propose notamment un widget pour diffuser facilement les visuels ATMO lié à la qualité de l'air du quotidien sur les sites des territoires ; via l'interface API (pour les territoires qui voudraient diffuser de l'info ATMO mais avec d'autres types de visuels que le widget) et via la plateforme de diffusions de données brutes en open data.
- L'application AirToGo qui permet de diffuser, plutôt au grand public, des informations quotidiennes sur les polluants de la commune demandée, des idées d'adaptation de nos pratiques en fonction du niveau de pollution et des informations sur les pollens.
- Les cartes stratégiques Air qui est un service de cartographie basé sur les 3 polluants urbains réglementés (PM10, PM2,5 et NO2). L'objectif est que les territoires puissent s'appuyer sur ces cartes pour étudier l'aspect santé et qualité de l'air dans des futurs projets d'urbanisme (création de bâtiments ou priorisations de secteurs pour la mise en place de projets de mobilité innovants par exemple) mais aussi pour l'adaptation de projets existants (sur de la rénovation par exemple).
- Diag QAI qui remplace l'outil « UnVent'air » présenté dans la fiche du PCAET. C'est un outil d'autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur. Il permet la réalisation des diagnostics de suivi de la qualité de l'air intérieur imposés par la réglementation concernant les établissements recevant du public sensible (évaluation annuelle des moyens d'aération et autodiagnostic) ainsi que la création et le suivi d'un plan d'action. Ce nouvel outil permet également aux différents intervenants de partager des formulaires et propose des rappels permettant d'automatiser le suivi réglementaire des différents établissements gérés par une même collectivité.
- La captothèque qui est un service de prêt gratuit de micro-capteurs de mesures des particules fines. L'objectif est avant tout d'améliorer les connaissances et de sensibiliser les particuliers sur ces particules fines.
- La surveillance pollinique qui regroupe une plateforme de signalement (« signalement ambroisie.fr » qui fait le lien avec les référents ambroisie des territoires), la réalisation d'un bilan de communication annuel et la diffusion d'une carte représentant le nombre de jours d'exposition par an aux pollens.
- La plateforme Air Attitude qui recense des actions favorables à la qualité de l'air et qui permet une estimation des impacts évités. Les actions indiquées visent à la fois le grand public et les territoires.

Au-delà de ces outils institutionnalisés, ATMO dispose également de ressources pour la sensibilisation et la formation des élus, services techniques des collectivités et du grand public aux enjeux transversaux Climat-Air-Energie : supports de formation, webinaires thématiques développés dans le cadre des comités territoriaux ATMO, animations grand public (stands, roue de l'air, machine à pollution, quiz, mallettes des odeurs...) ainsi que d'une fresque de l'air (sur le modèle des autres fresques (du climat, de la biodiversité...)).

PERSPECTIVES

Pour ATMO, l'enjeu est d'améliorer sa notoriété afin de faire connaître ses outils et ses formations aux acteurs du territoire afin de placer la qualité de l'air en filigrane des démarches Climat-Air-Energie. L'air est en effet un milieu central, qui joue un rôle d'intermédiaire entre l'eau et les sols et on note de multiples et complexes interactions entre les différentes politiques telles que l'adaptation au changement climatique, la production d'énergies alternatives, la gestion des déchets, l'agriculture durable, l'urbanisme ou la mobilité, voire le dérèglement climatique lui-même et la qualité de l'air. La prise en compte de la qualité de l'air en amont des différentes actions paraît essentielle afin d'éviter la maladaptation et les potentiels effets antagonistes associés notamment à l'isolation thermique des bâtiments, à la densification urbaine et au développement du bois-énergie.



CAP Tronçais est une association qui a pour but de développer des actions d'éducation à l'environnement. Ainsi, des activités telles que des classes découvertes, des animations environnementales, des voyages d'études... sont organisés pour sensibiliser petits et grands.

Sensibilisation des enjeux des scolaires aux enjeux de la qualité de l'air (ambient et intérieur)



CAP Tronçais réalise, via financement de l'ARS, des animations sur la Qualité de l'Air Intérieur à destination des scolaires (primaire au lycée). Deux principaux outils d'animations sont proposés :

- “Justin Peu d’Air ou Dépollu’air”. Développé depuis 2021, ce programme départemental de 15 séances d’½ journée vise les élèves de cycle 3 (CM1/CM2). L’objectif est de permettre aux élèves de comprendre et d’identifier les sources de pollution de l’air, intérieures et extérieures ; de les amener à coopérer dans une activité d’équipe, à être acteur de leur apprentissage et être à l’écoute du monde. Ces animations font en sorte que les participants s’interrogent sur leurs habitudes quotidiennes et trouvent des solutions pour limiter les expositions identifiées. En fin d’animation, le livret « mon logement a besoin d’air » est remis aux participants et permet d’adopter les bonnes pratiques favorables à la santé dans le quotidien des participants.
- Sensibilisation QAI dans les établissements scolaires avec filières sanitaires et sociales. Depuis 2018, ce programme départemental permet de mettre en place 4 interventions d’une demi-journée sur la QAI dans les établissements scolaires avec filières sanitaires et sociales. Ces interventions sont à répartir auprès des établissements scolaires proposant la filière Sanitaire et Sociale (Lycée Anna Rodier de Moulins, Lycée agricole de Neuvy, Lycée Geneviève Vincent de Commentry, Lycée professionnel de Varennes sur Allier) avec les formations BAC PRO ASSP, SAPAT, CAP ATMFC, BTS ESF et DE conseiller ESF. Cette thématique est présente au sein de leur Programme Santé Environnement et l’intervention leur permettra de connaître les enjeux liés à la qualité de l’air intérieur, les sources de pollutions et d’allergies ainsi que les moyens de les réduire (apport connaissance, outils pédagogiques, réglementation...). L’objectif est également d’être en capacité, dans leurs futures pratiques professionnelles, d’informer et de conseiller les publics et/ou de mettre en pratique les préconisations.

Sur 2021, 2022 et 2023, CAP Tronçais a ainsi pu réaliser 57 animations sur la qualité de l’air avec les scolaires. Cela a permis de sensibiliser 37 classes de primaire, soit 741 enfants, et 12 classes de lycée. En effet, l’outil Justin Peu d’Air a pu être mis en place 15 fois par an et des animations sur la qualité de l’air ont pu être réalisées dans 4 lycées du département par an. Les classes accompagnées ont changé chaque année et tout le département a été couvert par ces animations.

Points de vigilance

- La réalisation de ces animations demande du temps et il n'est donc pas possible de répondre à toutes les demandes.
- L'année 2020 a été marquée par le COVID et la mise en pause des animations. La reprise des animations s'est faite de manière progressive en 2021.

Leviers d'action

- La prise en charge financière par l'ARS permet de toucher des petites écoles qui n'auraient pas forcément pu financer des journées d'animations.

Autres actions

En fonction des demandes, les animations peuvent être adaptées à un public adulte comme c'est le cas à l'école de la seconde chance à Avermes et Vichy ou l'AFPA à Montluçon.

En parallèle de ces animations sur la qualité de l'air, CAP Tronçais réalise d'autres types d'animations d'éducation à l'environnement comme des animations sur la pollution avec l'outil Koipoluki (qui a pu être déployé dans 1 école en 2021, 3 écoles en 2022 et 6 écoles en 2023), des balades découvertes en forêt de Tronçais, des sorties sur les métiers liés à la forêt (comme la sylviculture), des sorties spécifiques à la faune ou la flore (sortie papillons, sorties champignons, sortie sur les habitants du sol, la découverte de la vie dans l'eau...), des rallyes nature, etc. Des expositions peuvent aussi être prêtées aux structures en faisant la demande.

Des sensibilisations du grand public sont aussi réalisées soit lors d'évènements organisés par CAP Tronçais (comme des sorties nature), soit lors de la tenue de stands sur des évènements organisés par d'autres structures (comme la tenue d'un stand sur les espèces exotiques envahissantes à l'occasion de « Montluçon C la santé » en 2022).

PERSPECTIVES

Pour répondre aux demandes des écoles sur les animations liées à la qualité de l'air, CAP Tronçais aimerait pouvoir continuer les prises en charge par l'ARS pour continuer à proposer les animations QAI à 15 écoles par an et pouvoir proposer les animations Koipoluki à 8 écoles différentes (tout en restant répartis sur tout le département).





CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ALLIER

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est le porte-parole des intérêts du monde agricole et rural auprès des pouvoirs publics. Cet établissement économique à mission de service public propose de multiples services à ses ressortissants : futurs agriculteurs, agriculteurs, salariés agricoles, propriétaires... sous la forme de conseils techniques et économiques, et de formations adaptées. Elle accompagne également les collectivités dans tout projet de territoire intégrant l'agriculture.

Création d'une filière 'culture bas intrants' en zone de captage d'eau potable



L'objectif de cette action est de faciliter le développement de cultures qualifiées à « bas niveau d'intrants » dans les aires d'alimentation de captage d'eau potable. Ces cultures plus « économes » en engrais et/ou en produits phytosanitaires doivent permettre de réduire l'utilisation de ces intrants et de limiter les risques de pollutions diffuses. Le but étant de contribuer au maintien ou à l'amélioration de la qualité de l'eau potable sur les captages concernés tout en maintenant une activité agricole rémunératrice.

Dans le cadre du contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier, une étude de faisabilité sur le développement de filières de cultures à « bas niveaux d'impacts » a été réalisée en 2021. 4 filières ont été étudiées : le chanvre, les céréales rustiques ou sous cahier des charges, l'agriculture biologique et le miscanthus.

Le travail sur les filières du chanvre et du miscanthus a été poussé au-delà de l'étude avec des contacts avec des agriculteurs producteurs et avec des acteurs de l'aval (structures de commercialisation, utilisateurs, ...). Malgré l'identification de ces filières et d'acteurs volontaires, la complexité d'organisation d'une filière, le manque de vision commune forte, les risques financiers (investissements) et la rentabilité incertaine n'ont pas permis d'aboutir à une structuration.

Points de vigilance

- Les débouchés et l'équilibre financier de ce genre de filière sont pour l'instant trop fragiles.

Leviers d'action

- L'apparition de nouvelles conjonctures (économiques ou réglementaires) pourraient donner un second souffle à cette action.
- L'appui politique ou la dynamique d'un territoire pourrait permettre d'aider à l'émergence de ces projets



Avec son pollen très allergisant, l'ambrosie est devenue en quelques années un véritable enjeu de santé publique (allergies), une menace pour le monde agricole (baisse de rendement) et la biodiversité (concurrence). La Chambre d'Agriculture souhaite agir sur la présence d'ambrosie dans les terres agricoles afin d'éviter les baisses de rendements (et lutter aussi contre les risques allergènes et de perte de biodiversité) en étudiant l'alternance des cultures de printemps et d'hiver en limitant les cultures dites sensibles (tournesol, soja, ...) et en préconisant l'implantation de couverts végétaux, en expérimentant sur les variétés clearfield et en sensibilisant le monde agricole sur les bonnes pratiques.

Entre 2021 et 2023, une plaquette informative a été diffusé régulièrement dans le cadre du bulletin de santé du végétal (BSV). Cette plaquette est un document de sensibilisation à destination des exploitants agricoles pour promouvoir les démarches à mettre en place pour gérer cette espèce exotique envahissante. Des réunions avec la FREDON ont aussi pu être réalisées pour présenter aux exploitants agricoles des conseils concrets et des rappels réglementaires.

Points de vigilance

- La gestion des espèces exotiques envahissantes est chronophage et donc complexe à mettre en place sur les exploitations.

Leviers d'action

- Le besoin de gérer les espèces exotiques envahissantes est connu et reconnu par le plus grand nombre.



Les principales pertes de carbone dans les exploitations agricoles sont liées aux changements d'affectation des sols (urbanisation notamment) et aux pratiques agricoles. Afin d'accompagner les élevages à réduire ces pertes de carbone, la Chambre d'Agriculture souhaite proposer des diagnostics des émissions de GES des exploitations et ainsi proposer des évolutions possibles pour diminuer l'empreinte carbone des élevages. L'action est toujours en cours et entre 2021 et 2023 65 exploitations ont pu bénéficier d'un diagnostic carbone. Suite à ces diagnostics, des préconisations sont faites à l'exploitant et si ce dernier le souhaite un plan d'action peut être réalisé. Ce plan d'action tient compte des aspects émission de GES et des implications sur le fonctionnement global de l'exploitation sur les plans économique, humain et durabilité.

Points de vigilance

- Les diagnostics carbonés sont techniques et nécessitent une expertise pour analyser les résultats et passer du diagnostic au plan d'action concret.
- Il n'existe pas de valorisation commerciale des produits issus de fermes bas carbone en dehors de certaines filières lait.
- Le niveau de rémunération des crédits carbone est très insuffisant pour envisager de compenser une baisse de production.
- Les conséquences économiques d'une baisse des émissions de GES par une diminution de la production ne permettent pas de garantir la survie des exploitations dans le temps.

Leviers d'action

- La réalisation de diagnostics carbone est un prérequis pour certaines aides financières et certains labels.
- Les leviers d'amélioration du bilan carbone les plus efficaces sont liés à des améliorations de conduite du troupeau et à la réduction du recours aux intrants tout en maintenant la productivité du troupeau ce qui a un effet positif sur la rentabilité économique des élevages.



Pour ne plus subir mais anticiper les évolutions climatiques, les Chambres d'agriculture du Massif Central, réunies dans l'OIER SIDAM, ont initié un projet de recherche et développement innovant : le projet « Adaptations des Pratiques Culturelles au Changement Climatique » (AP3C). Lancé en 2015 et regroupant 11 Chambres d'agriculture (Allier, Aveyron, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Haute-Vienne, Loire, Lot, Lozère et Puy-de-Dôme), les objectifs sont entre autres de mesurer les impacts du changement climatique sur les exploitations agricoles du Massif Central, sensibiliser les différents acteurs du monde agricole, et adapter les outils de conseil dans l'objectif de mieux accompagner les agriculteurs face à cet enjeu.

Une synthèse de l'étude est parue permettant de constater les évolutions climatiques de 1980 à 2015, et projetant des scénarii jusqu'en 2050 (températures, précipitations, sécheresses, etc.). A l'aide du calcul d'Indicateurs Agro-Climatiques (IAC), l'impact des évolutions climatiques attendues sur la conduite des prairies ou des cultures a pu être mesuré (par exemple l'évolution de la date repère pour l'ensilage d'herbe ou encore du nombre de jours avec risque d'échaudage sur céréale au printemps), conduisant à des propositions d'adaptation des pratiques culturelles.

La Chambre d'agriculture porte un volet communication avec des formations et des interventions auprès des groupes d'agriculteurs ou des établissements scolaires agricoles. Depuis 2021, 4 établissements agricoles ont demandé l'intervention d'un conseiller sur le sujet du changement climatique (projets BTS, intervention en casse de BTS, collège), plusieurs groupes d'éleveurs CETA, AG ont sollicité la Chambre d'agriculture et deux formations de 2 jours ont été organisées. Une journée d'échanges sur la thématique du changement climatique a également été organisée par la Chambre d'Agriculture en novembre 2021 rassemblant agriculteurs, collectivités, établissements scolaires agricoles.

La Chambre d'agriculture de l'Allier a également mis en place deux essais dans des exploitations en 2023 :

- L'un sur la régénération des prairies suite à une dégradation (sécheresse fauche tardive pour semis naturel ou sursemis),
- L'autre sur le suivi de l'impact des haies sur les cultures de blé.

Les premiers résultats de ces expérimentations sont prévus pour l'automne 2024.

Points de vigilance

- Les épisodes climatiques extrêmes à répétition ces dernières années sont une partie des impacts engendrés par le changement climatique. La majorité des agriculteurs semble ne se préoccuper du changement climatique que devant l'ampleur de ces dégâts.

Leviers d'action

- Anticiper les évolutions moyennes et se préparer à des événements climatiques extrêmes : communiquer auprès des futurs agriculteurs.

Autres actions

- La Chambre d'Agriculture peut aussi s'appuyer sur Symbiose Allier pour étudier les projets en lien avec les infrastructures agroécologiques comme les haies, les mares, etc... et les sujets plus larges comme la préservation de la biodiversité.
- Le sujet de la méthanisation est aussi une thématique traitée par la Chambre d'Agriculture avec la possibilité de réaliser des diagnostics des ressources fermentescibles agricoles sur le territoire. Cela permet d'avoir une évaluation des gisements disponibles relatifs aux exploitations agricoles du territoire d'étude.
- La Chambre d'Agriculture peut aussi travailler avec les intercommunalités du territoire en proposant, au moyen de conventions de partenariat et de prestation, de réaliser des diagnostics agricoles de territoires, des études de diversification de la production, comme sur la création et valorisation des circuits courts contribuant ainsi, à apporter de la donnée pour des Projets Alimentaires Territoriaux ou des Projets de Territoires.
- La Chambre d'agriculture agit aussi sur la sensibilisation du grand public sur les pratiques agricoles. Par exemple, des randonnées Déphy ont été organisées en 2024 pour mettre en lumière des exploitations ayant des pratiques agricoles réduisant l'usage de produits phytosanitaires tout en étant économiquement viables. Cela permet aussi de créer des moments d'échanges entre habitants et agriculteurs.

PERSPECTIVES

Les thématiques d'accompagnement proposés aux EPCI et aux agriculteurs sont en constante évolution pour coller au plus près des problématiques émergentes. Ainsi, la Chambre d'Agriculture a pu observer la montée en puissance de différents sujets comme la production d'énergie sur les exploitations agricoles. La Chambre va donc élargir son champ d'accompagnement en travaillant sur le photovoltaïque en toitures existantes, l'agrivoltaïsme et des conseils sur l'autoconsommation individuelle en exploitation agricole.



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ALLIER (CMA 03)

La CMA Auvergne-Rhône-Alpes accompagne les entreprises artisanales tout au long de leur vie, depuis la création jusqu'à la transmission de l'entreprise. Elle participe au développement de l'artisanat sur les territoires en appui avec les collectivités. Elle veille à ce que les intérêts des artisans soient pris en compte dans les programmes de développement, les lois et les réglementations, puis à la bonne mise en œuvre de ces politiques.

Accompagnement des entreprises artisanales pour l'amélioration des pratiques (énergies, mobilité, flux)



L'objectif de la CMA est, et ce depuis plusieurs années, d'accompagner les entreprises à diminuer leur impact énergétique et environnemental tout en maintenant une activité économique propice au développement du territoire. Pour cela, de nombreux dispositifs existent, dont :

- Des réunions d'information et de sensibilisation : ces réunions permettent d'aborder toutes les thématiques liées aux pratiques environnementales, d'établir un premier contact pour recueillir les questions et favoriser les échanges.
- Des diagnostics environnementaux globaux « Performa environnement » : ces diagnostics parcourent l'ensemble des champs de l'activité de l'entreprise pour identifier les principaux enjeux et leviers. Un plan d'action global est ensuite proposé par le conseiller environnement de proximité.
- Des diagnostics thématiques experts : en fonction des enjeux spécifiques identifiés dans le « Performa environnement », il est possible de réaliser des diagnostics experts ciblés pour creuser plus en détails certains sujets : diagnostic énergie, flux, mobilité, éclairage.

Depuis fin 2020 un Conseiller Environnement de Proximité a été recruté pour accompagner au mieux les entreprises et les EPCI sur ces thématiques.

Entre 2021 et 2023, 12 animations de sensibilisation ont pu être réalisées (sous forme de réunions d'information mais aussi sous forme de stands dans des salons, de diffusion d'articles de communication...).

En 3 ans, 240 diagnostics ont pu être fait en entreprises artisanales : 180 performa environnement et 60 experts.

Quatre partenariats avec des intercommunalités du département étaient en discussion en 2022 et en 2023. L'une de ces conventions a pu être signée en 2023 et encadre notamment la mise en place de l'action Eco-Défis sur le territoire de Montluçon communauté. Eco-Défis est une action qui a pour but de valoriser les entreprises artisanales engagées en faveur de l'environnement et de les challenger pour mettre en place encore plus d'actions concrètes pour limiter leurs impacts.

Points de vigilance

- Il est complexe de contacter les entreprises qui ne sont pas déjà un peu sensibilisées aux thématiques environnementales. Ce travail de prospective est chronophage.
- Il y a eu de nombreuses évolutions dans les années passées qui ont touchés les CMA (évolution des démarches administratives pour les artisans, suppression d'une partie de la taxe chambre des métiers, évolution du public artisanal, inflation qui touche de plein fouet les entreprises artisanales). Les CMA ont donc dû faire évoluer leurs manières de travailler.

Leviers d'action

- Toutes les missions de la CMA sont relayées par les agents, quelques soit leur thématique et permet d'identifier au mieux les entreprises ayant des besoins liés à l'environnement.
- L'inflation, même si elle fragilise les entreprises artisanales, a permis d'accélérer la sensibilisation des entreprises artisanales. Par exemple, le nombre de demandes de conseils sur la réduction des consommations d'énergie et l'installation de photovoltaïque en toiture a augmenté dans les dernières années.
- La CMA Allier peut s'appuyer sur le réseau régional des CMA et ainsi profiter de l'expertise de chacun.

Autres actions

- La CMA travaille aussi sur des actions collectives : des actions qui ont pour objectif de toucher l'entièreté d'une filière ou d'un corps de métier. A titre d'exemple, la CMA travaille en 2024 sur la mise en place de filière sur la valorisation des déchets de cheveux (qui peuvent avoir des débouchés pour le paillage horticole et pour la fabrication de boudins de filtration par exemple). Des réflexions sont aussi menées sur le développement de la consigne dans les métiers type brasseries.
- Des nouveaux supports de communication ont été développés dans les années passées. Ainsi, des webinaires sur l'énergie et les opportunités qu'une meilleure connaissance et maîtrise de ses consommations peut apporter sont proposées environ tous les trois mois en s'axant par secteur d'activité.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER

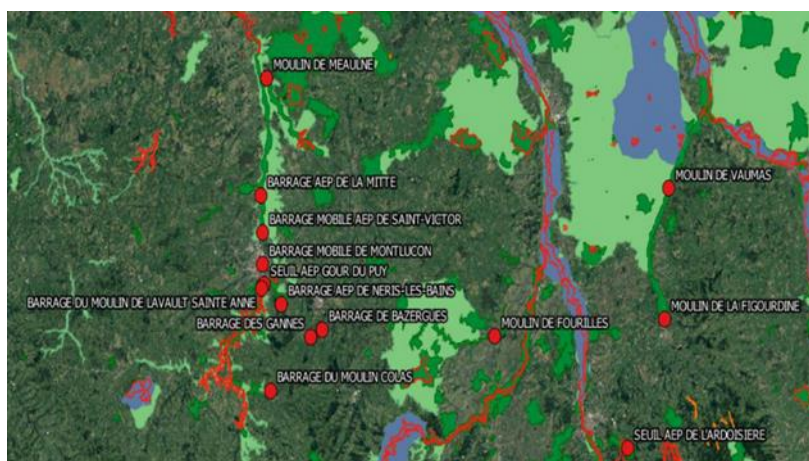
Le Conseil Départemental de l'Allier accompagne les habitants du département dans ses différents champs de compétences : le lien parents/enfants, la jeunesse, les personnes âgées, le handicap, l'insertion, le logement, la mobilité, l'environnement, l'enseignement, la culture, le sport, le numérique. Quelle que soit la thématique, le CD03 a pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants du département.

Étudier le potentiel hydroélectrique du département



Dans le but de soutenir l'essor des énergies renouvelables sur son territoire, le Conseil Départemental de l'Allier (CD03) a entrepris une démarche visant à évaluer le potentiel hydroélectrique du département. Dans cette optique, une étude de faisabilité a été entreprise afin de repérer les emplacements susceptibles d'accueillir des projets hydroélectriques. Conscient du faible potentiel hydroélectrique sur le territoire, le CD03 a choisi d'opter pour une étude ciblée, en se concentrant sur des sites déjà pressentis et en privilégiant la réutilisation d'infrastructures existantes.

Entamée à l'automne 2020 et achevée en mars 2021, cette étude a été réalisée en collaboration avec deux bureaux d'études, l'ISL Ingénierie et Espelia. Elle a porté sur l'analyse de quatorze sites au total. Chaque site a été évalué selon des critères uniformes tels que la hauteur de chute, le débit identifié, l'analyse de la rentabilité, etc.



Localisation des sites étudiés (source : ISL Ingénierie)

Parmi ces sites, quatre ont été identifiés comme potentiellement rentables pour une exploitation hydroélectrique. Au moins quatorze porteurs de projets, qu'ils soient privés ou publics, ont eu accès aux résultats de cette étude, leur permettant ainsi d'envisager d'approfondir leur démarche s'ils le souhaitent.

Points de vigilance

- Pas de freins identifiés.

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

PERSPECTIVES

Pour renforcer son soutien au développement des énergies renouvelables, le CD03 a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la période 2023-2027. L'objectif est d'apporter un soutien financier aux porteurs de projets engagés dans « la réalisation ou la réhabilitation d'un équipement de production hydroélectrique ainsi que les aménagements à vocation environnementale visant à satisfaire au cadre réglementaire en vigueur. »

Les projets soumis à cet AMI doivent obligatoirement inclure une étude de faisabilité, prenant en compte l'analyse de rentabilité en fonction des options choisies (autoconsommation, vente d'électricité) ainsi que les obligations légales relatives au respect des contraintes environnementales telles que la continuité écologique.





Dans un souci de maîtriser davantage les consommations énergétiques des bâtiments de son patrimoine, le Conseil Départemental a souhaité mettre en place de nouvelles actions de gestion des consommations énergétiques :

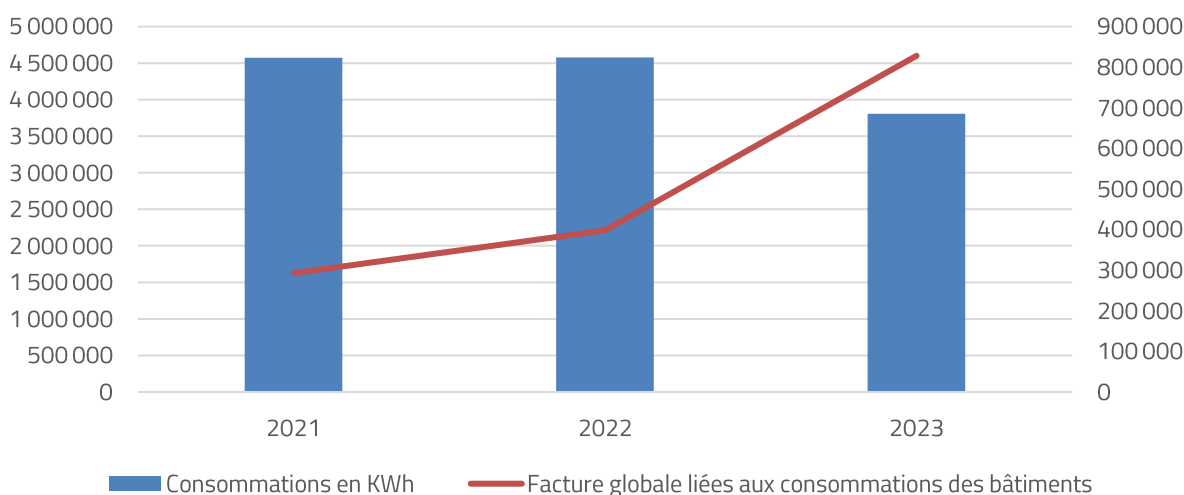
- Mise en place de télégestion à distance des chaufferies de ses bâtiments les plus énergivores : cela concerne 35 collèges et 15 bâtiments, soit 80% du parc du Conseil Départemental.
- Expérimentation de la gestion de l'intermittence d'occupation.

Du fait de la crise énergétique de 2022 et l'augmentation du prix du gaz en 2023, une réduction globale des consignes de température a été appliquée entraînant une baisse des consommations énergétiques, rendant difficile la mise en évidence de l'effet de la télégestion à distance.

Pour ces mêmes raisons, l'expérimentation de la gestion de l'intermittence d'occupation au collège du Mayet de Montagne a donné des résultats qui doivent être consolidés. Si le bilan s'avère positif, le système sera proposé aux autres collèges du département et il pourrait être mis en place sur le site de l'hôtel du département. En effet, le siège du Conseil Départemental situé à Moulins est constitué de deux grands bâtiments rassemblant environ 500 agents dont les bureaux peuvent être chauffés même en cas d'absence (congé notamment). Les absences étant connues, il semble possible, moyennant la mise en place d'une interface logicielle dédiée sur un des deux bâtiments de pouvoir gérer l'arrêt ou la réduction du chauffage dans les bureaux inutilisés afin de réduire les consommations.

Ci-dessous, une présentation non exhaustive des consommations des bâtiments :

Evolution des consommations énergétiques cumulées des bâtiments du Conseil Départemental de l'Allier (en KWh), combinée aux factures énergétiques (en €)



On peut donc constater une baisse globale des consommations, notamment entre 2022 (4,5 GWh) et 2023 (3,8 GWh). L'augmentation de la facture énergétique est liée à la crise énergétique de 2022 et l'augmentation du prix de l'énergie. Il est toutefois important d'indiquer en point de vigilance que ces consommations cumulées sont non exhaustives : en effet, l'année 2021 est manquante pour certains bâtiments et les factures n'étaient pas disponibles pour le mois de novembre 2023 au moment de la rédaction de ce rapport.

A ce jour, le dossier a été retardé, mais l'objectif est de terminer l'action fin 2024, avec des projections d'économie de -5%, -10% voire -12% des consommations. Bien que l'action ne soit pas encore terminée, le Conseil Départemental observe déjà une baisse des cibles énergétiques dans le cadre du marché d'exploitation, avec une baisse entre 5 et 10% des prévisions de consommation (Cf action suivante).

Points de vigilance

- Complexité du sujet qui demande des compétences spécifiques (techniciens, exploitants, etc.).
- Le déploiement sur un patrimoine important est très chronophage car chaque site nécessite un examen complet ainsi qu'une réception précise des travaux.
- Malgré cela, la gestion d'un tel parc ne peut être confié qu'à des acteurs nationaux, rendant la concurrence peu efficace en terme financiers.
- Au sein de la maîtrise d'ouvrage, la quantité de données générées doit être exploitée et permettre des gains de consommations tout en garantissant le niveau de confort des utilisateurs. Il faut donc des moyens humains internes ou externalisés.

Leviers d'action

- Simplifier les contrats (pas ou peu d'intéressement) en risquant de voir ré augmenter les consommations.
- Contractualiser de façon différente en confiant plus à des partenaires privés au risque de perdre au fil du temps la maîtrise et la compétence.
- Recruter des profils dédiés (thermiciens, énergéticien...) avec la difficulté d'être compétitif en salaire.
- Former les agents aux métiers de l'énergie.



En lien avec l'action précédente de télégestion, le Conseil Départemental a pu signer un nouveau contrat d'exploitation sur la période mars 2022-juin 2029 avec une économie de 5 à 10% par rapport au précédent marché.

Points de vigilance

- Difficulté importante du respect des clauses du contrat par les exploitants compte tenu de la complexité des nouvelles compétences demandées (présence accrue de système informatique/électronique, et d'une réglementation importante : Code de la construction de la santé, de l'Environnement, etc.).
- Les exigences liées au cout des énergies entraînent une pression importante sur les exploitants, entraînant une baisse de l'intérêt pour les métiers de la maintenance.
- Le suivi des budgets, des résultats, de la facturation, de l'intéressements est lui aussi difficile compte tenu de la complexité du marché de l'énergie, des modalités de facturation (TURPE, TICGN, CTA...) et de fournisseurs d'énergie dont le personnel est lointain et peu qualifié.

Leviers d'action

- Idem que l'action précédente « Monitoring des consommations énergétiques d'une partie du patrimoine du Département ».



Suite au décret tertiaire du 10 avril 2020 imposant un niveau de performance à atteindre pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m² à travers la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire (-40% en 2030, -50% en 2040 et - 60% en 2050), le Conseil Départemental souhaite investir dans la rénovation des bâtiments du Département concernés.

A ce jour, le Conseil Départemental a engagé le renouvellement de l'éclairage en le remplaçant par des ampoules LED moins consommatrices sur 80% du patrimoine pour un investissement de 3 millions d'euros. L'action s'étant achevée il y a peu de temps, l'effet de celle-ci sur les consommations énergétiques sera visible lors de la prochaine comparaison des consommations du patrimoine bâti du Département.

Un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments du Conseil Départemental est en réflexion, et sera suivi d'un schéma directeur énergétique avec projection de travaux pour atteindre des économies d'énergie de 60% en 2050.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés



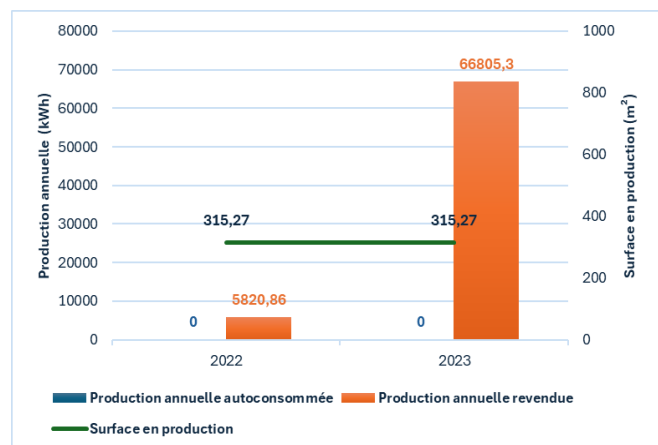
Initialement, quinze sites devaient être équipés de panneaux photovoltaïques, mais des obstacles tels que des refus de l'ABF, des problèmes techniques ou encore le passage du décret du 8 octobre 2021 en cours d'opération ont conduit à l'abandon de certains d'entre eux. En effet, l'article 13 de ce décret indique qu'il n'est pas possible de bénéficier de subventions pour toutes demandes de raccordement faites après la publication de ce décret.

Finalement, neuf sites ont été retenus. Parmi ces projets, certains sont destinés à de l'autoconsommation, comme l'Hôtel du Département à Moulins, son antenne de Vichy et les Archives départementales, tandis que d'autres sont installés dans un objectif de revente totale, comme les Maisons des solidarités de Dompierre-sur-Besbre, d'Huriel et de Cosne-d'Allier, ainsi que les collèges Jules Ferry à Vichy, Emile-Guillaumin à Cosne-d'Allier, et Alain-Fournier à Vallon-en-Sully.

Depuis octobre 2022, trois sites sont opérationnels, à savoir les trois Maisons des solidarités départementales. Cependant, plusieurs autres projets ont subi des retards pour diverses raisons. Par exemple, les panneaux solaires installés sur le collège Jules Ferry à Vichy ont été endommagés par la grêle en juin 2022 et doivent être remplacés. De même, des problèmes d'étanchéité ont nécessité le retrait des panneaux installés sur le collège de Vallon-en-Sully. Ces panneaux ont été réinstallés en 2024 et sont en production depuis le 7 août de cette même année. La mise en service d'autres projets a été retardée en raison de délais importants pour les raccordements au réseau public de distribution. Ainsi, l'Antenne de Vichy et les Archives départementales devraient être mises en service et commencer à produire courant 2024. L'Hôtel du Département, quant à lui, est en production depuis mars 2024.

De plus, le collège de Cosne-d'Allier était en attente de l'inspection par le bureau de contrôle agréé, chargé de vérifier la conformité de l'installation. Après cette vérification, le collège est désormais en production depuis le 27 août 2024.

Ainsi, entre 2021 et 2023, plus de 2 200 m² de panneaux solaires ont été installés sur les bâtiments départementaux de l'Allier, pour une surface totale en production de 315,27 m². En tenant compte des éléments évoqués précédemment, il convient de souligner que la production totale de 66 805 kWh (en 2023) ne correspond pas à ce à quoi on pourrait s'attendre compte tenu de la surface installée. En effet, le délai entre l'installation et la mise en production effective explique cette différence. À moins d'imprévu, les neuf sites devraient être opérationnels en 2024.



Points de vigilance

- Délai de raccordement important (parfois supérieur à 12 mois, voire 2 ans sur certains sites)
- Peu de disponibilité du bureau de contrôle qui retarde la mise en service des installations
- Délai conséquent avec les assurances en cas d'aléas climatiques tels que la grêle
- Montage entre Enedis et EDF OA (pour le rachat de l'électricité) et mise à disposition des contrats d'achat très complexe

Leviers d'action

- Plus grande souplesse sur les délais de raccordement
- Instauration d'un accompagnement spécialisé sur cette thématique.
- Encourager la mise en place de ces installations via des subventions par exemple (aujourd'hui absente sur la production revendue)
- Faciliter l'accessibilité aux dispositifs de stockage de l'électricité

PERSPECTIVES

Le Conseil Départemental vise à poursuivre cette initiative de solarisation, laquelle contribue à la diminution de sa facture énergétique et à la réduction de son empreinte carbone.





Le service Habitat du Conseil Départemental assure depuis avril 2022 un service d'information et d'accompagnement des habitants de l'Allier (propriétaires bailleurs sans conditions de revenus) ainsi que le petit tertiaire dans la rénovation énergétique. A ce titre, un suivi chiffré de cette action est disponible, à l'échelle du département comme présenté ci-dessous.

Initialement intitulé SPPEH pour Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, ce service sera englobé dans une entité plus générale qu'est France Rénove à partir de 2025.

	2022			2023		
	Objectif	Réalisé	%	Objectif	Réalisé	%
Pourcentage de couverture de la population par le SPPEH dans l'Allier.	100%			100%		
Nombre d'actes de conseil et accompagnements réalisés (avec Ax)		4958			4836	
Nb dossiers traités (nb logements)		2821			2038	
Nombre et ambitions des rénovations réalisées	120	15	12,5%			
Information de premier niveau - A1	6120	3231	52,8%	6120	2280	37,2%
Conseils personnalisés – A2	4590	1034	22,5%	4360	2531	58%
Accompagnement des ménages aux travaux de rénovation globale - Maisons individuelles – A4	120	15	12,5%	180	24	13,3%
Accompagnement des ménages aux travaux de rénovation globale - Copropriétés –A4	1	0	0%	2	0	0%
Information de premier niveau –B1 pour le petit tertiaire	5	3	60%	10	1	10%
Conseils personnalisés –B2 pour le petit tertiaire	3	0	0%	6	0	0%
Mode de contact		Nb	%			
<i>Téléphone</i>		2513	61,9			
<i>e-mail</i>		380	9,4			
<i>Rencontre physique</i>		1165	28,7			

Points de vigilance

- Complexité de mobilisation et d'implication de l'ensemble des acteurs afin de contribuer à la réussite du déploiement du SPPEH.
- Les partenaires clés n'ont pas été rencontrés individuellement (CAPEB, FFB, Chambre des Métiers, les banques...).
- Accompagnement insuffisant des opérateurs habitat dans le déploiement de ce service (exemple : utilisation et complétude de l'outil SARENOV).
- Difficultés rencontrées dans la création des supports de communication (logos, création du support...) et faible participation à des événements de communication.
- Manque de suivi dans la mise en œuvre des permanences « SPPEH » sur les territoires.
- Période complexe liée au positionnement et retrait de la Région.
- Le temps de refonte des aides ANAH et la mise en place du SPRH a créé un certain nombre d'interrogations.
- Difficultés de recrutement à la fois en interne et auprès des professionnels avec un marché infructueux.

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés



Le Conseil Départemental propose depuis 2013 un service d'accompagnement administratif, technique et financier aux ménages éligibles aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Les objectifs de rénovation étaient, au moment de la rédaction de la fiche action pour les PCAET, de rénover 950 logements de propriétaires occupants par an, 40 logements de propriétaires bailleurs par an et 30 lots de copropriétés par an.

Plusieurs indicateurs de suivi, inscrits dans la fiche action, sont disponibles (nombre de visites par an, nombre de logements rénovés par an, gains énergétiques constatés).

Les nouveaux objectifs visés par l'action ainsi que les données couvrant les 3 premières années des PCAET n'ont pas pu être récoltées. L'ensemble des données seront présentées aux termes des PCAET, pour toute la période 2020-2026.

Points de vigilance

- Pas de freins identifiés.

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés.

PERSPECTIVES

Evolutions, adaptations envisagées pour la montée en puissance du service Habitat : internalisation de la prestation ou lancement d'une consultation allotie adaptée aux OPAH existantes pour permettre un ancrage de l'opérateur sur le territoire. Mobilisation des différents acteurs, EPCI, CAPEB, FFB, ...

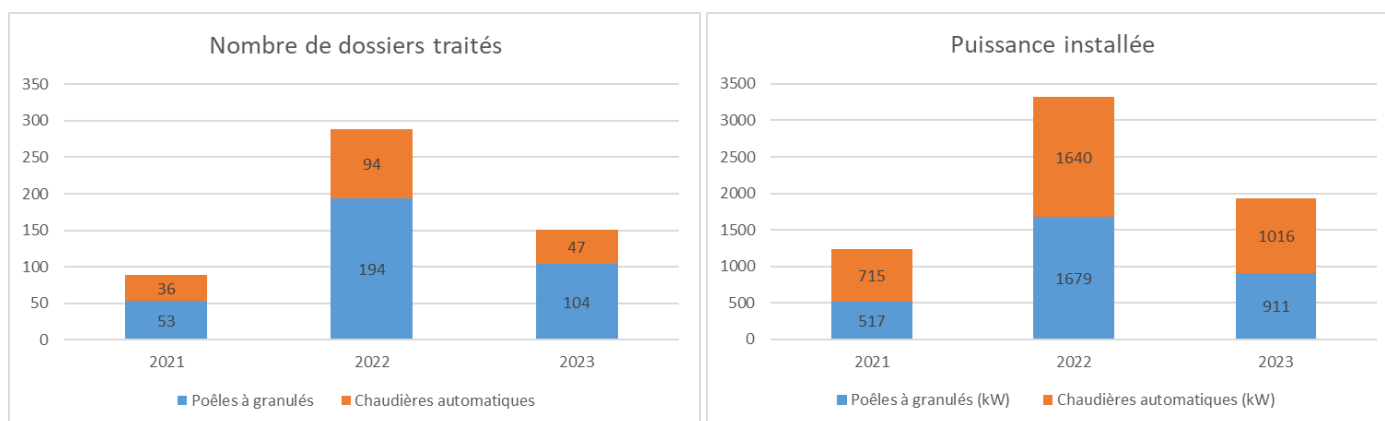
Cibles et actions prioritaires pour la période suivante : montée en puissance sur l'accompagnement des ménages et développement de l'accompagnement des entreprises. Harmonisation des processus entre les différentes structures. Sensibilisation des partenaires et communication.





Le Conseil Départemental apporte un soutien financier afin de faciliter la conversion de chaudières à combustible fossile vers du bois énergie. Ce soutien financier est apporté aux particuliers résidant dans l'Allier qui souhaitent s'équiper de chaudières à plaquettes ou de poêles à granulés. Ces aides, sont attribuées sans conditions de ressources, et peuvent aller jusqu'à 1500 euros pour l'installation d'une chaudière automatique à plaquettes et jusqu'à 1000 euros pour un système à granulés. Une aide de 500 euros peut également être attribuée, cette fois-ci sous conditions de ressources, pour les poêles à granulés.

Ainsi, 528 foyers ont bénéficié d'une aide financière pour s'équiper de l'un de ces dispositifs entre 2021 et 2023. Cette action contribue à la transition énergétique car c'est une puissance totale de 6 478 kW qui a été installée via ces différents dispositifs.



Points de vigilance

- Méconnaissance du dispositif.
- Conjoncture (difficultés d'approvisionnement et augmentation des tarifs des granulés en 2022, ...).

Leviers d'action

- À la suite d'articles de communication, on observe un pic des demandes. Le besoin des utilisateurs est donc là.
- Besoin de sensibiliser à ce programme d'aide les conseillers qui sont directement au contact du public cible (animateurs des plateformes de conseil en rénovation, entreprise d'installation, ...).



La plateforme Agrilocal a pour objectif de faciliter la mise en relation entre les acheteurs locaux et des producteurs locaux tout en respectant les règles de la commande publique. Les plateformes départementales sont interconnectées permettant aux acheteurs de contacter les producteurs des départements limitrophes.

Entre 2021 et 2023, 31 présentations de l'outil ont pu être faites par exemple lors de journées dédiées comme les journées « Au pré de la ferme », lors de rencontres individuelles avec des acheteurs et acheteurs potentiels mais aussi dans le cadre de partenariats permettant la tenue de stands lors de salons liés à la thématique de l'alimentation.

Pour animer la plateforme et sensibiliser les convives, deux semaines d'animations et de jeux ont été organisées une fois par an entre 2021 et 2023. En moyenne, 43 acheteurs se sont inscrits pour participer chaque année.

Le nombre d'acheteurs actifs évoluent constamment et on note une légère baisse entre 2021 (où 41 acheteurs actifs étaient notés) et 2023 (où 29 acheteurs actifs sont dénombrés).

Points de vigilance

- Nécessité de respecter les principes de marchés publics.
- Peu de groupement de producteurs sur le département.
- La logistique de livraison n'est pas optimisée.

Leviers d'action

- Possibilité de s'appuyer sur les démarches territoriales comme les PAT pour relayer la plateforme à de nouveaux fournisseurs.
- La marque allier bourbonnais produits permet d'identifier les produits de l'Allier.

PERSPECTIVES

Le Conseil Départemental a voté en fin 2023 la création d'une aide à destination des collèges du département pour l'achat de produits locaux. Agrilocal pourrait permettre de faciliter le suivi des achats locaux mais tous les collèges, même ceux n'utilisant pas Agrilocal, pourront demander à bénéficier de l'aide.





Cette action a été initiée sur 2021 et a permis de prendre contact avec des agriculteurs pour recenser l'intérêt de mettre en place une plateforme ou un outil d'optimisation de la logistique en circuit court. Une vingtaine d'agriculteurs avait manifesté leur intérêt. Une visioconférence avait été organisée pour présenter la plateforme La Charrette et 5 agriculteurs avaient participé. La Charrette est un réseau en ligne de professionnels de l'alimentation et de la logistique locale.

Il n'y a pas eu de suites données sur 2022 et 2023.

Points de vigilance

- L'animation d'une telle démarche est complexe.

Leviers d'action

- La thématique correspond aux besoins des territoires et aux sujets étudiés dans les différents PAT, le sujet reste donc d'actualité.

PERSPECTIVES

La thématique de la logistique en circuit de proximité restant d'actualité, les liens avec la plateforme La Charrette peuvent être réenclenchés en fonction des avancées des PAT.





Le Conseil Départemental agit sur la réduction du gaspillage alimentaire dans les collèges publics. Cela passe par les changements de pratiques des collégiens mais aussi par des formations des chefs et équipes de préparation. L'action a été lancée en 2020 et a été proposée à tous les collèges publics de l'Allier ayant une restauration directe. L'animation de cette action se fait via l'identification d'un groupe d'élèves référents à qui 6 temps d'animation sont organisés par une association d'éducation à l'environnement. Des liens sont aussi organisés entre les élèves et les cuisines via des visites des cuisines, des ateliers cuisines...

Sur 2021, 2022 et 2023, 6 collèges ont pu participer à cette action. Cela a permis de mobiliser 95 élèves, porteurs des démarches dans leur collèges.

Points de vigilance

- Besoin de clarifier les éléments définissant le réel gaspillage alimentaire pour que tous les collèges pèsent la même chose (par exemple, les restes d'une assiette sont du gaspillage alimentaire mais les os ou peaux de bananes ne sont pas du gaspillage alimentaire dans le sens où ils seraient produits malgré les changements de pratiques).

Leviers d'action

- Les changements de pratiques s'ancrent
- Les animations réalisées permettent de vraiment sensibiliser, de responsabiliser et de créer du lien entre les élèves, les responsables et les cuisines.
- La formation des équipes de cuisine est essentielle
- Des pesées régulières sont prévues pour alimenter un observatoire départemental.

PERSPECTIVES

Une réflexion est menée pour faire évoluer l'action sur le gaspillage alimentaire dans les collèges. Cela pourrait se traduire dans les années à venir par la création d'un observatoire du gaspillage alimentaire, via la participation des équipes de cuisines des collèges.



Autres actions

Prise en compte des critères DD dans les marchés publics : depuis 2019, le Département a inscrit l'achat durable dans sa politique de commande publique. Ainsi, les 86 marchés signés en 2023 intègrent des spécifications techniques ou clauses environnementales dans les cahiers des charges, des critères de pondération dans l'analyse des offres (de l'ordre de 5 à 10%) et des clauses d'exécution sous forme d'heures d'insertion à réaliser par les titulaires pour les marchés de services et de travaux.

Prise en compte du DD dans les politiques RH du Département : avec le lancement d'une politique « Qualité de vie et conditions de travail », le Département souhaite limiter son impact et continue d'intégrer des méthodes DD dans l'activité quotidienne des agents, notamment en permettant le recours au télétravail (en 2023 : 458 télétravailleurs soit 727 000 km économisés), aux visio conférences (4 483 visio conférences réalisées en 2023), et en développant d'autres actions d'organisation en interne (81 % des agents ont accepté le Coffre Fort Numérique).

Valoriser le territoire par la pratique du vélo : depuis 2008, le Département porte un schéma vélo routes et voies vertes. En 2020, le Département adopte un plan vélo 2020-2030. Dans ce sens, plus de 3 700 km de parcours cyclables ont été aménagés (23 boucles cyclo sur route, 5 vélo routes nationales/européennes, 60 km de voie vertes, 13 km de pistes cyclables, 1 700km de circuits VTT en boucle et 1 itinéraire VTT de 147 km (la VTMC) pour un investissement total de 6,3 M€ entre 2008 et 2022). Depuis 2015, on compte 1,8 millions d'usagers sur voies vertes.

Préserver et gérer la ressource en eau : le Département porte une politique volontariste pour préserver et gérer l'eau face aux impact du changement climatique, avec notamment en 2023 la signature de 5 Contrats Territoriaux « Eaux et milieux aquatiques » en 2023, le lancement du projet de rapport cadre sur l'eau avec état des lieux départemental et organisation d'ateliers de concertation thématiques. Le département a également soutenu et inauguré 2 projets : l'un à Varennes-sur-Tèche (système d'assainissement) l'autre à Coulanges (station d'eau potable) et a coorganisé une rencontre sur la gestion des eaux pluviales à Chappes.

Recyclage des matériels électroniques : en 2023, le Conseil Départemental a mis en place l'enlèvement des matériels électroniques des collèges avec récupération et valorisation de tous par un ESAT (à ce jour : 100 PC fixes, 120 écrans, 180 téléphones portables, 15 imprimantes, 20 vidéoprojecteurs), également l'acquisition de téléphones reconditionnés (110 à ce jour).

Soutien à la plantation d'arbres et de haies pour le maintien du bocage : réalisation d'un atlas départemental des paysages (lancé le 5 mai 2023), adoption du projet 350 000 arbres (octobre 2023) et partenariat avec la Mission haie Auvergne. Ainsi, le Département a pu soutenir en 2023 la plantation de 11 000 arbres.

Réalisation d'un BEGES en 2022 : avec pour année de référence 2019, le Conseil Départemental a réalisé son Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre, et a pu constater une émission de 26 316 tonnes de CO2 sur cette année, avec pour premier poste d'émission les achats. Le secteur des bâtiments et des déplacements professionnels et domicile-travail arrivent en 2^{ème} et 3^{ème} position. Un plan d'actions a pu être réalisé dans l'optique de réduire de 8% les émissions préalablement identifiées.

PERSPECTIVES

Le diagnostic du Projet Alimentaire Départemental a été voté et la démarche est en cours pour la définition des actions associées.

La réalisation de l'Atlas départemental des paysages (cabinet EPODE) dont le calendrier court jusqu'en 2024.





CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE L'ALLIER (CEN ALLIER)

Depuis sa création en 1992, le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (CEN Allier) s'investit dans la préservation du patrimoine naturel en collaboration avec les collectivités locales, les agriculteurs, les usagers et d'autres parties prenantes. Il œuvre pour la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation de la nature. Son action s'étend sur tout le département de l'Allier, et territoires limitrophes comme c'est le cas sur le Val de Loire. En plus de sa mission de gestion des espaces naturels, le Conservatoire sensibilise le public par le biais d'activités variées telles que des visites de sites, des sorties nature et la conception d'outils pédagogiques (panneaux, expositions, etc.).

Préservation et valorisation des haies et du bocage



Plusieurs acteurs locaux jouent un rôle crucial dans le maintien du réseau de haies dans l'Allier en menant des actions de plantation et de gestion durable. Le CEN Allier renforce ses efforts en conseillant les autorités locales sur l'intégration des haies et du bocage dans leur planification, les considérant comme une infrastructure naturelle vitale pour la biodiversité des éléments caractéristiques du paysage qui rendent de précieux services écosystémiques à la société en général et au monde agricole en particulier.

Elaboration d'un guide d'autodiagnostic des haies dans le cadre de Natura 2000 (Val de Loire Bocager)

Dans cette perspective de soutien, le CEN Allier, en collaboration avec la chambre d'agriculture de la Saône-et-Loire et celle de l'Allier, a participé à l'élaboration d'un guide d'autodiagnostic des haies bocagères à l'attention des agriculteurs et des collectivités, permettant d'évaluer l'état écologique de leurs haies.

Sensibilisation sur les haies et chantiers de plantation participatifs

Afin d'atteindre un public plus large, le CEN organise régulièrement divers événements de sensibilisation sur l'importance des haies dont 5 chantiers participatifs (3 en 2022 et 2 en 2023). Ces initiatives ont permis de former et sensibiliser 70 personnes entre 2021 et 2023. Au cours de cette période, le CEN a contribué à la plantation de 2030 mètres linéaires de haies (1022 ml en 2022 et 1008 ml en 2023).

Une analyse des potentialités biologiques des haies, couloirs de chasse privilégiés pour les chauves-souris, a été réalisée sur le site Natura 2000 des gîtes à chiroptères des contreforts de la Montagne bourbonnaise en 2019. Dans le cadre de sa mission d'appui aux collectivités et acteurs du territoire, le CEN se tient à disposition pour fournir une expertise et une assistance technique ponctuelle ou plus suivie, pour la plantation de haies, arbres isolés, vergers (sollicitations récentes : commune de Jaligny-sur-Besbre avec conseil ponctuels, Entreprise CMS de Saligny-sur-Roudon avec conseil de replantation/aménagement d'espace naturels de proximité).

Points de vigilance

- Absence d'opportunité de participation à la démarche départementale.
- Conditions météorologiques et taux de réussite des plantations dans le contexte du changement climatique.
- Tendance au sur-entretien des haies existantes et plantées, dans un contexte de mobilisation supplémentaire de bois.

Leviers d'action

- Le CEN Allier fait partie des acteurs partenaires du second cercle du Consortium haies.
- Déploiement de l'Appel à projets « plantons des haies » et du nouveau Pacte en faveur de la Haie.
- Mobilisation citoyenne en faveur des actions de plantation.
- Règlementation PAC qui limite les possibilités d'arrachage de haies, avec obligation de replanter un linéaire équivalent.
- Politique Natura 2000, qui considère la haie comme élément à la croisée des enjeux écologiques et des activités humaines.

PERSPECTIVES

Pacte de la Haie : après avoir animé sur la période 2022-2023 l'Appel à Projets de la DRAAF « Plantons des haies », le collectif « haies » constitué de la Mission Haies Auvergne Rhône-Alpes, de l'association Symbiose et de la Fédération départementale des pêcheurs s'est reconstitué pour animer sur les territoires ce nouveau projet de plantations d'infrastructures bocagères. Le CEN Allier fait partie des acteurs partenaires du second cercle.





Acquisition de parcelles pour la protection des cours d'eau et nappes d'accompagnement

Pour préserver voire restaurer la mobilité des cours d'eau et la capacité de la nappe alluviale, le CEN Allier poursuit l'acquisition amiable de terrains touchés par l'érosion, offrant une forme d'indemnisation aux propriétaires concernés. Des partenariats avec les éleveurs locaux ont été établis sur ces parcelles afin de maintenir une activité pastorale le long des cours d'eau.

Après des temps de montage de dossiers prolongés, les premières fiches actions dédiées à ces interventions se mettent en œuvre au second semestre 2024 au titre du Contrat Territorial (CT) Val d'Allier alluvial. Une réflexion identique a été engagée dans le cadre du CT plaine alluviale de la Loire. Si la fin des crédits du 11ème programme de l'AELB le permet, des acquisitions de zones humides devraient également être possibles au titre du CT Sioule.

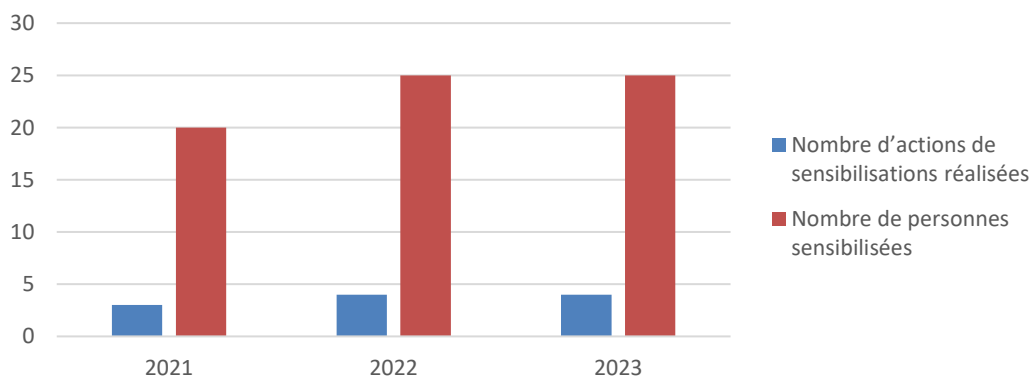
Entre 2021 et 2023, le CEN n'a donc acheté aucune parcelle le long des principaux cours d'eau du département. Une forêt alluviale ancienne est en cours d'acquisition pour environ 18 hectares située sur l'île du Veurdre.

Actions de sensibilisation sur les enjeux liés à la dynamique fluviale

Le CEN a mené 11 actions de sensibilisation à destination des habitants et des usagers du territoire entre 2021 et 2023 :

- 4 animations grand-public ayant touché une soixantaine de personnes (Cf graphe ci-dessous).
- Une conférence sur la dynamique fluviale et l'histoire de la rivière Allier
- 2 animations scolaires ayant concerné 60 élèves d'un Lycée d'Yzeure et d'un collège de Moulins
- 4 tenues de stands ayant touché plusieurs centaines de personnes, dont le forum de la transition écologique et le salon des patrimoines en 2022 à Vichy et en 2023 au centre Athanor de Montluçon.

Répartition des actions d'animations grand public menées par le CEN Allier sur les enjeux liés à la dynamique fluviale



Points de vigilance

- Retard et complexité des demandes de subventions auprès de l'AELB et du Fond vert.
- Faisabilité faible des actions de désenrochement, vis-à-vis des possibilités de maîtrise foncière, d'appui des acteurs locaux et de mobilisation de financements suffisants.
- Fin du 11ème programme de l'AELB et limitation des crédits résiduels.
- Forte pression foncière sur les territoires riverains de l'Allier et dans une moindre mesure de la Loire.

Leviers d'action

- Démarches territoriales des CT mobilisables sur les plaines alluviales de la Loire et de l'Allier.
- Prise de conscience progressive des liens existants entre préservation des dynamiques fluviale et préservation de la ressource en eaux, notamment souterraine, pour l'alimentation en eau potable.

PERSPECTIVES

Le programme d'action des contrats territoriaux en cours sur l'Allier et la Loire prévoient des actions de suppression d'enrochement portées par le CEN Allier. Ces actions seraient réalisées en dehors de secteurs concernés par des enjeux publics majeurs, sous réserve d'obtenir une maîtrise foncière et une adhésion suffisante du territoire concerné par ces actions. Ces actions n'ont à ce jour pas été initiées, notamment faute d'aides financières suffisantes et mobilisables.





Préservation des équilibres entre activité agricole et biodiversité par la maîtrise foncière et d'usage et la gestion conservatoire

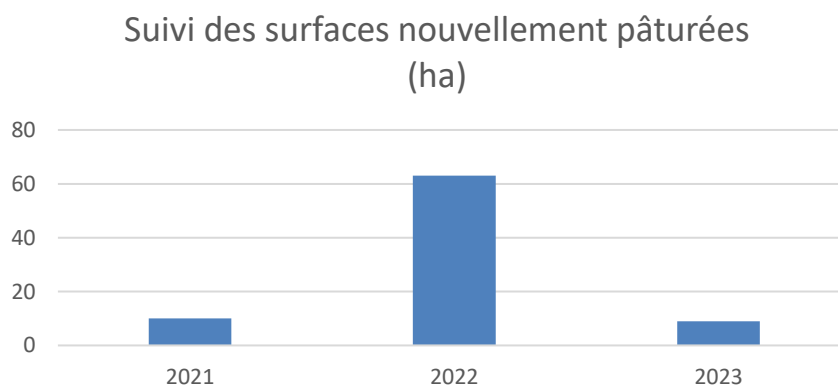
En étroite collaboration avec les éleveurs locaux, le CEN Allier s'emploie à préserver les prairies naturelles sur le département de l'Allier, et nécessite une sécurisation foncière des prairies. Pour cela, le CEN utilise des accords tels que :

- L'acquisition foncière avec signature de baux ruraux environnementaux.
- Baux emphytéotiques.
- Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Ces accords permettent la préservation de la biodiversité tout en permettant le maintien ou le retour du pâturage ou de la fauche, Cette action a déjà permis la gestion conjointe de nombreux hectares de prairies :

- En 2021, nouveau partenariat pastoral avec une éleveuse locale de brebis pour le parcours de 6ha de pelouses sèches calcaires de l'ancienne carrière du Plaid à Valigny. Il a également fait de même à compter de 2021 sur un autre coteau calcicole d'environ 4ha à Naves, le Marléon, site maîtrisé par le CEN Allier.
- Entre 2021 et 2023, remise au pâturage d'une prairie sèche communale de 4,5ha laissée à l'abandon sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) du coteau des Chapelles à Gannat.
- 2 ORE à 20 ans tacitement renouvelables ont été conclus avec les communes de Domérat et Désertines, sur des landes sèches thermophiles sectionales, de manière à les parcourir par éco-pâturage partenarial après restauration mécanique, sur 2 ou 3 hectares à compter de 2022.
- En 2022, signature d'une ORE sur les 60 hectares du domaine agricole du manoir de la Baume à Couzon (gestion très extensive, essentiellement par fauche et pâturage équin localisé).
- En 2023, clôture d'un futur parc de pâturage sur les 4,5ha de prairies tourbeuses des Carthalas à Saint-Nicolas-les-Biefs, suite à la signature d'une nouvelle ORE sur 10 ans.

Ci-dessous un graphe qui résume les surfaces nouvellement pâturées (en hectares) suivies par le CEN Allier entre 2021 et 2023.



Actions de réouverture de milieux

Outre la préservation des prairies existantes, le CEN mène également des actions de réouverture de milieux :

- En 2021 : 0,5 ha de landes envahies par la Fougère aigle à Tortezaïs ont fait l'objet d'un étrépage dans le cadre d'un projet en lien avec le Plan France Relance et l'OFB, afin de rajeunir le milieu.
- En 2022 : 8ha des landes de Domérat et Désertines ont fait l'objet en 2022 d'un écimage mécanique.
- En 2022 : 2,55 ha de prairies et pelouses ont également fait l'objet d'un chantier de broyage, arrachage de ligneux avec exportation, dans le cadre d'un contrat Natura 2000, sur le site du Val de Loire Bocager, à cheval sur les communes de Dompierre-sur-Besbre et Beaulon.
- En 2023 : 1ha de prairies humides excessivement embroussaillées ont été rouvertes autour de l'étang des Jaumiers à Yzeure, dans le cadre d'un Appel à projets PNA de l'AELB. Les 4,5ha du coteau des Chapelles avaient également fait l'objet d'un broyage mécanique de réouverture dès l'automne 2022.

Animation de Mesures agro-environnementales et climatiques dans le cadre des PAEC

En parallèle, dans le cadre de la démarche Natura 2000 et plus généralement de la Politique Agricole Commune (PAC), des Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) sont mis en place, offrant des soutiens aux agriculteurs pour maintenir ou modifier leurs pratiques. Le CEN a animé, en 2023 et 2024, un PAEC commun au Val d'Allier et au Val de Loire, aux côtés de la Chambre d'Agriculture de l'Allier. Au total, sur les deux campagnes, ce ne sont pas moins de 30 agriculteurs qui ont été accompagnés par le CEN Allier sur ces territoires. Les diagnostics et plans de gestion réalisés dans ce cadre ont permis le dépôt de plus de 1000 ha de mesures auprès des services de l'État pour instruction et arbitrage. Le CEN Allier a également accompagné Vichy Communauté dans l'animation du PAEC « CT Milieux aquatiques affluents de l'Allier et Bassin versant de la Besbre », en accompagnant deux agriculteurs exerçant leur activité sur le site Natura 2000 « Gite à chauves-souris, Contrefort et montagne bourbonnaise » (36,11 ha de mesures et 9 entretiens de mares déposées à la DDT03).

Points de vigilance

- Délicate phase de concertation amiable avant le nécessaire maîtrise d'usage ou foncière des sites à restaurer et/ou à gérer, cette phase de négociations souvent longue mais cruciale étant de moins en moins financée par les partenaires.
- Difficulté à identifier et trouver des accords avec des éleveurs sur certains types milieux plus accidentés ou moins riches agronomiquement comme les coteaux calcaires, les landes ou certaines zones humides.

Leviers d'action

- L'ORE constitue un nouvel outil foncier innovant, à la fois solide et assez souple pour allier préservation de la biodiversité et activité agricole respectueuse de l'environnement.
- L'animation de PAEC permet la contractualisation de surfaces de milieux ouverts agricoles quant à leur entretien extensif adapté.



En partenariat avec le CEN Auvergne, le CEN Allier a lancé en 2018 le projet « Sylvae, réseau de vieilles forêts en Auvergne », visant à protéger les anciens massifs forestiers, attestant sur cartographies anciennes d'une vocation forestière depuis au moins 200 ans, pour préserver leur capacité de stockage de carbone et leur biodiversité.

Ce projet implique l'acquisition amiable de parcelles par le CEN Allier pour garantir leur préservation à long terme. Les forêts ainsi acquises sont généralement laissées en libre évolution, permettant aux arbres de suivre leur cycle biologique complet (croissance, maturité, vieillissement puis mort et régénération naturelle).

En 2023, le CEN Allier a acquis 2 parcelles de hêtraies-sapinières en Montagne bourbonnaise :

- 0ha 99a 10ca à Lavoine au cœur du site Natura 2000 des Bois noirs le long des sources de la Besbre.
- 1ha 04a 65ca à Saint-Nicolas-les-Biefs au sein de l'ENS « Hêtres tortueux ».
- Une troisième parcelle forestière de hêtraie est en cours d'acquisition à Arfeuilles début 2024 pour 1ha 71a 26ca.

Points de vigilance

- Rares opportunités foncières sur un marché du bois verrouillé et qui s'envole financièrement.
- Etat sanitaire des peuplements forestiers qui interroge parfois sur la viabilité des certaines parcelles des vieilles forêts.

Leviers d'action

- Elan des donateurs suite à une campagne de souscription SYLVAE, y compris en lien avec FNE et son opération « Aux arbres citoyens » de l'automne 2022.
- Volonté de certains acteurs du territoires (PME, CCI...) de réfléchir à un système de compensation carbone local.



Inventaires de milieux humides sur plusieurs bassins versant du département de l'Allier

Dans le but d'identifier les zones humides pour garantir leur préservation et leur gestion, des démarches d'inventaire ont été entreprises dans les bassins-versants couverts par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Il s'agit d'études de pré-localisation qui ont été affinées par des inventaires de terrain sur divers bassins versants dans le cadre de Contrat Territoriaux (CT) :

- Sioule via la Communauté de communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne ;
- Val d'Allier via l'EPL ;
- Bassins versants de la Magieure et du Lamaron sur le Cher montluçonnais via l'EPL.

Hors SAGE, le Val de Loire bourbonnais n'a pas été couvert au préalable par une étude de pré-localisation. Le CEN Allier a donc lancé en 2023, au titre du CT plaine alluviale de la Loire, une étude de pré-localisation des zones humides sur trois secteurs d'enjeu majeur (AEP et expansion des crues...) de la plaine de la Loire, qui se poursuit en 2024 par un inventaire des milieux humides effectifs (surface concernée de 8050ha couvrant en partie Moulins Communauté, Entr'Allier Besbre et Loire et Le Grand Charolais). Cette étude vise une meilleure connaissance des milieux humides et l'identification de potentiels projets de protection et restauration/gestion. D'autres secteurs hors SAGE (Sologne bourbonnaise, val de Besbre) n'ont pas été couverts par ces inventaires.

Compilation et mise à disposition de données géographiques sur les milieux humides

Dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH), le CEN Allier de recueillir auprès du Forum des Marais Atlantiques (FMA) les données d'inventaires de zones humides disponibles afin de les compiler sur le plan cartographique, ainsi mises à disposition des collectivités, des services de l'Etat et des structures gestionnaires. Le CEN Allier propose par ailleurs une assistance dans l'intégration des zones humides dans les projets de territoire (tels que les documents d'urbanisme, les contrats territoriaux, etc.). Ainsi, entre 2021 et 2023, le CEN Allier, à travers la cellule CATZH, a compté :

- 11 participations à des réunions de Comités dédiés à la ressource en eau et à la préservation des zones humides.
- 21 séquences d'accompagnement d'actions vitrines sur des zones humides portées par des particuliers ou des collectivités.
- 41 contributions à des ateliers de travail dans le cadre de l'émergence et de l'animation des Contrats Territoriaux.

Points de vigilance

- Moyens financiers limités par l'AELB à 1 ETP maximum sur la délégation Loire Allier amont.
- Déploiement encore limité de la boîte à outils LigerO.
- Tensions locales principalement au sein des acteurs du monde agricole (craintes de contraintes supplémentaires à venir dans le cadre des BCAE2 de la PAC).

Leviers d'action

- Montée en compétence et en proactivité des EPCI sur ces questions en lien avec la mise en œuvre de la GEMAPI et le portage/financement de contrats territoriaux.

Autres actions

- Participation du CEN à une action portée par le Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine, en faveur de la préservation des forêts et zones humides de la Montagne bourbonnaise dans le cadre de la stratégie aires protégées. Les réalisations du CEN en matière de maîtrise foncière et restauration des forêts anciennes au titre du programme SYLVAE et des tourbières entrent de manière complémentaire dans ce champ d'intervention.
- Le CEN Allier est partenaire de plusieurs collectivités dans la mise en œuvre ou la préparation des candidatures pour plusieurs ABC intercommunaux (CC Bocage Bourbonnais – finalisé, CC Commeny Montmarault Nérès – en cours, Montluçon Communauté et Moulins Communauté – en préparation...). Ces dynamiques prennent en compte la plupart des enjeux identifiés dans les PCAET de ces collectivités.

PERSPECTIVES

Projet bosquet du futur : le projet consiste à réaliser une expérimentation visant à planter des bosquets ou des alignements d'arbres d'espèces d'affinité méridionale originaires du Massif central, supposées plus résistantes aux effets du changement climatique. Cette initiative qui a débuté fin 2023, sera mise en œuvre sur cinq sites appartenant au CEN.



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT)

La DDT (Direction Départementale des Territoires) de l'Allier, est responsable de la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement durable sur le département. Ses missions incluent également l'application des politiques environnementales, agricoles, d'habitat, de construction et d'aménagement durable des territoires. Elle gère également les aides de la PAC (Politique Agricole Commune) et coordonne les contrôles associés. En outre, elle accompagne les projets de territoire.

Réaliser une cartographie des espaces délaissés, hors foncier agricole, pour implantation de projets solaires photovoltaïques au sol



Le département de l'Allier dispose d'un important potentiel de développement dans le domaine photovoltaïque, principalement grâce à la possibilité d'installer des parcs de panneaux solaires au sol. Toutefois, il est crucial de souligner que ces initiatives ne doivent pas empiéter sur les terres agricoles afin de préserver leur fertilité. C'est pourquoi l'exploitation des espaces délaissés tels que les anciennes friches industrielles, les carrières, les décharges ou les zones commerciales inutilisées pour le déploiement de ces projets solaires constitue un gisement qu'il convient de mobiliser en priorité. Ainsi, la DDT03 a entrepris de dresser une cartographie répertoriant ces zones délaissées, permettant ainsi une évaluation du potentiel pour le développement photovoltaïque.

Cela facilite la planification et la réalisation de projets solaires tout en préservant les terres agricoles et en adoptant une approche respectueuse de l'environnement.

Dans cette optique, 42 zones ont été identifiées, dont une grande partie a été intégrée à l'outil Cartofriches, qui utilise des données nationales pour pré-identifier les friches sur le territoire. De plus, la DDT03 assure le suivi des différents projets photovoltaïques déposés sur des sites dégradés. Entre 2021 et 2024, cinq projets d'une puissance de 20 MWc ont été autorisés, sept sont en cours d'instruction et douze sont au stade « amont ». Si ces projets aboutissent, cela représentera une puissance totale supplémentaire d'environ 120 MWc.

Points de vigilance

- Pas de freins identifiés

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés



MISSION HAIES

Rattachée à l'association "Union Régionale des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes", Mission Haies est une mission technique dédiée au bocage et à l'agroforesterie, travaillant auprès du monde agricole et des collectivités pour promouvoir la haie et les arbres dans le monde rural. L'équipe intervient à travers des conseils et formations en faveur de la plantation champêtres fonctionnelles et d'une gestion durable de votre bocage.

Préservation et valorisation des haies et du bocage



A travers son cœur de mission de conseils pour la plantation et la gestion durable des haies, Mission Haies contribue au maintien du maillage bocager de l'Allier. Depuis la rédaction de la fiche en 2020, le Plan de Relance (début octobre 2021) a permis aux différents acteurs travaillant séparément sur cette thématique de se fédérer en un consortium (Mission Haies, Symbiose Allier et Fédération de chasse) facilitant ainsi les démarches (administratives et pratiques) pour les agriculteurs, les collectivités mais également le milieu scolaire. Le Plan de Relance a permis via le Consortium de porter l'accompagnement technique/financier/sensibilisation de 59 dossiers (représentant un investissement total de 364 000 euros) pour 44 km de haies et 492 arbres intraparcéllaires (chiffres DDT03). Le succès de ce dispositif résulte aussi de la dynamique initiée depuis de nombreuses années par le Conseil Départemental de l'Allier.

Pour chaque projet, la Mission Haie intervient :

- en amont pour sensibiliser aux rôles et intérêts du bocage, accompagne le dimensionnement du projet (emplacement, linéaire à planter, choix des essences),
- forme sur la bonne plantation d'une haie lors des chantiers de plantation (en abordant les différentes questions liées au paillage, à l'arrosage et la protection contre les animaux d'élevage ou la faune sauvage) avec une réflexion plus poussée pour les primo-plantiers (pour permettre une meilleure réussite de la plantation). La gestion durable des jeunes plantations et des haies plus âgées fait aussi partie de leur mission. Sous la forme de formation en salle couplée à des interventions concrètes de terrain, la Mission Haie conseille pour le bon entretien selon les typologies bocagères.

Le volet communal de l'action, à travers la formation des agents communaux, a notamment pu être développé ces dernières années grâce au soutien du Conseil Départemental.

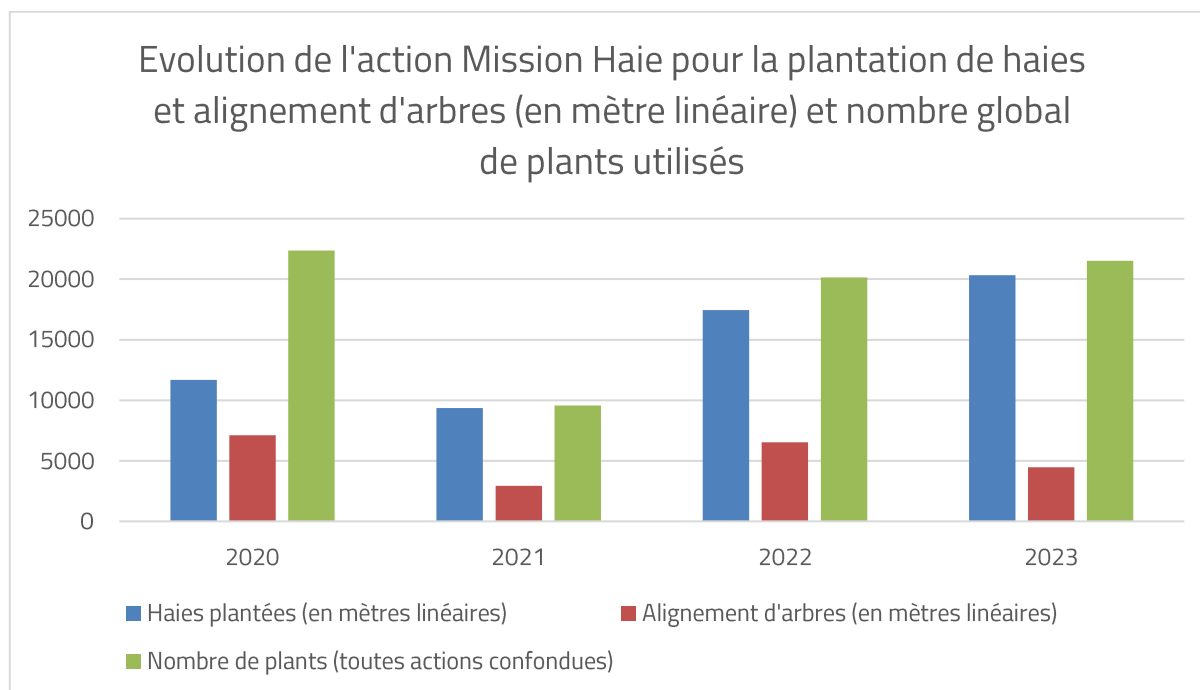
En tout, près de 190 agriculteurs ont été accompagnés entre 2020 et 2023 (86 en 2020, 31 en 2021, 31 en 2022 et 40 en 2023). Le nombre de communes accompagnées au total est de 14 avec notamment 3 communes en 2021, 6 communes en 2022 et 5 communes en 2023. Les particuliers (propriétaires agricoles) ont également pu être accompagnés par la Mission Haies avec 28 contacts (4 en 2020, 6 en 2021 et 2022, et 12 en 2023).

D'autres organismes ont pu bénéficier d'actions de plantation de haies comme le Département, une

communauté de communes, des associations et le Lycée agricole de Neuvy.

Grâce à tous ces accompagnements, Mission Haies a pu comptabiliser différents indicateurs de suivi de leurs actions, dont entre autres :

- Le nombre de haies plantées (en mètre linéaire)
- Le nombre d'arbres plantés (en mètre linéaire)
- Le nombre de plants, toutes actions confondues, c'est-à-dire dans les plantations de haies, alignements d'arbres, bosquets, agroforesteries et ponctuellement pour des parcours volaille.



En tout, c'est donc plus de 58 km de haies qui ont pu être plantées, 21 km d'alignements d'arbres pour un total de plus de 73 500 plants en 4 ans.

Points de vigilance

- Encore beaucoup d'apriori sur la haie (trop contraignante, coûteuse)
- Gestion
- Perte de rendement dû à l'emprise

Leviers d'action

- Changer les mentalités pour mieux faire comprendre l'importance de la haie (utile et valorisable).
- Le nouveau Pacte de la Haie fixant des objectifs 2030 pour favoriser la plantation, la montée en compétence et la valorisation.



A travers son équipe et les connaissances dont elle dispose sur la gestion de la haie, Mission Haies a souhaité travailler sur l'élaboration d'un outil de compensation carbone, en lien avec les différents labels émergents (Carbocage, Bas Carbone). Cependant, en dépit des efforts fournis au niveau national sur ces labellisations, il n'est pas encore évident d'estimer de façon efficace le carbone stocké par les haies. La Mission Haie se veut encore prudente avant de se lancer dans une telle démarche.

Points de vigilance

- Données difficilement mesurables
- Variabilité importante selon les linéaires et essences

Leviers d'action

- Projets de recherche nationaux en cours

Autres actions

Mission Haie participe activement à la communication autour de la plantation/gestion durable de la haie, avec notamment sa présence aux journées Haies (nouvel événement en place depuis deux ans avec des éditions en mars 2023 et 2024).

Un projet Climagrof 2 est en cours, permettant l'étude de l'intérêt fourrager des essences bocagères. Cette étude en lien avec l'IDELE, les Chambres d'Agriculture, l'INRAE et des lycées agricoles met en avant la ressource fourragère des haies et la gestion de ces dernières.

PERSPECTIVES

L'arrivée du nouveau Pacte de la Haie prévoit un investissement au niveau national de 110 millions d'euros pour un objectif de plantation de 50 000km de haies d'ici 2030. Bien que les objectifs ne soient pas encore départementalisés (objectif Auvergne-Rhône-Alpes pour l'année 2024 de planter 680km de haies), l'existence du consortium est vouée à perdurer et à poursuivre son travail d'accompagnement des porteurs de projets selon : un 1er cercle qui reste inchangé (Symbiose Allier pour l'accompagnement administratif, Mission Haies et Fédération de chasse pour la réalisation des chantiers de plantation et le suivi), un second cercle élargi à différentes structures (dont le CEN Allier) gravitant au tour du monde agricole bourbonnais, permettant le relais de l'information, la communication autour du Pacte de la Haie et la mobilisation des porteurs de projets notamment des agriculteurs.





PLATEFORME MOBILITE 03

La plateforme Mobilité 03 a été mise en place à la demande du Conseil Départemental de l'Allier. La Plateforme mobilité du Puy de Dôme et Mobil'Emploi ont répondu à cette demande pour la création de la plateforme dans l'Allier. La plateforme Mobilité 03 et la Plateforme Mobilité 63 sont adhérentes à Mob'In, qui est un réseau d'acteur de la mobilité inclusive, solidaire et durable.

Mise en place pour une première phase test à partir de 2022, la plateforme mobilité 03 a pour objectifs d'accompagner les publics bénéficiaires du RSA, les jeunes de moins de 26 ans via les missions locales, les demandeurs d'emploi, ... donc, de manière plus générale, toute personne ayant des problèmes de mobilité dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle et professionnelle ou réinsertion professionnelle. Les personnes accompagnées par la plateforme mobilité sont dans un parcours de d'insertion ; ils sont donc orientés vers la plateforme mobilité sur les conseils d'un prescripteur social (cap emploi, chantier d'insertion, assistant(e) social(e), France Travail, Mission Locale...).

Étudier la possibilité de créer une plateforme de mobilité sur le département de l'Allier



Cette fiche concerne le travail initié par la DIRECCTE sur les besoins en mobilité et la création d'une plateforme départementale de la mobilité pour une première phase test. Sur 2021-2022-2023, les études initiées ont pu être finalisées et la plateforme de mobilité de l'Allier a pu être créée.

La plateforme Mobilité Allier est liée à la plateforme du 63 et est en cours d'expérimentation sur deux ans (avril 2022 – avril 2024). La première étape a été de faire connaître la démarche aux territoires. La plateforme fonctionne via un consortium qui regroupe des acteurs du 03 que sont Mobile Emploi, Fit qui est une autoécole sociale sur le 63 et 03 et le garage marteau solidaire sur Moulins :



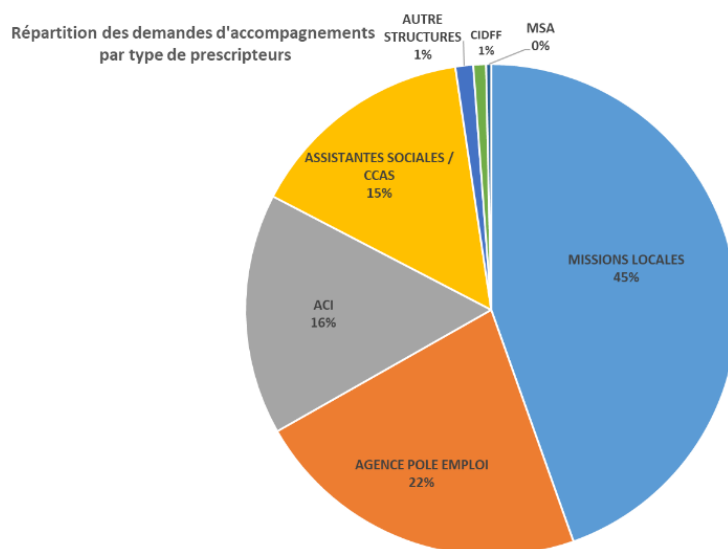
Les conseils et accompagnements proposés par la plateforme Mobilité 03 peuvent se faire via :

- Accompagnement pour apprendre à se servir des services de transport.
- Conseil sur comment financer sa mobilité (explication sur les micro-crédits par ex).
- Accompagnement sur les démarches administratives et sur le financement pour passer le code et le permis. (Recherche d'aide locale financière)
- Accompagnement au code (depuis début 2024), atelier et suivi motivationnel pour faciliter l'apprentissage au code
- Sensibilisation à l'éco-conduite.
- Location de deux roues.
- Réalisation de diagnostic de véhicules (pour réparation ou conseils à l'achat).
- Réalisation d'ateliers vélo-écoles : Accompagnement sur le savoir rouler et remise en selle.

- Ateliers : Connaissance de l'offre de transports et pouvoir s'en servir, maîtriser les compétences sociales de la mobilité, etc...

L'action de la plateforme mobilité n'a pu débuter réellement qu'en mi 2022. L'avancement de l'action dans le cadre de ce bilan est donc fait sur 2022 et 2023. Ainsi, en 2022 (à partir de la mise en place de la plateforme donc sur la deuxième partie de 2022), 255 prescriptions ont pu être faites (tout prescripteurs et tout marché confondu) et en 2023, 814 prescriptions ont été faites.

La majorité des prescriptions se font via les missions locales mais la plateforme mobilité s'appuie sur une diversité de prescripteurs comme on peut le voir sur la figure ci-dessous :



Répartition des demandes d'accompagnements par type de prescripteurs.
Source: Plateforme Mobilité.

Concernant les ateliers, 126 jeunes de moins de 26 ans ont pu en suivre un en 2023.

En parallèle du travail réalisé pour ses bénéficiaires, la PFM03 travaille pour augmenter le nombre de partenaires privilégiés afin de mailler au mieux le département.

Points de vigilance

- Structure naissante donc besoin de tout mettre en place.
- Un dynamisme territorial inégale.

Leviers d'action

- Répond à un besoin du territoire.
- Diversité de prestations.
- Diversité des lieux de permanence.
- Interaction avec les autres dispositifs mis en place par Mobil'Emploi (Mobi'Lab, Mobi'Tus, projet TIMS).

PERSPECTIVES

Le fonctionnement général de la plateforme mobilité 03 est amené à évoluer selon les modalités qui seront définies à la fin de la période test. Ainsi, dès le nouveau marché 2024-2025, la PFM03 se détachera de la PFM63.





SAGE ALLIER AVAL, SAGE SIOULE, SAGE CHER AMONT - ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), déclinaison locale des SDAGE (Schéma Directeur pour les 6 grands bassins hydrographiques français), a vu son opérationnalité renforcée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 (LEMA), elle-même issue de la Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE), qui fixe des objectifs de bon état écologique des cours d'eau à horizon 2015, 2021 et 2027. Les SAGE (Allier Aval, Cher Amont et Sioule) ont donc un rôle central pour mettre en œuvre la « politique locale » de l'eau, en prenant en compte les besoins des activités socio-économiques du territoire et la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Ils déterminent notamment les moyens permettant la restauration et le maintien de la fonctionnalité des nappes d'eau souterraines, des cours d'eau et de leurs milieux associés.

Gestion quantitative : Projet de Territoire de la Gestion des Eaux du bassin versant Allier Aval



Le bassin Allier aval est en situation de tension croissante vis-à-vis de ses deux principales ressources en eau liées à l'Allier et au niveau de la Chaîne des Puys, qui représentent la première ressource en eau du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour les usages d'eau potable, d'irrigation agricole et pour l'industrie. Au regard des premiers effets du changement climatique avec l'augmentation des besoins face à la diminution du niveau des ressources en eau, le bassin Allier Aval a pu être désigné comme prioritaire pour la mise en place d'un PTGE.

Engagée dans la démarche depuis janvier 2019, la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Allier Aval porte une étude sur la gestion quantitative des ressources du bassin Allier co-portée avec la CLE du SAGE du Haut-Allier (HMUC : Hydrologie Milieux Usages Climat). Après une première phase d'état des lieux (phase 1) validée en 2021, puis une validation des phases de diagnostic (adéquation besoins-ressources) et prospective (phases 2 et 3) respectivement en octobre 2022 et février 2023, l'étape consistant à déterminer les volumes potentiellement mobilisables et des débits de cibles référence est en cours, avec un traitement d'abord sur les affluents de l'Allier (viendra ensuite l'étude sur l'axe Allier en 2025-2026). L'ensemble des documents sont disponibles sur le site internet du SAGE Allier aval⁵.

Sur les affluents de l'Allier, les premiers résultats de l'étude indiquent que la diminution des ressources en eau vient principalement des plans d'eau (à travers l'évaporation des surfaces en eau d'environ 3000 plans d'eau existants). Dans le cadre de l'application du plan Eau de l'Etat, le Comité de bassin Loire Bretagne a désigné les CLE comme garante de la mise en place du plan de sobriété visant à diminuer d'ici 2030 de 10% les prélèvements actuels en prenant comme année de référence celle de 2019. Cet objectif sera précisé dans le cadre de l'élaboration de la stratégie du SAGE qui sera menée sur les affluents de l'Allier d'ici 2025 et pour l'axe Allier 2026.

⁵ <https://sage-allier-aval.fr/validation-de-la-phase-detat-des-lieux-de-letude-hmuc-allier-par-les-cle-des-sage-haut-allier-et-allier-aval/>

Pour l'élaboration du PTGE Allier aval qui intégrera la stratégie du SAGE, il sera mené entre 2025-2026 le diagnostic socio-économique du territoire avec une étude spécifique sur les filières agroéconomiques. Viendra par la suite la définition des scénarios tendanciels au niveau des actions sur les ressources en eau et au niveau socio-économique. Ces scénarios permettront de définir dans un cadre de concertation territoriale des scénarios d'actions les plus favorables au territoire, afin de constituer le programme d'actions du PTGE.

Afin d'évaluer l'efficacité du programme d'actions du PTGE il sera donc possible de suivre les indicateurs suivants :

- Volume d'eau en m3 économisé depuis 2019 par catégorie d'usagers, par ressource en eau et période de l'année
- La satisfaction des DOE ou débits cibles qui seront déterminés dans le SAGE

D'autres indicateurs pourront être déterminés dans le cadre du suivi de la stratégie du SAGE et du programme d'actions du PTGE.

NB : SAGE Sioule et Cher amont

Une étude pré-HMUC se monte également sur le SAGE Sioule qui débouchera prochainement sur un CCTP pour une étude HMUC. De plus, la CLE du SAGE Sioule a engagé un diagnostic dans le cadre du Programme Life Eau et Climat afin de connaître les effets du changement climatique sur la ressource en eau : l'objectif est donc d'améliorer les connaissances, mobiliser les acteurs locaux sur cet enjeu et afin d'adapter la gestion de l'eau face au changement climatique.

Le SAGE Cher amont est quant à lui en cours de phasage de l'état des lieux sur l'ensemble du bassin Cher amont.

Points de vigilance

- Difficultés pour avoir des retours de certains interlocuteurs sur la définition des besoins en eau
- Difficulté de financement

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

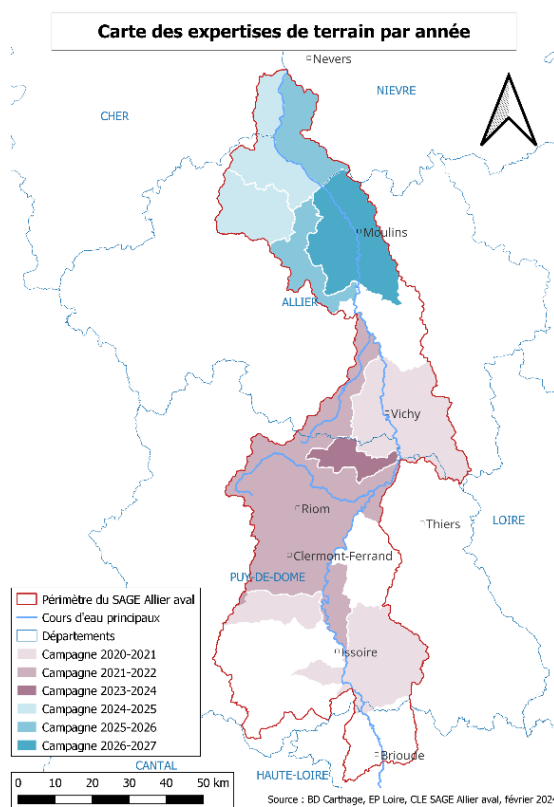


Face au constat de la forte diminution de la surface en zones humides en France, et une méconnaissance globale des enjeux liés à leur préservation, les CLE des SAGE Allier Aval, Sioule et Cher Amont se sont engagées en 2019 dans une démarche d'amélioration des connaissances sur les zones humides, permettant de soutenir la mise en place de la compétence GEMAPI des intercommunalités.

Un travail d'inventaire a donc été initié pour la réalisation d'une cartographie précise des zones humides, avec caractérisation selon la typologie. Il ne s'agit pas là d'un inventaire à vocation réglementaire mais au contraire d'amélioration des connaissances locales, qui n'a pas vocation à être exhaustif. Le travail s'effectue par bassin versant.

SAGE Allier aval

Les campagnes de 2020/2021/2022 ont permis de recenser près de 6 000 milieux humides soit une surface cumulée de près de 12 000 ha, dont une partie concerne Vichy Communauté et le Pays de Lapalisse, comme le montre la carte suivante :

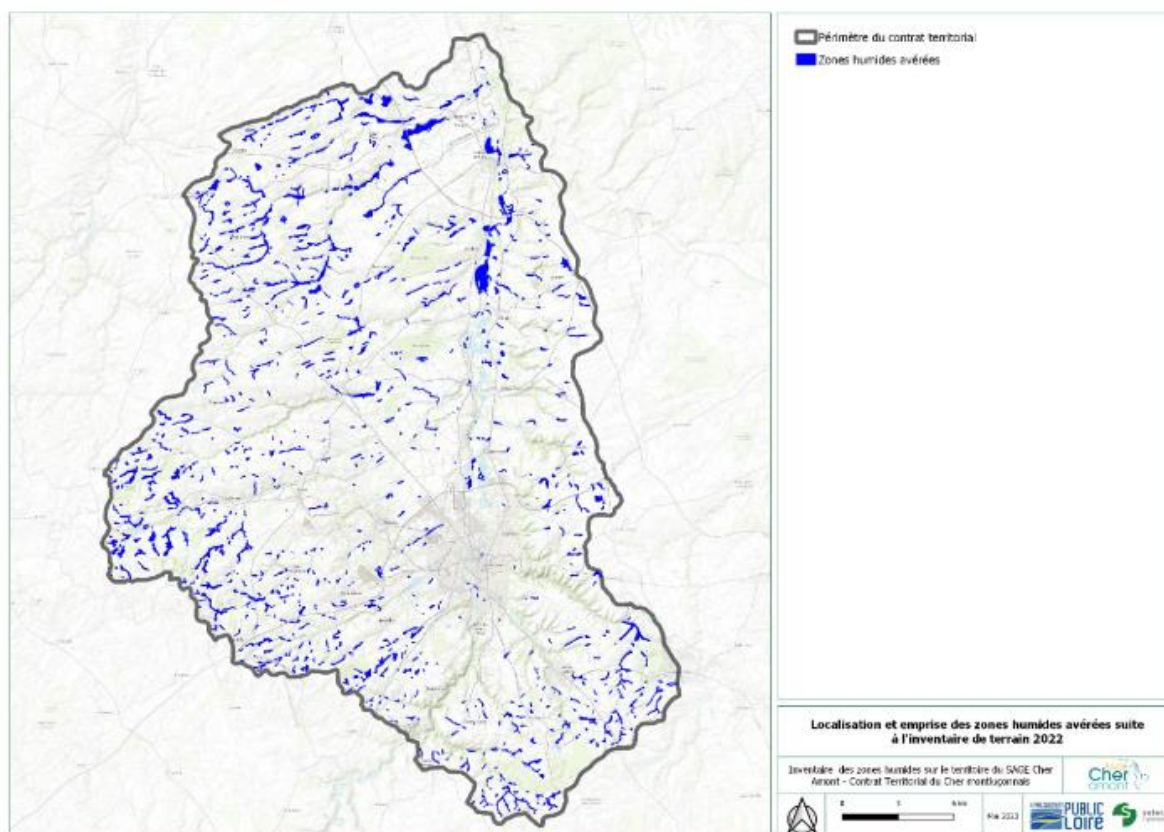


En 2024, La partie nord-ouest du bassin versant du SAGE Allier Aval fait l'objet d'inventaires de terrain qui se poursuivront jusqu'en 2026 (une convention a été signée entre la CC du Bocage Bourbonnais et Moulins communauté et le SAGE afin de faciliter les démarches d'inventaire). Cette cartographie est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre des Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) Auvergne-Rhône-Alpes et par l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Afin de couvrir le reste du bassin Allier aval sans programmation, un marché public a été lancé au printemps 2024 pour réaliser les inventaires de terrain pour des prestataires externes.

Suite à ces inventaires la CLE du SAGE Allier aval réalisera une hiérarchisation des zones humides afin de construire avec les EPCI et partenaires du territoire une stratégie d'actions répondant à l'objectif de préserver et restaurer les zones humides.

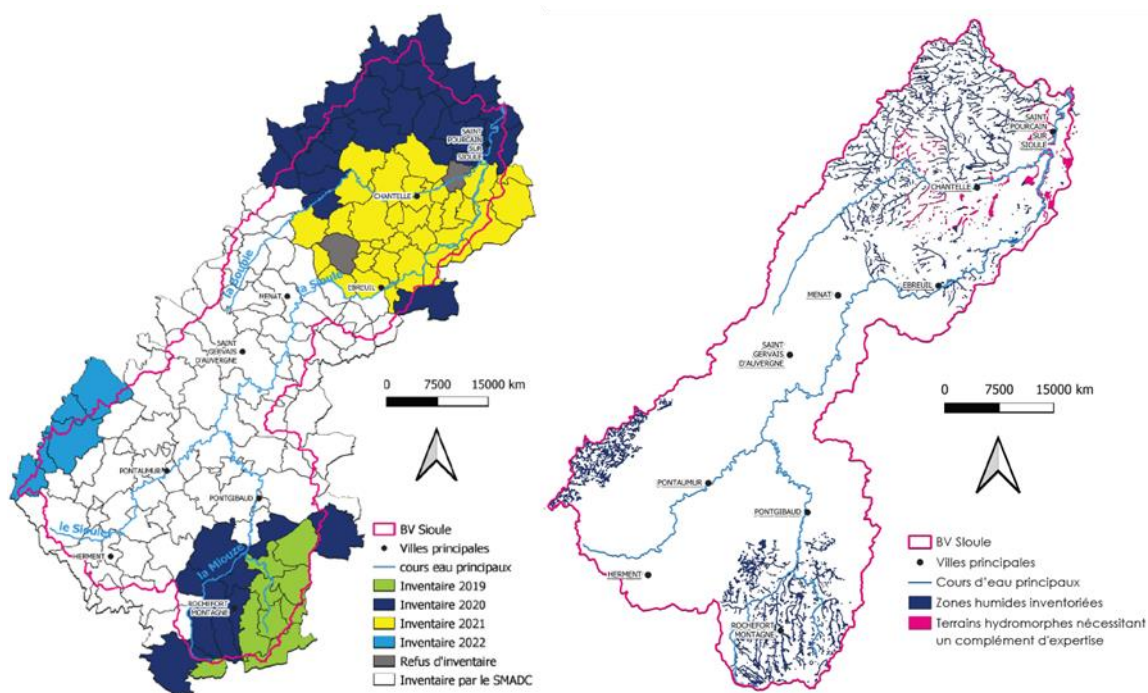
SAGE Cher amont

Ce sont 43 km² qui ont été pré-localisés sur les 848 km² du Contrat Territorial. La campagne de terrain de l'inventaire de ces zones humides pré-localisées s'est déroulée entre le 3 mai et le 25 août 2022, et a pu aboutir à la cartographie de 2232 ha de milieux humides correspondants à 1075 sites (environ 70% des zones pré-localisées et prospectées étaient des zones humides avérées), permettant la réalisation de la carte suivante :



SAGE Sioule

Des inventaires sur le terrain ont été initiés en 2014 sur l'amont du bassin par le SMAD des Combrailles dans le cadre du Contrat territorial Sioule et affluents, aboutissant fin 2018 à une cartographie pour 74 communes. L'Établissement Public Loire, en tant que structure porteuse du SAGE et sur sollicitation de la CLE, a poursuivi ce travail d'envergure de 2019 à 2022 sur les 86 communes restantes du bassin (Cf figure ci-dessous) :



Au total, 3 808 zones humides ont pu être inventoriées pour les 69 communes concernées soit une moyenne de 47 zones humides par commune. La surface totale concernée par une zone humide représente plus de 5 900 ha sur le bassin de la Sioule, avec une majorité de prairies humides (60,5%), de boisements alluviaux (20,6%) et de boisements humides (9,9%).

Points de vigilance

- Construction du dialogue parfois difficile pour faire comprendre la démarche et permettre l'adhésion du territoire

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés

Créé le 20 avril 1978 à Bayet, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Sud-Allier (SICTOM Sud-Allier) est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Par délégation des Communautés de communes et Communauté d'agglomération, le syndicat gère la production de déchets de 149 communes adhérentes.

Réaliser et mettre en œuvre le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDMA)



Véritable document stratégique, le PLPDMA a pour objectif de définir différentes mesures afin de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés d'un territoire donné. D'une durée de 6 ans, ce document devrait être validé courant 2024.

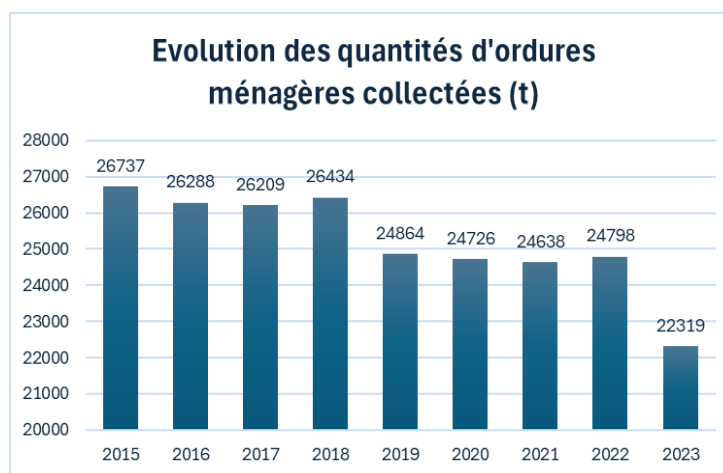
Même si, à l'adoption des PCAET, ce document était en cours d'élaboration, cela n'a empêché en rien la bonne mise en œuvre de différentes actions en faveur de la réduction des déchets. En effet, le SICTOM accompagne les usagers de son territoire sur différentes thématiques :

- Le compostage : 1 082 composteurs individuels ont été distribués entre 2021 et 2022. Sur la même période, 9 sites de compostage partagé supplémentaires ont été mis en place. En 2023, le SICTOM a mis à la disposition des particuliers des kits de compostage, de manière gratuite, afin d'inciter le déploiement de cette pratique. L'opération a bien fonctionné, car c'est plus de 9 000 composteurs qui ont été distribués. L'opération sera reconduite en 2024. Concernant les sites de compostage partagé, avec l'ajout de 15 sites supplémentaires en 2023, le territoire compte un total de 24 sites de compostage partagé et 130 sites de compostage en établissements actifs.
- Toujours dans l'objectif d'améliorer le tri à la source des biodéchets, des bornes de tri dédiées aux biodéchets ainsi que des composteurs mécaniques sont également en cours d'installation dans les communes les plus urbaines et en déchetteries.
- La gestion des déchets verts : Le SICTOM Sud-Allier a procédé à l'achat de deux broyeurs à végétaux qui ont été mis à la disposition de ses communes adhérentes depuis 2022. L'objectif de ces broyeurs est d'éviter des trajets supplémentaires en déchetterie pour les communes, mais aussi de réduire les coûts de gestion des déchets verts pour le SICTOM.
- Le jardinage 0 déchets : Avec l'aide d'associations locales comme les Jardiniers du Bourbonnais et les Amis des Arbres, le SICTOM poursuit des actions de sensibilisation pour supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires dans les jardins.
- Le gaspillage alimentaire : le SICTOM poursuit l'accompagnement de différents partenaires (associations, établissements scolaires, ...) engagés dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire.

- **Le réemploi** : afin de sensibiliser les usagers à la réparation, des Repair Cafés continuent d'être organisés avec le Fablab de Lapalisse, le Fablab de Vichy ainsi que l'Ecocentre de Varennes-sur-Allier. Entre 2021 et 2023, ce sont 8 Repair Cafés qui ont été organisés sur le territoire.

Un partenariat avec la recyclerie de Cusset a permis la mise en place de box réemploi au sein de plusieurs déchetteries. L'objectif à terme, serait d'équiper l'ensemble des déchetteries du territoire du SICTOM avec ces box réemploi. De plus, une fois par an, des stands réemplois sont organisés au sein des déchetteries.

Différentes actions de sensibilisation se poursuivent et ont été renforcées grâce à la mise en service en décembre 2022 d'un nouveau site internet qui permet de mettre en ligne un certain nombre de ressources (guides de bonnes pratiques, etc.). De plus, différents canaux sont utilisés pour toucher le plus grand nombre tels que la page Facebook, l'application Panneau Pocket, Intramuros, etc.



Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Les communes sont de bons relais

Autres actions

Une étude d'optimisation est actuellement menée dont la conclusion est attendue pour mi-2024. Cette étude, menée sur l'ensemble des services du SICTOM a pour objectif d'optimiser la gestion des déchets à plusieurs échelles (fréquences de collectes, création de nouveaux services, etc.)

PERSPECTIVES

Une réflexion est menée afin de mettre en place un centre de traitement départemental des déchets, qui aura pour objectif d'incinérer les ordures ménagères de l'ensemble du territoire.





Le SMEA, créé en 1992 en réponse aux sécheresses récurrentes de 1976, 1982 et 1986, est une entité territoriale chargée d'assurer l'approvisionnement en eau potable dans le département de l'Allier. À l'initiative du Conseil Général et des collectivités distributrices d'eau potable locales, le SMEA coordonne la réalisation d'études et de travaux d'interconnexions entre les différentes collectivités pour garantir cet approvisionnement. Depuis sa création, le SMEA a concrétisé près de 400 kilomètres de canalisations, une quinzaine d'ouvrages ainsi que des puits de captage dans tout le département.

Accompagner les collectivités dans l'optimisation des usages en eau potable



Depuis la mise en œuvre du PCAET, le SMEA a continué ses efforts pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur le territoire de l'Allier.

Dans le but de garantir la disponibilité de la ressource en eau pour le Val de Cher, qui reste une zone sensible du département en raison de sa ressource en eau limitée, le SMEA a lancé la construction d'une interconnexion visant à transférer les excédents d'eau du Syndicat Nord Allier et de la ville de Moulins vers le Val de Cher.

Cette interconnexion, baptisée "Veine nord", comprend environ 90 kilomètres de canalisations. Les travaux ont débuté en 2022, se concentrant d'abord sur l'installation des ouvrages annexes, comme le réservoir surélevé de Villefranche-d'Allier. La première phase des travaux de raccordement de ces infrastructures a débuté en 2023, couvrant la portion entre Autry-Issards et Noyant d'Allier, pour un budget estimé à environ 12 millions d'euros. Les travaux devraient s'étendre sur la période 2024/2025.

Toujours dans la perspective de pallier le déficit en eau dans le Val de Cher, le SMEA a entrepris une étude prospective pour localiser des nappes phréatiques dans la Forêt de Tronçais. En 2023, un bureau d'études a été désigné et deux forages de reconnaissance ont été réalisés. Sur ces deux forages l'un a donné des résultats satisfaisants. Le SMEA prévoit d'exploiter ce forage et de poursuivre les recherches dans le secteur de la Forêt de Tronçais, qui présente un potentiel hydrique intéressant.

La nécessité de remédier au déficit en eau dans le Val de Cher est indéniable, mais il est tout aussi crucial de réduire les prélèvements sur la rivière Allier pour préserver la ressource. C'est dans cette optique que le SMEA a choisi de procéder à l'extension la station de pompage et de traitement de Mazerier, qui puise dans la rivière Sioule. Après une phase d'étude, les travaux devraient débuter en 2024 en vue d'une mise en service programmée pour 2026.

Points de vigilance

- Difficultés techniques : effectuer des prélèvements sur des cours d'eau changeants, susceptibles de dévier des points de prélèvement ou, inversement, d'éroder les berges et endommager les installations de prélèvement.

Leviers d'action

- Identification de nouvelles ressources fiables

Autres actions

Filière chanvre

Dans le cadre du « contrat territorial des captages prioritaires de l'Allier », le SMEA et la Chambre d'Agriculture ont mandaté, en 2021, un bureau d'études pour réaliser une étude de faisabilité pour le développement de cultures à bas niveau d'impacts. La culture du chanvre a émergé comme une piste prometteuse. Le SMEA a donc mis en place des temps d'échanges pour accompagner la structuration de cette filière sur le territoire.

Soutien à un département limitrophe : la Creuse

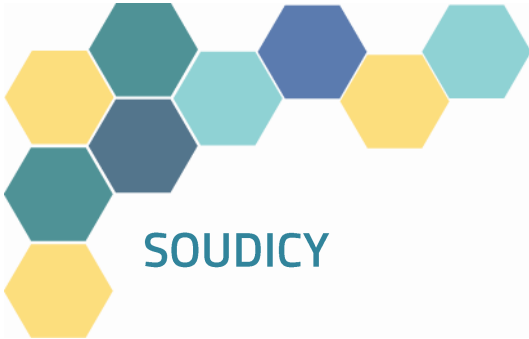
Devant la double menace de pénurie d'eau, due à la sécheresse, et de qualité altérée par des niveaux de radioactivité dépassant les normes, la Creuse a demandé l'assistance du SMEA, qui a répondu favorablement par solidarité. Ainsi, dès cette année 2024, le SMEA devrait acheminer de l'eau du département de l'Allier vers l'est de la Creuse grâce à son réseau d'interconnexion.

PERSPECTIVES

Le SMEA a entrepris un projet visant à garantir l'approvisionnement en eau de Vichy Communauté, qui dépend principalement de la rivière Allier. Cette dépendance expose le territoire à divers risques, tels que la pollution. Pour remédier à cette vulnérabilité, le SMEA a démarré en 2024 des travaux visant à établir une liaison entre le réservoir de Saint-Félix et celui de Vichy. Cette démarche permettra à Vichy Communauté d'être secourue en cas de besoin par le Val d'Allier à partir de Saint-Félix.

De plus, une analyse prospective des zones d'Aavrilly et de Luneau a confirmé la possibilité d'installer de nouveaux puits de captage pour renforcer les ressources existantes en prélevant de l'eau dans la Loire. À long terme, ces deux puits joueront également un rôle crucial dans l'approvisionnement en eau de Vichy Communauté, car une interconnexion acheminera l'eau de ces puits vers l'agglomération.





L'association Soudicy s'est créée en 2018 afin de proposer une solution pour soutenir l'économie locale (en promouvant l'achat dans les commerces de proximité et les achats entre professionnels du territoire) et enclencher une réflexion sur de nouveaux modèles économiques. Une monnaie locale du même nom a ainsi pu être créée et est distribuée sur l'ensemble du département.

Développer la monnaie locale « Le Soudicy »



L'objectif principal de l'association est de faire connaître et de développer l'usage de la monnaie locale « Le Soudicy » sur le département de l'Allier. Cela passe par la pérennisation de l'utilisation de la monnaie par des premiers utilisateurs mais aussi par de la communication et de la sensibilisation pour intégrer de nouveaux utilisateurs.

Entre 2021 et 2024, l'association Soudicy a cumulé plus de 1000 adhérents particuliers différents et plus de 200 professionnels. Début 2024 ce sont 100 professionnels et 250 particuliers à jour de cotisation qui composent le réseau d'utilisateur/trices réguliers.

Des moments d'échange et de sensibilisation sur l'utilisation de cette monnaie locale sont organisés tous les ans, via des rencontres pour les adhérents, des temps d'information sur des marchés ou dans des associations locales, etc. Depuis 2021, ce sont en moyenne 80 tables d'information par an qui ont été organisées. En 2023, il y eu 4 réunions publiques et depuis 2024 des rencontres pros se développent sur tout le département. Une lettre d'information mensuelle est envoyée à plus de 1300 personnes. Depuis 2021, l'association est présente sur le festival de musique HADRA et participe activement de la mise en valeur du local.

Points de vigilance

- Nombre encore trop restreint de professionnels et de particuliers utilisateurs.
- Manque de soutien des collectivités locales et territoriales.
- L'activité repose quasi exclusivement sur les bénévoles.

Leviers d'action

- Perspectives d'évolutions très importantes.
- Partenariats en cours avec des acteurs du territoire variés : alimentation, insertion, économie locale.

Autres actions

En juin 2024, l'association a fêté ses 5 ans. Cela a été l'occasion de renforcer le partenariat et l'ancrage sur le territoire au travers de 6 rendez-vous coorganisés sur tout le département. La communication auprès du grand public a permis aussi de faire savoir que l'association est toujours présente et active.

PERSPECTIVES

Poursuivre le développement du nombre d'adhérents, ainsi que la circulation de la monnaie locale en s'appuyant sur des dynamiques partenariales autour de projets structurants : transition écologique, économie locale, souveraineté alimentaire.





SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER (SDE 03)

Réunissant toutes les communes et intercommunalités du département de l'Allier, le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier est aujourd'hui un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département. Ses principales missions sont la distribution publique d'électricité et de gaz, l'éclairage public, la production d'énergies renouvelables et la gestion d'un réseau de bornes de recharge électrique. Depuis quelques années il propose de nouveaux services en matière d'économies d'énergie et plus récemment un accompagnement des territoires dans le cadre de leurs PCAET.

Poursuivre le programme de remplacement de l'éclairage public des communes et des collectivités



Objectifs de l'action

Maître d'ouvrage pour la gestion, l'entretien et la maintenance de l'éclairage public des 313 communes adhérentes de l'Allier (hors Vichy, Moulins, Montluçon et Cusset), le SDE 03 a pour ambition de renouveler 100% des luminaires de plus de 100 Watt, dont 75% des plus énergivores dans les 5 ans à venir. Le remplacement LED permet de réduire de moitié voire de 2/3 les consommations énergétiques du parc d'éclairage public. Fin 2023, 50% du parc d'éclairage public géré par le SDE 03 a moins de 10 ans. Le SDE 03 met également en place des horloges astronomiques permettant la maîtrise de la durée de fonctionnement.

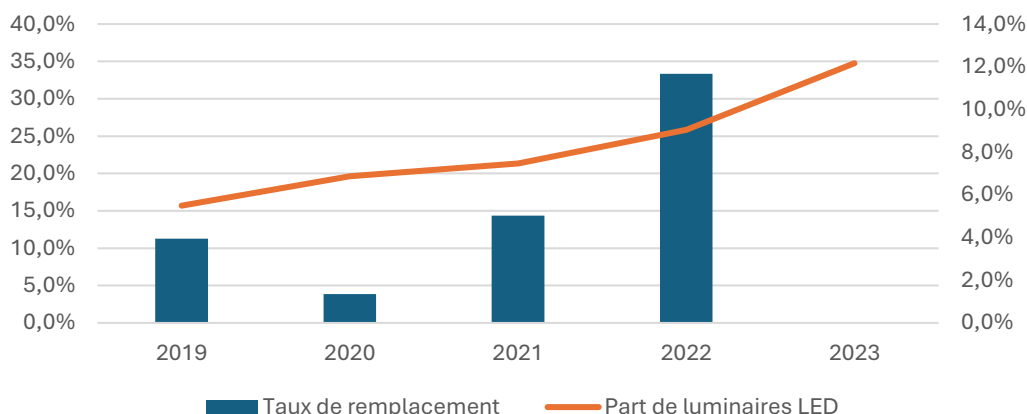
Résultats : analyse des données 2019 – 2022 (source SDE 03)

Le SDE 03 ayant subi une cyberattaque en 2023, les données pour cette année n'ont pas encore pu être mises à jour. Le graphe ci-dessous indique que le pourcentage de renouvellement du parc d'éclairage public augmente tous les ans :

- + 3,9% en 2019
- + 1,4% en 2020 (faible évolution en raison de la pandémie de COVID)
- + 5% en 2021
- + 11,7% en 2022

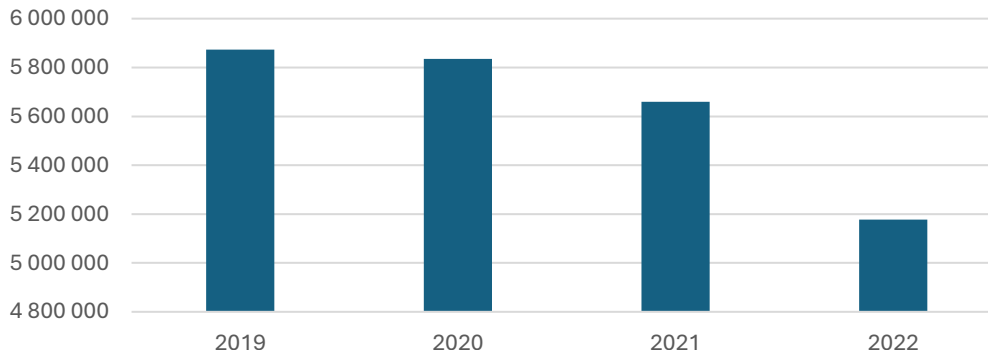
De même, la part de luminaires LED dans le parc du SDE 03 augmente progressivement chaque année, passant de 15,7% en 2019 à 25,9% en 2022 (puis 34,8% en 2023 (estimation)).

Renouvellement et part totale de luminaires LED du parc du SDE 03 en %



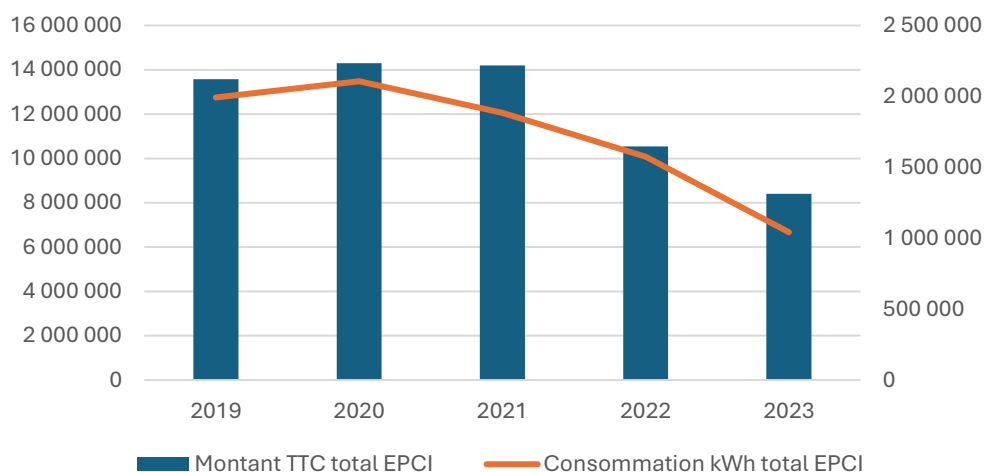
Le graphe ci-dessous présente la puissance installée sur la totalité des EPCI de l'Allier (y compris les quelques communes du Grand Charolais mais hors Vichy, Moulins, Montluçon et Cusset) qui est passée, grâce à l'installation de matériel plus performant, de 5 872 kW en 2019 à 5 178 kW en 2023, soit une baisse globale de 11,8% de la puissance installée.

Somme des puissances installées sur l'ensemble du parc du SDE 03 en W



L'ensemble des communes de l'Allier ayant transféré la compétence Eclairage Public au SDE 03 s'est engagé dans l'extinction nocturne de l'éclairage public. En 2022, et particulièrement en raison de la crise énergétique, une grande partie des communes a réduit la durée d'éclairage nocturne. La réduction de la durée d'éclairage nocturne couplée au renouvellement des foyers en LED a permis à l'échelle de l'Allier une économie de 47,7% sur les kWh consommés, et de 38,1% sur les montants TTC des consommations liées à l'éclairage public (12 758 343 kWh consommés en 2019 à 6 669 544 kWh consommés en 2023).

SDE 03



Points de vigilance

- La cyberattaque de 2023 n'a pas permis encore de récupérer les données liées à la fiche action

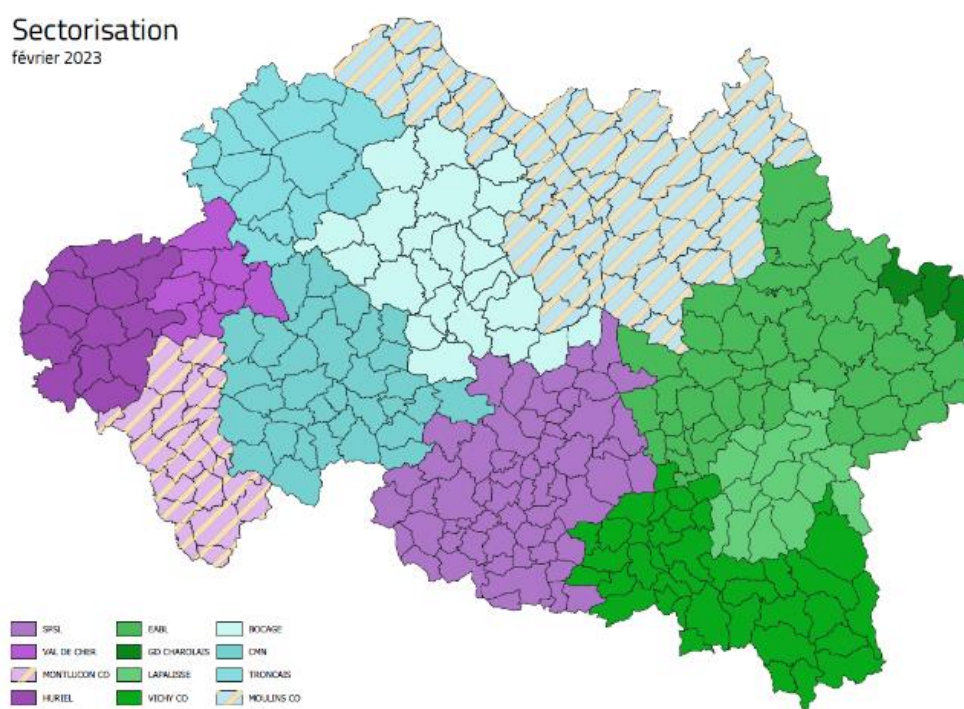
Leviers d'action

- Les crises économiques subies par les territoires ont entraîné une forte demande sur les changements de pratiques concernant l'éclairage nocturne



Objectifs de l'action

Le service énergie du SDE 03 est doté d'une équipe de 3 chargés de mission à la maîtrise de l'énergie et à la sobriété énergétique territorialisés (cf carte ci-dessous) qui propose un accompagnement auprès des communes et intercommunalités du département permettant l'étude et/ou la réalisation de projets de travaux, à travers des conseils d'orientations énergétiques (amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics) et la réalisation d'études d'opportunités pour des projets de chaufferie bois et de solaire photovoltaïque en autoconsommation. Ces conseils comprennent des préconisations techniques (gestion, utilisation, rénovation, etc.) ainsi que des orientations vers des financements mobilisables.



Point sur les indicateurs et données disponibles

Les indicateurs identifiés en 2020 lors de la rédaction de la fiche action ont été étoffés au cours de l'année 2022, en concertation avec les agents économes de flux de Moulins Communauté et Montluçon Communauté, pour une meilleure cohérence avec les missions effectuées et les données disponibles. Il sera possible au terme du PCAET d'avoir un bilan sur 6 années d'accompagnement à travers :

- Une estimation du coût des travaux de rénovation préconisés et réalisés (en €)
- Les économies d'énergies potentiellement réalisables pour des travaux de maîtrise de l'énergie et réalisées (en KWh/an)

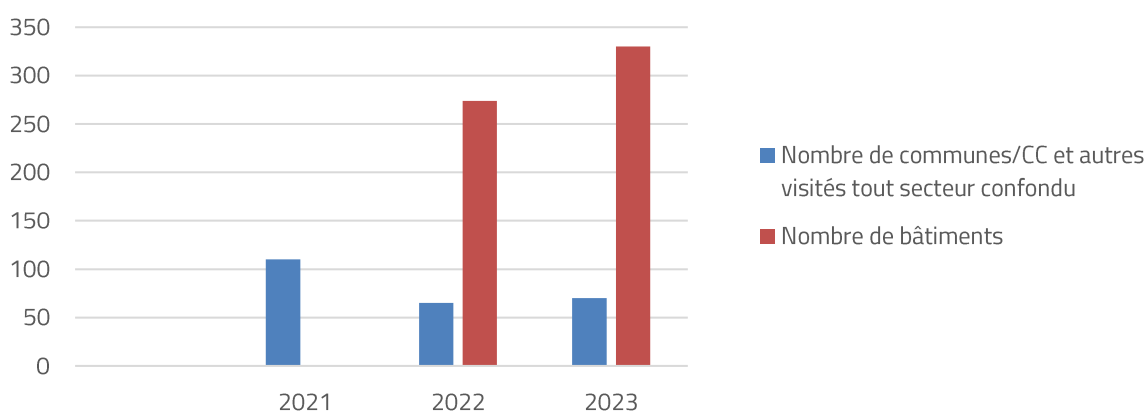
- L'équivalence tonnes de CO2 potentiellement évités (en tCO²e/an)
- Les consommations énergétiques annuelles des communes (GWh/an)

A ce jour, ces données ne sont pas disponibles pour les premières années de mise en place mais seront récoltées lors de la seconde période 2024-2027.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE 03)

Toutefois, il est possible d'analyser l'efficacité de l'action à travers le nombre de communes qui ont fait l'objet d'un accompagnement, ainsi que le nombre de bâtiments que cela concerne.

Nombre de communes/CC visitées et nombre de bâtiments ayant fait l'objet d'une étude par an

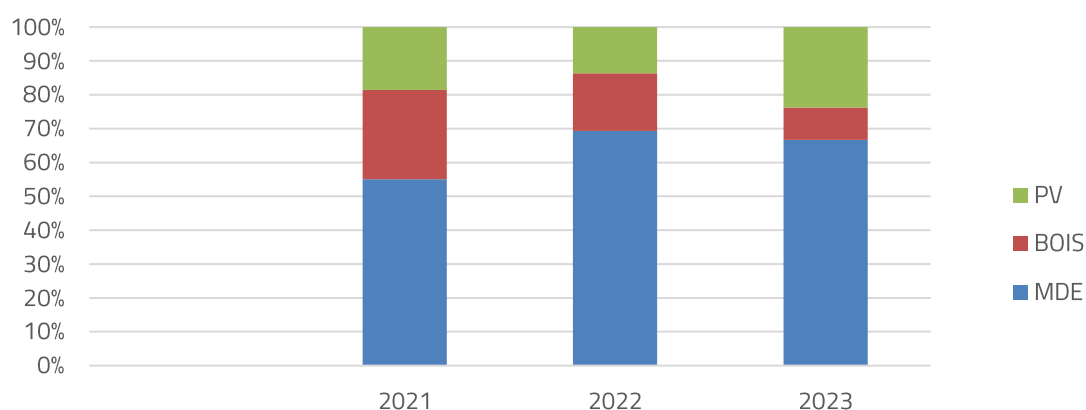


L'équipe Maîtrise de l'énergie (MDE) du pôle énergie a donc pu visiter sur 3 ans 245 communes et intercommunalités. La dynamique de visite était soutenue en 2021 (110 communes et intercommunalités pour 144 déplacements sur site) puis à ralenti en 2022 (65 communes et intercommunalités pour 84 déplacements sur site) et 2023 (70 communes et intercommunalités pour 82 déplacements sur site).

Pour autant, le nombre de bâtiments visités et ayant fait l'objet de conseils d'orientations énergétiques augmente (274 bâtiments en 2022 et jusqu'à 330 bâtiments en 2023), traduisant une volonté de démarche globale de rénovation/amélioration des performances énergétiques de la part des communes.

Les visites précédant 2021 consistaient en grande majorité à un déplacement pour un bâtiment (mairie, salle des fêtes ou école communale). Cet élargissement vers une vision plus globale de la part des communes s'explique notamment par la crise énergétique de 2022 qui a poussé la réflexion des communes vers des actions de MDE.

Nature des études en % par an



Concernant la nature des études demandées, on retrouve majoritairement la maîtrise de l'énergie, en forte hausse au fil du temps. La plus forte demande sur des projets de chaufferie bois en 2021 est liée à l'AMI bois lancé en septembre 2020 avec une majorité des visites sur début 2021. Avec la nouvelle démarche lancée en 2023 par le SDE 03 sur l'étude des projets photovoltaïques en autoconsommation collective, le PV reprend une part importante dans l'ensemble des études demandées par les communes.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Pas de leviers identifiés



Objectifs de l'action

Le but de cette action était de proposer aux 317 communes et aux 11 intercommunalités de l'Allier un accompagnement pour la valorisation des CEE pour les travaux de rénovation d'efficacité énergétique effectués sur leur patrimoine bâti et rentrant dans le cadre réglementaire. Pour rappel, le dispositif des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés") qui doivent justifier en fin de période de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. Ainsi, le SDE 03 a contractualisé avec un prestataire pour le montage et la valorisation de ces CEE, et se propose d'être l'intermédiaire à la disposition des collectivités qui le souhaitent.

Point sur les indicateurs et données disponibles

Il ne s'agit ici que des CEE valorisés par l'intermédiaire du SDE 03 (les CEE valorisés directement par les collectivités ne sont donc pas comptabilisés dans ce bilan). Les indicateurs définis dans la fiche action ont été réajustés afin d'être en meilleure cohérence avec les données disponibles à savoir :

- Le nombre de dossiers.
- Les montants valorisés en MWh cumac et leur équivalence en euros.

A noter qu'il est particulièrement difficile de dater une opération de CEE : il existe en effet un certain délai entre la date de la demande et l'octroiement des financements.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE 03)

A l'heure actuelle, 11 dossiers d'opération de valorisation de CEE sont terminés ou en cours pour la période 2021-2023 :

- Opérations terminées : 5 opérations de valorisation de CEE pour le compte des communes et intercommunalités se montant à 4 579 MWh cumac pour un équivalent de 29 761,73€.
- Opérations en cours : 6 opérations de valorisation de CEE sont encore en cours de traitement et seront terminées en cours d'année 2024, pour un total de 12 603 MWh cumac, correspondant à un montant de 68 736,60 €.

Points de vigilance

- Complexité de la procédure administrative et technique de valorisation

Leviers d'action

- Un assouplissement des règles au niveau national permettrait de faciliter la valorisation de ces CEE

PERSPECTIVES

Le dispositif de valorisation des CEE perdure via le SDE 03 qui poursuit la contractualisation avec un prestataire afin de continuer de proposer ce service aux communes et intercommunalités demandeuses.





Cette fiche avait été intégrée dans la démarche PCAET, avec pour objectif d'aider les communes et intercommunalités à réaliser des économies d'énergie, notamment par l'isolation des combles perdus, pouvant représenter jusqu'à 30 % des déperditions thermiques d'un bâtiment. Cependant, l'accompagnement proposé par le SDE 03 a évolué.

Évolution du Programme avec BAPAURA

En septembre 2020, le SDE 03 s'est engagé pour trois ans dans le programme BAPAURA, une initiative européenne financée par Horizon 2020 et coordonnée au niveau régional par l'ADEME et AuRA-EE. Ce programme avait pour objectif d'accompagner les communes de manière plus globale en levant les obstacles à la rénovation énergétique de leurs bâtiments communaux.

Boîte à Outils développée

Dans ce contexte, le SDE 03 et les autres structures d'accompagnement régionales, partenaires du projet, ont développé une boîte à outils visant à :

- Simplifier le montage financier des travaux
- Garantir un accompagnement technique (choix des travaux, montage financier, mobilisation des aides, etc.)

Résultats

- 7 communes accompagnées
- 11 projets réalisés concernant des écoles, mairies, salles polyvalentes, etc.
- Variété de travaux : Isolation des combles, remplacement des menuiseries, installation de pompes à chaleur, etc.
- En moyenne 63 % d'économies d'énergie avec des gains allant de 41 % à 82 %. Pour rappel, chaque projet devait atteindre un objectif minimum de 30 % d'économies d'énergie.

Continuité avec le Projet BAOBAP

Suite aux succès des trois années, le projet BAOBAP a pris la relève, financé par le programme européen LIFE pour la période de septembre 2023 à août 2026.

- Engagement du SDE 03 : Continuer d'accompagner les petites communes dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments en élaborant un Schéma Directeur Immobilier Énergétique (SDIE),
- Objectifs du SDIE :
 - o Fournir des conseils sur l'efficacité énergétique
 - o Élargir le soutien aux communes pour englober d'autres aspects tels que l'accessibilité, le coût d'entretien des bâtiments, etc.

De plus, il s'agit de soutenir concrètement la mise en œuvre des rénovations, y compris la réalisation de cahiers des charges et l'établissement de partenariats.

Points de vigilance

- Mobilisation des aides : l'obtention et la gestion des aides financières (CEE, subventions, prêts, etc.) peuvent être perçues comme un processus lourd et compliqué pour des communes de cette taille.
- Disponibilité des ressources : les ressources financières et humaines limitées peuvent freiner la mise en œuvre des projets.
- Choix des travaux : la diversité des travaux à réaliser (isolation, remplacement des menuiseries, installation de pompes à chaleur) nécessite une expertise technique pointue.
- Sensibilisation et motivation : certaines communes peuvent manquer de motivation ou de sensibilisation à l'importance des économies d'énergie et des rénovations nécessaires.
- Priorisation des projets : les projets d'efficacité énergétique peuvent être perçus comme moins prioritaires par rapport à d'autres besoins communaux urgents.

Leviers d'action

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) : fournir un soutien technique et administratif aux communes pour le choix des travaux, le montage financier, et la mobilisation des aides.
- Boîte à outils : utilisation d'une boîte à outils développée par SDE 03 et ses partenaires pour simplifier et structurer les projets de rénovation énergétique.
- Programme européen : financement par des programmes européens (Horizon 2020, LIFE) offrant un soutien financier significatif.
- Subventions et aides locales : accès aux subventions et aides proposées par l'Etat (dont ADEME) et le Conseil Départemental.
- Réseau régional : collaboration avec des structures régionales et des partenaires pour partager les connaissances et les bonnes pratiques.

PERSPECTIVES

Améliorer la communication des résultats : Publier des rapports détaillant les résultats des projets réalisés, incluant les pourcentages d'économies d'énergie, les améliorations de confort, et les réductions des coûts de fonctionnement.

Essaimer et inspirer les autres communes à s'engager dans des projets de rénovation énergétique : En permettant aux élus et techniciens de voir et d'entendre, par le partage d'expérience, les résultats concrets des rénovations (économies d'énergie, amélioration du confort, valorisation du patrimoine).



Déployer un Contrat d'Objectif Territorialisé (COT) sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables thermiques à l'échelle du département



Objectifs de l'action

Dans le but de promouvoir et aider au déploiement des EnR au sein des bâtiments publics, le SDE 03 a signé en 2020 une convention d'animation du programme « Fonds Chaleur » porté par l'ADEME ainsi qu'une convention de délégation de financements.

Résultats : analyse des données 2021 – 2023 (source SDE 03)

Le service énergie du SDE 03 a pu accompagner les communes dans leur projet de maîtrise de l'énergie comprenant des projets de chaufferie bois. Au total, 14 chaufferies ont été accompagnées dont 11 à granulés et 3 à plaquettes :

- 2021 : accompagnement de 8 chaufferies
- 2022 : accompagnement de 6 chaufferies

La réalisation de ces 14 chaufferies permet la production annuelle de plus de 2,75 GWh et a permis l'évitement de 677,9 teqCO² sur 2 ans. Le tableau ci-dessous synthétise les données sur 2021 et 2022 :

Année	Nombre de chaufferies biomasse	Production EnR (utile - MWh/an)	Puissance chaufferie (kW)	Coût d'investissement (k€HT)	Aide ADEME (k€)	Autre aide (k€)	GES évités (teqCO ₂)
2021	8	1597	1155	1 548	366	738	335,17
2022	6	1152	664	1 461	453	535	342,62

Au 31 décembre 2022, le COT a pu être prolongé de 1 an et s'est terminé au 31 décembre 2023. Un nouveau programme Fonds Chaleur de l'ADEME, intitulé Contrat Chaleur Renouvelable (CCR), fait l'objet d'une nouvelle convention d'animation et de délégation de financement avec le SDE 03 : cette nouvelle appellation n'entraîne aucun changement d'objectifs et a vocation à poursuivre la dynamique de développement des projets d'énergie renouvelable et de récupération. Jusqu'à présent réservé aux collectivités, ce nouveau CCR a une durée de 4 ans (2024-2028) et permet désormais d'accompagner les acteurs économiques privés.

Points de vigilance

- Les freins identifiés dans la fiche action mentionnaient alors l'approvisionnement en bois : cependant, suite à la structuration de la filière locale, ces freins sont levés.

Leviers d'action

- L'importance du maintien des financements de l'ADEME et co-financements éventuels (nationaux ou locaux).

PERSPECTIVES

Dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable qui s'annonce sur 2024 – 2028, des projets de réseaux de chaleur sont d'ores et déjà prévus à savoir l'extension du réseau de Cusset et 3 projets de réseau urbain en cours d'étude.





La méthanisation permet la production de biogaz à partir de matière organique, notamment issue d'exploitations agricoles (effluents d'élevage, résidus de cultures, cultures intermédiaires...) : ce biogaz peut permettre la cogénération ou être injecté dans le réseau de distribution de gaz naturel après traitement.

Soucieux de faciliter la transformation des projets en réalisations, le SDE 03 a pris l'initiative dès 2018 de soutenir des projets de méthanisation portés par des agriculteurs. Cette action est unique en France. Elle a un but pédagogique, d'expérimentation et d'amélioration de l'acceptabilité du projet. Afin de permettre le développement de cette filière dans l'Allier, le SDE 03 propose un accompagnement technique et financier aux porteurs de projets agricoles. Cet accompagnement se fait via une avance remboursable : celle-ci représente 10% du montant de travaux avec un maximum de 2 000 000 € HT pris en compte, ce qui représente une avance de 200 000€ remboursable sur 7 ans. Les porteurs de projets bénéficiaires s'engagent à partager leur expérience lors de visite ou en réalisant diverses communications.

Accompagnement du SDE 03 sur la méthanisation agricole entre 2021 et 2023

Le SDE 03 a pour objectif d'accompagner 4 méthaniseurs par an maximum. Entre 2021 et 2023, 7 projets ont pu bénéficier de cet accompagnement financier.

Points de vigilance

- Les projets de méthanisation sont des projets complexes qui demandent une expertise dans l'accompagnement, autant technique que financier.
- Cet accompagnement étant innovant, il peut être amené à évoluer pour tenir compte des apprentissages des premières années de mise en œuvre du dispositif.

Leviers d'action

- Cet accompagnement financier rencontre un intérêt du côté des porteurs de projets. Il y a donc une pertinence à la maintenir.
- L'association MethAllier a été créée en 2022. Elle permet de fédérer les acteurs locaux et d'accompagner les nouveaux porteurs de projets.



Le bois énergie, principale source d'énergie renouvelable en France, est une ressource essentielle dans le département de l'Allier. Le SDE 03 joue un rôle clé dans la promotion de cette filière, notamment auprès des collectivités locales, en les conseillant sur leurs choix de production d'énergie renouvelable. Il sensibilise et informe les maîtres d'ouvrage pour encourager l'émergence de projets de chaufferies bois sur le territoire.

Par l'intermédiaire de son Service Énergie, le SDE 03 assiste également les communes en mettant à leur disposition des chargés de mission en sobriété énergétique. Ceux-ci effectuent des évaluations sur site pour établir des notes d'opportunité technico-économique, aidant ainsi les communes à décider de la construction de chaufferies biomasse. Les communes peuvent alors choisir de gérer le projet elles-mêmes avec le soutien technique du SDE 03, ou de transférer la compétence au SDE 03 pour une gestion complète.

Bilan des Installations (2021-2023)

- Nouvelles Installations : Entre 2021 et 2023, le SDE 03 a mis en service trois nouvelles chaufferies biomasse : deux à granulés et une à plaquettes.
- Accompagnement en cours : Le SDE 03 continue de soutenir un réseau de treize chaufferies mises en service avant 2021 (six à granulés et sept à plaquettes), ainsi que deux réseaux de chaleur à plaquettes à Cusset et Ébreuil. Le total des installations suivies atteint donc 18.

Gestion de l'Approvisionnement en Combustible

La sécurisation de l'approvisionnement en combustible bois est également une priorité. Le SDE 03 travaille à structurer cette chaîne d'approvisionnement pour garantir la disponibilité et la qualité du bois nécessaire au bon fonctionnement des installations.

- Quantités de Combustible : Pour alimenter les chaufferies entre 2021 et 2023, le SDE 03 a requis 736 tonnes de granulés et 1730 tonnes de plaquettes.
- Fournisseurs Principaux : Les principaux fournisseurs de bois sont situés à Chevagnes, Yzeure, Louroux-de-Bouble, et Varennes-sur-Allier.

Promotion de la Filière

Afin de promouvoir au mieux la filière, le SDE 03 s'efforce de fédérer les différents acteurs du territoire en organisant des moments d'échanges.

La première rencontre de ce type a eu lieu début 2024, réunissant divers acteurs tels que Fibois, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ADEME, et des collectivités. L'objectif de cette journée était de favoriser les échanges et de définir de nouveaux leviers pour développer l'utilisation du bois énergie.

Points de vigilance

- Forte dépendance aux subventions
- Contexte énergétique instable
- Importance cruciale de l'approvisionnement en bois de qualité pour une exploitation optimale

Leviers d'action

- Les subventions disponibles (Fonds Chaleur, Fonds Vert, etc.)

PERSPECTIVES

Le SDE continue de soutenir la valorisation de la filière bois énergie, notamment par la mise en service de nouvelles chaufferies biomasse. Trois nouvelles chaufferies localisées à Saint-Pourçain-sur-Besbre, Ebreuil et Le Brethon seront mises en service courant 2024.





Objectif initial de la fiche

Cette fiche visait à lancer deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) : l'un pour des chaufferies bois afin de remplacer d'anciennes chaudières (fioul ou gaz), et l'autre pour le développement de projets d'ombrières photovoltaïques, dans le but d'encourager et d'accompagner les collectivités dans le développement des énergies renouvelables.

Évolution due à la crise énergétique

Compte tenu des évolutions conjoncturelles liées à la crise énergétique, cette fiche a changé de dimension.

Renforcement de l'accompagnement

Le SDE 03 a renforcé son accompagnement auprès des communes en mettant à leur disposition trois chargés de mission en sobriété énergétique. Ces chargés de mission réalisent des études d'opportunité complètes pour des projets de :

- Chaufferies bois.
- Solaire photovoltaïque.

Pour plus d'informations, consulter la fiche « Assurer un suivi efficace des consommations énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux ».

Soutien au développement des énergies renouvelables

Le SDE 03 soutient le développement des énergies renouvelables sur le territoire en collaborant étroitement avec des structures telles que le Conseil Départemental. Par exemple, en 2023, le SDE 03 a accompagné le Conseil départemental dans sa réflexion sur l'aménagement de parcs photovoltaïques sur du foncier public.

Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- Sensibiliser les collectivités pour renforcer l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables, afin de massifier leur déploiement sur le territoire.



L'énergie solaire photovoltaïque a été identifiée comme la principale source d'énergie renouvelable exploitable sur le territoire de l'Allier, en particulier dans le cadre du diagnostic climat air énergie. L'essentiel de ce potentiel se trouve sur les toitures. Cependant, pour tirer parti de cette ressource, il est essentiel d'impliquer activement la population et les entreprises possédant des bâtiments adaptés à l'installation de panneaux solaires.

Mise en place du cadastre solaire

Pour sensibiliser les propriétaires au potentiel de leurs toitures, les EPCI du département ont souhaité mettre à disposition de la population un cadastre solaire. Cet outil vise à fournir un premier niveau d'information telle que l'ensoleillement des toitures, la puissance installable potentielle, la production estimée, etc. Grâce à ces données, les utilisateurs peuvent avoir une vision claire du potentiel solaire de leur propriété et prendre des décisions éclairées pour passer à l'action.

Financement et Partenariat

Initialement portée par le Conseil Départemental, cette initiative a été intégralement financée et portée par le SDE 03. Un partenariat avec la Chambre des Métiers de l'Allier permet de garantir une certaine sécurité et fiabilité des installateurs pour les usagers à travers une liste de professionnels labellisés RGE pour le Photovoltaïque.

Fonctionnement du Cadastre

Le cadastre est opérationnel et accessible à tous depuis début 2024. Concrètement, après avoir saisi l'adresse du bâtiment concerné et précisé l'usage des panneaux (production d'électricité ou d'eau chaude), un diagnostic est établi.

Communication et Sensibilisation

Une campagne de communication a accompagné le lancement de cet outil en ligne, comprenant un kit de communication distribué à chaque commune et intercommunalité, ainsi que des affichages placés sur les bus et abris-bus pour sensibiliser davantage la population à cette opportunité de transition énergétique.



Points de vigilance

- Pas de difficultés identifiées

Leviers d'action

- L'outil favorise la promotion de l'énergie solaire photovoltaïque et stimule ainsi l'apparition de projets
- Il est accessible à un large public, rendant cette démarche inclusive et accessible à tous.



Le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR) planifie les travaux nécessaires pour intégrer les énergies renouvelables au réseau électrique.

Mise en œuvre

Depuis le 15 février 2022, un nouveau S3REnR est en vigueur pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, remplaçant les anciens schémas de l'Auvergne et de Rhône-Alpes.

Pour le département de l'Allier

- Objectif : le S3REnR prévoit de sécuriser le raccordement de 1 000 MW d'énergie renouvelable d'ici 2030.
- Actions prévues : le renforcement du réseau actuel et la création de nouveaux postes sources, entre autres mesures.

Bilan fin 2023

- Puissance des projets EnR raccordés : estimée à 436 MW.
- Capacité d'accueil restante : 564 MW à attribuer au titre du S3REnR.

Projets en attente

- Estimation : 2 055 MW à divers stades de développement (réflexion, demande d'autorisation, etc.).

Défis

La puissance actuellement raccordée, ainsi que les projets en attente, illustrent une dynamique territoriale positive en matière de transition énergétique. Toutefois, pour concrétiser l'ensemble de ces projets, il sera nécessaire de renforcer les travaux sur les postes sources existants et de créer de nouveaux postes sources, avec comme points de vigilance :

- Le coût des travaux : Renforcement des postes sources existants et création de nouveaux postes sources sont coûteux.
- Puissance minimale nécessaire : Pour amortir les installations onéreuses, une puissance de raccordement minimale est requise.
- Délais de raccordement : Moyenne de 18 mois, notamment pour les grands projets comme les centrales au sol de plusieurs hectares.

Néanmoins, des initiatives telles que celle du Conseil départemental visant à aménager une dizaine de parcs photovoltaïques répartis par intercommunalité sur une superficie totale de 500 hectares, capables de produire 500 GWh, pourraient générer une production d'énergie suffisante pour justifier la création de nouveaux postes sources privés.

Points de vigilance

- Visibilité de la quantité de projets à raccorder

Leviers d'action

- Stratégie politique clairement définie



Afin de répondre aux objectifs nationaux mais aussi pour répondre à la tendance en hausse du nombre de véhicules électriques, il est apparu nécessaire à l'ensemble des acteurs départementaux (SDE 03, Conseil Départemental de l'Allier, 3 Communautés d'Agglomération et aux communes, etc.) de déployer un réseau public pour lever le frein psychologique lié à la décharge de batterie et pour rendre un service aux usagers. Ainsi, dès 2015, un maillage de bornes de recharge a été réfléchi à l'échelle du département en visant une distance entre chaque borne ne dépassant pas 30 km.

Dans cet objectif, 76 bornes ont pu être réparties sur le territoire. L'objectif du SDE est donc de poursuivre le développement des bornes de recharges en déterminant des zones au cas par cas pour compléter le maillage existant et de prévoir une maintenance suffisante des bornes déjà installées. En parallèle, le SDE 03 a pour objectif de faciliter l'accès à l'offre (par exemple en modernisant le dispositif de paiement) et de renforcer la connaissance du réseau en communiquant via les sites des communes notamment.

Evolution de l'utilisation des bornes du réseau public

Entre 2021 et 2023, on observe les évolutions suivantes :

	2021	2023
Nombre de bornes de recharges	76	82
Nombre de sessions de recharge	16588	25883
Consommation des recharges en MWh	264,94	428,03

Le nombre de recharge et les consommations que cela représente ont augmenté de plus de 55% chacune alors que dans le même temps le nombre de bornes n'a augmenté que de 7%. On voit dans ces chiffres d'utilisation que les pratiques des conducteurs évoluent et que la place des véhicules électriques et l'utilisation des bornes de recharge public se confortent. Il est à noter que ce réseau public de bornes de recharge gérées par le SDE 03 complète les bornes privées ouvertes au public (sur les parkings par exemple) qu'on estimait à 260 en fin 2023.

Le maillage des bornes, les besoins des territoires pour de nouvelles bornes et le fonctionnement général du réseau des bornes de recharge est formalisé dans le cadre du Schéma Directeur des Installations de Recharge pour les Véhicules Electriques (SDIRVE) réalisé en 2022 par le SDE 03 et les intercommunalités du département.

Points de vigilance

- La majorité des recharges de véhicules électriques se fait à domicile ou en entreprise ce qui baisse la fréquentation des bornes, mais l'implantation de bornes publiques est tout de même attendue par les utilisateurs.

Leviers d'action

- La politique nationale encourageant l'acquisition de véhicules électriques



La mobilité GNV (Gaz Naturel Véhicule) apparaît comme une solution intéressante pour trouver une alternative aux véhicules thermiques utilitaires et lourds, pour lesquels les solutions électriques restent complexes actuellement. Il est donc apparu comme nécessaire pour le SDE 03 de définir les actions à suivre pour homogénéiser le développement des stations GNV et encourager ce type de mobilité pour participer à réduire l'impact des déplacements sur le territoire.

Ainsi, la réalisation d'une étude d'opportunité et d'une étude de faisabilité semble la première étape nécessaire pour identifier si un besoin d'installation d'une nouvelle station GNV/bioGNV existe. Selon les résultats de ces études, la seconde étape serait alors de créer la station.

Evolution du GNV dans les mobilités

Entre 2021 et 2023, aucune station de GNV n'a été créée et on dénote donc toujours 3 stations sur le département. En fin 2023, il était estimé qu'une vingtaine de véhicules GNV (poids lourds, bus, utilitaires et véhicules légers) roulaient sur le département.

L'utilisation du GNV dans la mobilité ne semble pas encore ancrée mais cette alternative aux mobilités classiques reste intéressante à avoir sur le territoire.

Points de vigilance

- Le coût des investissements financiers

Leviers d'action

- Le développement de solutions alternatives pour les mobilités est plébiscité par les acteurs du territoire



Afin d'accompagner sur la prise de conscience des enjeux liés au changement climatique et aux thèmes abordés dans les PCAET et tous liés au changement climatique, il a semblé pertinent au SDE de proposer une action de sensibilisation des jeunes. L'objectif principal est de tendre vers l'évolution des comportements et prises de conscience au quotidien.

A la demande de certaines intercommunalités, des animations ont été mises en place pour sensibiliser les jeunes de leurs territoires sur le PCAET ou sur des sujets en lien avec le PCAET.

Entre 2021 et 2023, 56 jeunes ont ainsi pu être sensibilisés lors de 4 animations :

- 2 sur l'énergie et plus particulièrement les énergies renouvelables avec des enfants de moins de 11 ans,
- Des interventions ont été organisées en 2023 et 2024 à destination des étudiants de Vichy Campus pour sensibiliser aux enjeux environnementaux. En BTS Journalisme, une journée a permis à une vingtaine d'étudiants de travailler sur le thème des énergies renouvelables, avec pour objectif de rédiger des articles portant sur des filières spécifiques. En BUT Tourisme, une séance en classe et une visite de terrain ont sensibilisé une trentaine d'étudiants aux impacts du tourisme sur le changement climatique. Enfin, au sein de l'IFSI, des présentations et un atelier de création d'affiches de sensibilisation ont été menés avec 120 étudiants, portant sur les enjeux de la santé et de l'environnement. Les retours sont globalement positifs, avec des perspectives d'amélioration pour les prochaines sessions.

Suite à la crise du COVID de 2020-2021, la thématique de la sensibilisation des jeunes a pu monter en puissance à partir de 2022. Ainsi, en 2022, un premier territoire a indiqué sa volonté que des animations soient mises en place ce qui a permis de réaliser la première animation sur 2023. En début 2023, deux autres territoires ont indiqué être intéressés par cette thématique et ont ainsi permis d'organiser les 3 autres animations sur 2023 tout en enclenchant le programme d'animations pour 2024. Cette thématique connaît un certain succès depuis la période de sortie du COVID durant laquelle les échanges et contacts étaient restreints.

Points de vigilance

- Public varié : besoin d'un panel d'outils correspondants aux attentes de chaque tranche d'âge.
- Ne pas proposer d'offres concurrentielles avec les autres acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable mais travailler en complémentarité avec eux.

Leviers d'action

- La prise en charge financière permet de proposer ces animations aux écoles, centres de loisirs ou facultés gratuitement et facilite ainsi leur mise en place.

PERSPECTIVES

Des sessions de sensibilisation sont programmées à la demande en s'appuyant sur les différents supports pédagogiques développés en interne (maquette, memory, etc.).

Le SDE 03 a également initié le concours « Ecoloustics » à destination des classes de cycle 3 (CM₁/ CM₂/6^{ème}) en liaison avec l'Académie de Clermont-Ferrand. L'objectif est de faire découvrir aux élèves la « transition énergétique » via des réalisations de supports (papier, audiovisuel, site internet, jeu, etc.).





TERRE DE LIENS AUVERGNE

Terre de Liens est une association créée en 2003 afin d'enrayer la déprise agricole et d'aider les agriculteurs à faire face aux risques actuels alimentaires, sanitaires, climatiques (notamment via la ressource en eau), en se mobilisant et en agissant sur le terrain. C'est une association régionale œuvrant sur les 4 départements de l'Auvergne. Terre de Liens s'appuie sur une dynamique associative et citoyenne qui permet d'acquérir des terres agricoles, d'installer une nouvelle génération paysanne sur des fermes en agriculture biologique.

Faciliter la reprise agricole et l'accès au foncier pour de nouveaux agriculteurs



Par cette fiche action, Terre de Liens met en lumière son action sur le foncier agricole mais aussi sur la sensibilisation aux enjeux citoyens qui est nécessaire à réaliser auprès du grand public.

Concernant le foncier agricole, l'association Terre de liens acquiert, par l'achat, la donation ou le leg, des terres ensuite mises en location longue durée aux agriculteurs respectant un certain cahier des charges (agriculture paysanne, biologique ou biodynamique). Cela a pour objectif d'aider à l'installation de nouveaux agriculteurs.

Pour la sensibilisation du grand public, l'association a développé l'outil PARCEL (Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne Et Locale) pour communiquer sur le nombre d'hectares, d'emplois agricoles et les impacts environnementaux associés à la relocalisation de l'alimentation. La sensibilisation du grand public peut aussi se faire par différents médias : réunion de sensibilisation, théâtre forum, articles...

L'association continue son travail de soutien à l'installation de nouveaux agriculteurs en reprenant des fermes et accompagnant l'installations de repreneurs.

Points de vigilance

- Il est nécessaire que la démarche soit connue et relayée par les territoires et les élus, ce qui n'est pour l'instant pas le cas partout.

Leviers d'action

- Rencontre des chargées de missions PAT lorsque ces politiques publiques sont présentes sur le territoire
- Prise de rdv avec des élus des CC où se situent des fermes Terres de Liens ou bien des projets de ferme afin d'échanger sur les enjeux fonciers de l'installation/transmission

Autres actions

Des projets ont été lancés sur 2022-2024 pour renforcer les actions de l'association via, par exemple, des formations d'élus aux enjeux du foncier agricole ou de la transmission d'exploitation, l'animation d'un réseau de territoires souhaitant partager leurs retours d'expérience par des fiches expérience, l'organisation d'un séminaire sur la restructuration des exploitations agricoles (le 23/11/2023),

PERSPECTIVES

L'association souhaite continuer à soutenir l'installation d'agriculteurs et d'agricultrices sur des fermes en agricultures biologiques et continuer à sensibiliser le grand public sur ces nouvelles générations de paysans et paysannes.





GLOSSAIRE

A

AASQA : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air
ADEME : Agence de la transition écologique
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ARS : Agence Régionale de Santé
ATMO : Association Agréée de Surveillance de la Qualité de l'Air AuRA

B

BEGES : Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre

C

CA03 : Chambre d'Agriculture de l'Allier
CBPA : Construction Biosourcée du Pays d'Auvergne
CCPL : Communauté de Communes Pays de Lapalisse
CD03 : Conseil Départemental de l'Allier
CEE : Certificats d'Economie d'Energie
CEN : Conservatoire d' Espaces Naturels
CH4 : Méthane
CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CO2 : Dioxyde de carbone
COP : Conférence des Parties
COP21 : 21ème Conférence des Parties
COPIL : Comité de pilotage
COVNM : Composés Organiques Volatils Non Méthaniques
CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

D

DDT03 : Direction Départementale des Territoires de l'Allier

E

EHESP : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
EnR : Energie Renouvelable
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

BILAN À MI-PAROURS – PCAET
Communauté de Communes Pays de Lapalisse

G

GES : Gaz à Effet de Serre

I

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

L

LTECV : Loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte

N

N₂O : Protoxyde d'azote
NH₃ : L'ammoniac
NO_x : Oxydes d'azote

O

OMS : Organisation Mondiale de la Santé
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORCAE : Observatoire Régional du Climat de l'Air et de l'Energie

P

PAT : Projet Alimentaire Territorial
PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
PCET : Plan Climat Energie Territorial
PDM : Plan De Mobilité
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PM₁₀ : Particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres
PM_{2,5} : Particules dont le diamètre est inférieur à 2,5 micromètres
PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
PNSE : Plan National Santé-Environnement



Communauté de Communes
Pays de Lapalisse



PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PREPA : Plan National de Réduction des Emissions de
Polluants Atmosphériques
PRSE : Plan Régional Santé Environnement

Q

QAI : Qualité de l'Air Intérieur

S

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAR : Schéma d'Aménagement Régional
SCoT : Schéma de Cohérence Territorial
SDE 03 : Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier

SDRIF : Schéma Directeur de la Région d'Ile-de-France
SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de
Traitement des Ordures Ménagères
SMEA : Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier
SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone
SO₂ : Dioxyde de soufre
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de
Développement Durable et d'Egalité des Territoires
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

Z

ZAE : Zones d'activité économique
ZAN : Zéro Artificialisation Nette